

**Faculté de droit et de criminologie
École de criminologie**

Entre rave et réalité

Analyse du mouvement « free party » au regard de sa criminalisation

Auteur : Valentine Théou

Promoteur : Christophe Janssen

Année académique 2020-2021

Master en criminologie à finalité spécialisée : criminologie de l'intervention

Plagiat et erreur méthodologique grave

Le plagiat, fût-il de texte non soumis à droit d'auteur, entraîne l'application de la section 7 des articles 87 à 90 du règlement général des études et des examens.

Le plagiat consiste à utiliser des idées, un texte ou une œuvre, même partiellement, sans en mentionner précisément le nom de l'auteur et la source au moment et à l'endroit exact de chaque utilisation*.

En outre, la reproduction littérale de passages d'une œuvre sans les placer entre guillemets, quand bien même l'auteur et la source de cette œuvre seraient mentionnés, constitue une erreur méthodologique grave pouvant entraîner l'échec.

* A ce sujet, voy. notamment <http://www.uclouvain.be/plagiat>.

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, je tiens à remercier chaleureusement Monsieur Christophe Janssen, le promoteur de ce mémoire, pour avoir accepté de me suivre dans cette aventure un peu folle ou du moins originale que constitue l'écriture d'un mémoire sur le thème des free parties dans le cadre d'un Master en criminologie. Je le remercie aussi d'avoir su me redonner le courage de croire en mes capacités pour finir ce travail à temps. Sa confiance a été un moteur de réussite pour moi.

Mes remerciements vont aussi au lecteur ou à la lectrice de ce mémoire, qui aura pris le temps de le lire et d'y amener ses réflexions et observations qui seront, j'en suis sûre, très constructives.

Je ne peux pas, évidemment, ne pas remercier les individus que j'ai rencontrés pour échanger autour de la free party, de son univers et de son esprit contestataire. Qu'ils soient les individus avec lesquels je me suis entretenue pendant des heures ou ceux que j'ai croisé au détour d'une free party, ils ont été une grande source d'inspiration pour ce travail et pour le reste de ma pensée en générale.

Je remercie aussi Sophie, qui a pris le temps de me relire et de me faire parvenir ses commentaires, alors même que le sujet de ce mémoire est loin de faire partie prenante de son quotidien.

Enfin, je remercie tous les auteurs et acteurs qui ont écrit sur le sujet et qui, quand je pensais faire fausse route, m'ont remise sur le chemin. Sans leurs idées et leurs réflexions, mon travail aurait été moins pertinent et surtout moins riche pour saisir le phénomène de la free party. A plusieurs on va plus loin et ce travail en est la preuve.

Table des matières

INTRODUCTION GENERALE.....	1
METHODOLOGIE	6
CHAPITRE 1 : UN DETOUR HISTORIQUE SUR LES PREMICE DE LA FREE PARTY	8
Section 1 : La création du mouvement techno	8
Section 2 : L'apparition des raves parties.....	12
Section 3 : L'avènement des free parties	17
CHAPITRE 2 : LES EVOLUTIONS DE LA FREE PARTY DE SES DEBUTS A LA VEILLE DES ANNEES 2020.....	26
Section 1 : La relation free party – Etat à ses débuts.....	26
Section 2 : Les évolutions dans le courant des années 2000	32
Section 3 : Le mouvement free party à la veille des années 2020.....	43
CHAPITRE 3 : LA FREE PARTY AUJOURD'HUI AU REGARD DE NOTRE SOCIETE ACTUELLE	49
Section 1 : Focale sur trois évènements marquants	49
Section 2 : Analyse de ces trois évènements	53
Section 3 : La dialectique Free party – Société d'aujourd'hui	62
CONCLUSION GENERALE	700
BIBLIOGRAPHIE	
LISTE DES ANNEXES	

INTRODUCTION GENERALE

La fête est pour R. Caillois¹ l'occasion d'un grand rassemblement, où l'on vient se retrouver en en faisant face aux forces vives de la scène inconsciente. Elle procure de la joie et de l'excitation et grâce à elle nous retrouverions la série de gestes fondateurs de notre mémoire épique qui nous permettent de relier le chaos à la forme et de transmuier la fureur en émotion. Dans *L'homme et le sacré*, Caillois met en lien la fête avec le sacré de transgression. Selon lui, il n'y a pas de fête qui ne débute par un excès, par l'expérience d'un moment hors-limite et hors du temps. Caillois définit la loi de la fête comme l'exercice d'une violence salutaire, salvatrice. La fête possède ainsi en elle une sorte de désordre.

En cela, la fête a toujours inquiété le pouvoir. En effet, elle est pensée comme un moment de possibles débordements, « *de passage à l'acte transgressif, de mise entre parenthèses des interdits, de dérivations supposées ou réelles difficilement contrôlables, de création ludique de relations politiques échappant aux normes dominantes* »². La fête devient alors le lieu et le temps d'un « autrement » pour faire et dire la loi. De nouvelles façons d'être ensemble et d'autres normes partagées apparaissent. La fête représente ainsi un risque de dilution des valeurs communes d'une société face à la valorisation de valeurs alternatives.

L'excès de la fête dont nous parle Caillois est aussi à comprendre dans la façon dont chaque fête traite le bruit. Il est parti prenant des festivités. Que ce soit les pétards du 14 juillet, en passant par le son des « tam-tam » et tout autre bruit, les sonorités présentes dans la fête amènent un partage et une cohésion collective. On se sent happé, tenu, voir même appelé par ce qui est à la base un vacarme, un bruit. « *Un cri du Monde nous rend contemporains des premières sonorisations du monde. La fête s'annonce par un cri, ce cri auquel l'humain a dû se rendre sourd pour pouvoir mouvoir son souffle dans les fluidités de la voix* »³.

Au même titre que les sociétés, la fête a changé de sens avec la modernité. Les conceptions de la fête ont évolué en même temps que changeait la société. Ses fonctions, vues comme essentielles dans les sociétés traditionnelles - puisqu'elles renforçaient l'ordre social en permettant de le contester ponctuellement - se sont vues modifiées avec le productivisme lié à la modernité. La fête a résisté à ces évolutions et continue d'exister mais son sens s'en est vu

¹ R. CAILLOIS, *L'homme et le sacré*, Coll. Idées, Gallimard, 1^{ère} éd., 1950.

² A. POUILLY, « Les facettes de la planète techno », in B. MABILON-BONFILS (dir.) *La fête techno, tout seul et tous ensemble*, Autrement, 2004, p. 18

³ O. DOUVILLE, « Fêtes et contextes anthropologiques », *Adolescence*, Vol. 233, n°3, Ed. Greup, 2005, p. 641

changé. Elle est liée à la société et les changements de cette dernière influent nécessairement sur la manière de faire la fête.

Aujourd'hui, une quantité importante de normes administratives et sanitaires viennent complexifier le pouvoir organisationnel des individus pour faire la fête. La crise sanitaire liée à la Covid 19 a cristallisé ces difficultés. Dès lors, une seule possibilité : l'organisation de fêtes clandestines.

Criminalisée, marginalisée et marginalisante, la « free-party » est une fête clandestine, libre et gratuite qui compte un certain nombre d'adeptes. C'est ce qui est interpellant. Pourquoi et comment des individus se réunissent de cette manière-là pour faire la fête et, ce, sans le moindre confort, la moindre sûreté de ne pas être délogé, de ne pas avoir d'amende, de saisie de matériel ou d'autres peines encore ? Comment cela se fait-il que certains préfèrent passer leurs nuits dans des champs à écouter un style de musique que beaucoup jugent inaudible alors que la plupart préfère faire la fête d'une autre manière ?

Selon Stéphane Hampartzoumian, la fête techno s'inscrit pleinement dans le « *cadre classique de la problématique de l'effervescence sociale, conçue comme une expérience sensible et collective du sacré* »⁴. Selon lui, lorsqu'un rassemblement techno se produit malgré les interdictions, il a lieu sur fond de transgression collective. Cette nature transgressive des free parties est essentiel pour lui. « *Elle permet de saisir en quoi la nature de la fête techno n'est ni d'ordre esthétique, ni d'ordre politique, elle est essentiellement d'ordre transgressif* »⁵. Et cette transgression doit se comprendre non pas comme une étape mais bel et bien comme « *l'ultime finalité* »⁶ de la fête.

C'est finalement contre cette affirmation que s'est construit ce mémoire. Il s'agit ainsi de discuter en quoi, selon nos hypothèses, la free party est politique et pas essentiellement dans le pan de la transgression en tant que finalité. Peut-être même qu'au-delà de vouloir faire la fête sans contrainte, de transgresser, la free party est essentiellement politique dans sa forme et ses valeurs. Peut-être aussi que ses aspects politiques se sont vus renforcés par la situation sanitaire et la répression. C'est ce questionnement qui sert de fil conducteur à l'ensemble de ce mémoire.

⁴ S. HAMPARTZOUMIAN, *Effervescence techno ou la communauté trans(e)cendante*, Coll. Logique sociale, L'harmattan, p. 32

⁵ *Ibidem*, p. 40

⁶ *Ibidem*, p. 41

Selon Christina Gicquel, les teufeurs⁷ « sont perçus par leurs aînés comme des êtres désocialisés, des asociaux, des sauvages, des égoïstes et des victimes de la société de consommation ne recherchant que la jouissance »⁸. Dans le sillage de Garfinkel, l'option retenue pour analyser le phénomène est celle qui voit les faits sociaux comme des choses normales. L'objectif de ce mémoire est ainsi d'analyser les ressorts d'un phénomène de résistance à un modèle classique de faire la fête, qui amène bien d'autres questions que la seule idée de faire la fête en tant que telle.

Malgré le fait qu'il ne rentre, *a priori*, pas dans le cadre de la participation politique habituelle, le phénomène free party représente à la fois une bulle d'air et un lieu contestataire pour une jeunesse qui n'a plus d'espace et d'opportunités pour grandir et s'affirmer dans leur individualité dans une époque en proie aux restrictions culturelles et sociétales. En effet, si les free party sont hors institutions, elles ne sont pas pour autant hors société. « *Derrière les attitudes apparemment indifférentes et systématisées des participants aux fêtes techno en quête de sens se cache peut-être un comportement collectif « qui en dit long » sur notre société et sur la citoyenneté qu'elle construit* »⁹.

« *Peut-être que les corps de chacun ne sont-ils pas seulement des objets de consommation, sans vie, mais des sources d'investissement dans le Pluriel* »¹⁰.

Les populations en marge sont souvent suspectées de contaminer la société globale et notamment une partie de la jeunesse. Par phénomène de liesse collective ou par consommations de produits stupéfiants, les individus dits marginaux font peur et soulèvent de l'inquiétude. La free party est considérée comme un phénomène déviant du fait, notamment, qu'il fait fi des modèles classiques de faire la fête. Autrement dit, la free party déserte les lieux institués, professionnalisés et voués aux échanges mercantiles. C'est probablement ce point qui différencie le mouvement free party du mouvement techno en général et qui fait de la free party une spécificité dans le monde de la fête.

Une problématisation large a pu ainsi émerger : quelles sont les représentations de la free party et de la société pour les adeptes du mouvement ? Quel est le sens pour ces individus de créer et/ou participer à des free parties ? Que cherchent-ils ? Leur point de vue autour de la

⁷ Adjectif venant de « teuf », fête en verlan.

⁸ C. GICQUEL, « Free-party Une aire de je(u) dans l'air du temps » *Espace, Populations, Sociétés*, EHESS, 2007, p. 12

⁹ B. MABILON-BONFILS, A. POUILLY, *La musique techno, art du vide ou socialité alternative?*, L'harmattan, 2002, p. 8

¹⁰ A POUILLY, « Les facettes de la planète techno », *op. cit.*, p.22.

répression ? De la culture ? De la subversion ? De l'illégalité ? En d'autres termes, le but est de comprendre le sens pour les acteurs de ce mouvement de participer à ce type de rassemblement dans notre société actuelle.

On retrouve dans les free parties, et dans les raves parties avant elles, une recherche de fusion. Musicale d'abord et entre les individus par la suite. Mais le phénomène n'est pas seulement synonyme de la recherche de fusion. Mes hypothèses de recherche concernent ainsi la pensée politique à l'œuvre dans le mouvement. En somme, comment se fait-il que le mouvement free party continue de perdurer ? Quel sens pouvons-nous y trouver ?

L'hypothèse que nous posons est qu'organiser une free party dans notre société actuelle est un acte éminemment politique. Le sens de participer et surtout d'organiser ce type d'évènement résiderait donc dans le fait d'agir. Agir politiquement, en posant un, voire des actes politiques. Il ne s'agit pas ici de discuter de la politique, jeu qui consiste à tout mettre en œuvre pour accéder au pouvoir mais de politique, c'est-à-dire, comment vivre ensemble ?

Selon nous, il y a un regain de politisation au sein du mouvement depuis quelques mois, autrement dit depuis le début de la crise sanitaire et des mesures sécuritaires qui y font suite. Les teufeurs et surtout les organisateurs seraient donc plus politisés qu'auparavant et les évènements festifs s'en retrouveraient *de facto* affectés. Dans une perspective d'interactionnisme symbolique, l'hypothèse retenue est que le contexte politico-culturel a une grande influence sur la définition, la marginalisation et la politisation du mouvement. Sans intervention de l'Etat, le mouvement serait sensiblement différent et sûrement moins politique.

Nous verrons tout au long de ce travail de quelle manière le mouvement s'est construit et s'est retrouvé influencé par les modifications sociétales.

Le présent travail se divise en trois chapitres.

Le premier chapitre, consistera à faire le point sur les prémices et l'apparition des free parties afin de comprendre dans quel cadre politique et culturel elles ont vu le jour.

Le deuxième chapitre abordera plus en détail sur l'histoire du mouvement des free parties depuis sa création dans le but de constater ou non des évolutions, que ce soit au niveau de la criminalisation qu'il subit ou de ses modifications internes.

Le troisième chapitre sera consacré à l'analyse du phénomène depuis l'apparition de la crise sanitaire, avec notamment une focalisation sur trois évènements particulièrement éclairants quant au sujet de ce mémoire. Avec l'aide d'individus qui ont bien voulu s'entretenir avec moi,

l'objectif de ce travail est d'analyser le phénomène de la free party sous l'angle de sa criminalisation et de sa politisation potentielle au regard de notre société actuelle.

METHODOLOGIE

La méthodologie utilisée dans ce mémoire se veut principalement qualitative. Grâce à des lectures, des rencontres et des échanges, nous avons voulu construire ce mémoire de manière chronologique afin de mieux saisir les rouages d'un phénomène décrit et criminalisé pendant la plus grande partie de son histoire. En optant pour ce type de réflexion, il a été possible de mettre en exergue l'histoire du mouvement free party au regard de sa criminalisation, de ses débuts à aujourd'hui.

Initialement, notre méthode de recherche était focalisée sur des entretiens semi-directifs avec des participants et des organisateurs ainsi que sur deux observations participantes. Cela a été réalisé sur un laps de temps assez court mais suffisant pour comprendre à la fois la complexité et la simplicité de ce mouvement. Le but était ici de pouvoir confronter la théorie et la pratique. Confirmer ou infirmer les hypothèses de départ afin de produire un nouveau savoir, et de nous inscrire dans une tradition universitaire qui se veut scientifique.

Les données empiriques viennent des rencontres faites avec des individus acteurs du mouvement (quatre interrogés) mais aussi d'une observation participante. En ce qui concerne les entretiens, ils se sont tous déroulés en Bretagne historique (Loire Atlantique comprise) dans une volonté de réaliser des entretiens en face à face. A noter que la plupart des interrogés ne nous sont inconnus, ce qui a facilité la rencontre et la discussion. Les observations participantes, quant à elles, ont pu être faites en Bretagne lors de la Coalition bretonne le 17 juillet et en Vendée, lors d'un rassemblement festif le 31 juillet dernier.

Nous avons décidé d'intégrer l'analyse et des extraits d'entretiens tout au long de ce travail avec une prédominance dans le dernier chapitre. Ce choix a été posé dans le but d'enrichir les éléments théoriques en les confrontant avec la réalité vécue par certains. L'idée d'analyser les entretiens dans un chapitre à part entière nous était venue en premier lieu à l'esprit mais l'avancée de l'écriture du mémoire nous a fait changer d'avis. En effet, nous avons trouvé plus pertinent de mêler partie empirique et théorique

Tout en ayant connaissance que le fait de ne pas être étrangère au mouvement pourrait nous aveugler sur des points critiques, nous avons voulu être particulièrement vigilante quant à la construction de notre pensée, en essayant de prendre en compte des points de vue divergents afin de construire le raisonnement que nous souhaitions amener. Malgré tout, dans un souci de constructivisme, il est clair que l'impartialité et l'objectivité totale sont refusées.

Très attachée à l'approche herméneutique, l'objectif de la présente recherche est de tenter de comprendre le sens de cette pratique pour ceux qui y participent, qu'ils soient organisateurs (Sound system) ou simples participants (teufeurs). La free party étant d'abord un phénomène social et une pratique, la discipline principale de ce mémoire est la sociologie. Néanmoins, la science politique vient parfois se glisser dans l'argumentaire afin de donner plus de poids et de vision critique à mon hypothèse.

Partant de données historiques et sociologiques, le mémoire se construit petit à petit, de manière chronologique dans un souci de compréhension globales, amenant d'autres types de données et de réflexions.

CHAPITRE 1 : UN DETOUR HISTORIQUE SUR LES PREMICE DE LA FREE PARTY

Section 1 : La création du mouvement techno

Nous pourrions définir le rock comme un style musical qui dénonce la tyrannie de l'ordinateur contre la liberté de la guitare. Le rap, lui, se caractérise par une volonté de dire, voire même une fureur de dire. La techno, elle, n'a *a priori* pas de but si ce n'est la danser et faire la fête. Pourtant, pour beaucoup, la techno représente un genre à part entière qui mérite d'avoir une place à part entière dans l'univers musical. Malgré tout, elle est rejetée sur les marges et c'est dans ce refus qu'elle fonde ses assises et y plonge ses racines.

Un peu avant les années 80 aux Etats-Unis, la jeune bourgeoisie blanche déserte les boîtes de nuit, attirée par le mouvement hippie. Les patrons de clubs se « rabattent » alors sur un autre type de public, habituellement absent de ce type de lieu : les minorités noires et latines ainsi que les homosexuels jusque-là interdits de rentrer dans la plupart des boîtes de nuit et qui vont être à l'origine d'un nouveau style musical, ou plutôt d'une évolution.

La musique dite techno est ainsi apparue dans les villes industrielles du nord des Etats-Unis. On situe souvent sa création à Détroit en 1988. Elle était diffusée essentiellement dans des clubs que les homosexuels et/ou afro-américain fréquentaient, ce qui lui a valu d'être, dès le début, associée à une marginalité de par les caractéristiques déviantes que représentaient l'orientation sexuelle et l'appartenance ethnique de ses amateurs.

La house et la techno sont avant tout le résultat de la pratique de quelques DJ's (comme Ron Hardy, Farley Jackmaster Funk ou Tony Humpries) qui partageaient leur savoir-faire et expérimentaient dans les clubs. Au départ, il n'y avait que la house, style musical initial du mouvement techno, qui a amené la création d'un autre style : la techno. Elle se distingue de la house par l'apparition des vocaux qui prennent place au milieu des samples et des sons synthétiques.

Notons qu'à la suite de la house et de la techno, nous observons l'apparition d'un paysage festif de plus en plus riche du fait du nombre de tendances différentes qui voient le jour. On remarque ainsi de nombreuses variantes qui se distinguent par leur tempo et leurs caractéristiques sonores.

Comme son nom le suggère, l'appellation techno vient de technologique. En effet, les musiciens techno ont construit une nouvelle forme de musique à partir d'échantillons sonores, de sons électroniques, de boîtes à rythmes, le tout mixé avec l'aide d'ordinateurs. On retrouve des

échantillons d'autres courants musicaux comme le jazz, le rock, le disco, mais aussi des musiques du monde. La techno est une musique de production c'est-à-dire une musique créée (et non simplement diffusée) grâce à des moyens électroacoustiques. C'est donc l'avancée de la technologie et la démocratisation de matériels électroniques qui ont permis à la techno de faire son apparition.

Ainsi, nous pourrions qualifier l'apparition de la musique techno comme une simple évolution artistique et musicale. Si ce n'est qu'une simple évolution, il ne s'agit alors pas d'un mouvement culturel qui induit des modalités comportementales différenciées. Initialement, la techno était donc jouée dans les lieux d'expression usuels des musiques populaires juvéniles.

« La culture techno n'est donc pas essentiellement subversive, révolutionnaire, ni même marginale en termes de provenance sociale de ceux qui la font et la vivent, comme d'ailleurs en termes d'idéologie. Elle peut néanmoins donner l'illusion d'une certaine originalité, effrayant pour certains milieux attachés aux valeurs traditionnelles et plus encore aux valeurs modernistes toujours dominantes dans nos sociétés postindustrielles en pleine mutation »¹¹.

La techno est un langage musical inédit, entièrement instrumental, sans refrain, sans nom d'auteur. La techno est ainsi en elle-même, vecteur de destruction des barrières culturelles. Ce qui caractérise le technophile, c'est qu'il cherche ce qu'il fuit dans son quotidien, *« entre un objet trop plein de sens et un sujet en quête de sens, il faut trouver un entre-deux »¹².*

À la différence du rap, la techno n'a d'autre but que le plaisir : plaisir des sens, plaisir d'écoute, plaisir d'être ensemble. La techno n'a pas de message *a priori*. Si elle n'a pas de message social à faire passer c'est parce que, le message, il faut l'incarner pendant quatre, cinq, dix heures et parfois plus.

Cette musique originale du point de vue de l'univers musical habituellement connu est devenue transparente entre les technophiles, mais opaque avec les pouvoirs publics, par l'effet de l'institutionnalisation. La techno se conçoit alors comme un des symptômes de la société *« du vide »¹³.*

¹¹ X, « L'expérience des marges », in B. MABILON-BONFILS (dir.) *La fête techno, tout seul et tous ensemble*, Autrement, 2004, pp. 115-117

¹² B. MABILON-BONFILS, A. POUILLY, *La musique techno, art du vide ou socialité alternative ?*, L'harmattan, 2002, p. 16

¹³ R. RAHAOUI, « La techno, entre contestation et normalisation », *Volume !*, Musiques actuelles : un « pas de côté », Vol. 2, 2005, pp. 89-98

Ce phénomène musical prend rapidement de l'ampleur au Royaume-Uni à partir de la fin des années '80. Au commencement, la house se développe essentiellement dans deux clubs : L'Hacienda à Manchester et le Garage à Nottingham puis la scène se développe dans tous les pays, conjointement à l'apparition d'une variante : l'acid house.

Fort de son succès, le phénomène rencontre vite une limite juridique. En 1987, les clubs doivent fermer à deux heures au maximum. Or, comme nous l'avons dit, une des particularités de la techno est qu'elle fonctionne et s'exprime sur un temps long. En plus des restrictions gouvernementales, on retrouve des prix d'entrée élevés pour ceux qui souhaitent se rendre dans les clubs (en Angleterre, le coût de la vie est encore plus important que dans les autres pays européens). Pour une jeunesse non fortunée, cela représente un frein supplémentaire. Alors quand les boîtes et clubs ferment, les adeptes technophiles finissent par avoir une idée en tête : continuer de danser et d'écouter cette musique ailleurs.

En parallèle, l'opinion publique commence à faire le rapprochement entre fête techno et usage de drogue, notamment l'ecstasy. Il est souvent question, dans la littérature universitaire, les articles de presses et les débats politiques, d'un rapprochement systématique entre milieu techno et vaste marché de la drogue. Cela en ferait donc un problème de santé publique mais ce lien est discutable et surtout non réductible à cette seule facette. On présente souvent la consommation de psychotropes dans les rassemblements techno sous l'angle de la rupture, comme si la consommation de stupéfiants dans le milieu techno était quelque chose qui ne ressemble pas à d'autres pratiques. On parle par exemple de « nouveaux usages », de « pratiques nouvelles et émergentes », de « nouvelles drogues ». En réalité ce qui « *s'observe dans ce contexte relève moins de l'extraordinaire que de l'amplification de tendances qui dépassent* »¹⁴ le mouvement techno. La techno apparaît dans un moment de crise. Elle est le symbole d'une jeunesse en recherche de communion face à la mondialisation. En 1989 par exemple, un vent de liberté souffle lors la réunification de l'Allemagne. La musique est là pour se faire l'écho d'un tournant de l'Histoire. La musique techno s'élève pour faire entendre la voix de la fête et des festivités.

Néanmoins, les organisateurs de ce type de soirées commencent à devoir composer avec de multiples obstacles : fermetures administratives, pressions policières sur les clients, etc. L'apparition de ce courant musical, qui, rappelons-le, n'est qu'une simple évolution en lien

¹⁴ R. ESPTEIN, A. FONTAINE, « De l'utilité des raves : consommation de psychotropes et action publique », *Mouvements*, Vol. 5, n°42, La Découverte, 2005, p. 16

avec la modernité et la technologie, va instantanément, ou presque, poser problème au gouvernement britannique qui va immédiatement légiférer dans le but de criminaliser les amateurs de techno. Pourtant, encore une fois « *la musique techno ne vient ni de partout à la fois ni de nulle part. Elle ne constitue pas non plus une rupture soudaine et inouïe dans l'histoire de la musique, de la fête et de la danse occidentale* »¹⁵.

Sous couvert d'une politique conservatrice, Margaret Thatcher, met en place en 1994, le *Criminal Justice and public order* qui interdit tout rassemblement festif de plus de 10 personnes autour de musiques répétitives. Le gouvernement met alors en place la « *Pay Party Unit* », chargée de traquer les débordements musicaux et d'y mettre fin. Les peines encourues par les organisateurs à la suite du Criminal justice bill vont de la confiscation du matériel à trois mois de prison ferme. « *A cause du format et à cause d'un début de répression, les lieux classiques d'expression musicale ne s'avèrent plus adéquats* »¹⁶. Du côté des pouvoirs publics, on retrouve l'idée que la suppression de la techno sera effective puisqu'ils lui refusent les endroits socialement établis pour faire la fête.

« *Les conséquences de ces lois ont été de faire diminuer en fréquence et en ampleur les événements illégaux – tout en marginalisant davantage ceux qui continuaient à exister* »¹⁷. Comme nous l'avons dit précédemment, le prix particulièrement élevé de la vie au Royaume-Uni, et notamment en ce qui concerne les loisirs et les fêtes, est aussi un élément qui a accéléré la mise en place d'alternatives festives.

Ainsi, malgré de nombreux obstacles, la musique techno va poursuivre sa diffusion. De nombreux technophiles revendiquent le droit de « faire la fête ». Et pour cela, ils vont commencer à s'organiser. Certains adeptes, seulement spectateurs/participants jusque-là, décident alors de prendre en main l'organisation de soirées et donc de développer certaines compétences (électricité, électronique, logistique, permis poids lourd) afin de vivre leur passion musicale d'une autre manière que ce que l'Etat leur impose. Tous ces savoirs faire ont participé à la particularité de ces rassemblements qui allaient donner plus tard les Sound Systems, groupes informels de 5 à 20 personnes ayant en leur possession leur propre matériel de

¹⁵ L. TESSIER, « *Musiques et fêtes techno : l'exception franco-britannique des free parties* » *Revue française de sociologie*, Vol. 44, n°1, Presses de Science Po, 2003, p.62

¹⁶ L. POURTAU, « Les interactions entre raves et législations censées les contrôler », *Déviance et Société*, Vol. 29, n°2, Médecine & Hygiène, 2005, p.128

¹⁷ E. RACINE, *Le phénomène techno : clubs, raves, free parties*, Paris, Imago, 2004, p. 108

sonorisation et qui vont commencer à organiser des raves parties, sorte de pied de nez aux festivals payants et commerciaux.

Néanmoins, relativisons ce que nous venons de dire avec l'aide de Raphaël Lioger¹⁸, qui, de manière critique, interroge le sens alternatif de la culture techno. Selon lui, sous couvert d'une culture alternative, la techno participerait aux recompositions actuelles d'une culture dominante qu'il est de plus en plus difficile à attribuer à la seule culture dite « bourgeoise ». Toujours selon la pensée de Lioger, le post matérialisme défendu par le mouvement est seulement une revendication des acteurs qui, pour autant, n'enlève rien aux stratégies commerciales tout à fait matérialistes, ni à la réalité des déterminations sociales. C'est ce que nous allons nous attacher à discuter dans les prochaines lignes grâce à l'analyse des rapports au sein du mouvement mais aussi du rapport avec les autorités.

Section 2 : L'apparition des raves parties

C'est entre 1986 et 1987 que l'on voit apparaître les premières raves en Angleterre : les *acid parties*, en référence à l'*acid house*, qui se développe de plus en plus. Entre les années 1980 et 1990, les raves prennent de l'ampleur, avant d'être ralenties par les législations prises par Margaret Thatcher et son gouvernement.

Les raves sont les héritières du mouvement punk et surtout de sa branche nomade (les *travellers*). C'est dans leur sillage que certains commencent à organiser des free festivals, pour contrecarrer les grands festivals rocks payants et commerciaux. Ces groupes que l'on peut qualifier d'anarchistes libertaires vivent de manière nomade et autogérée. Ils créent leurs propres labels mais aussi leurs propres réseaux de distribution. Notons que le principe de Sound System itinérant a été importé des Sound Systems jamaïcains. Grâce à ce matériel, de nouvelles possibilités s'ouvrent pour les musiques techno.

Si ce type de festivités attire des adeptes, ce n'est pas tellement – du moins au début – parce que les particularités du format sont recherchées pour elles-mêmes. Certes, certains aiment déjà faire la fête de cette manière et considèrent que c'est d'ailleurs la seule vraie et unique manière de la faire. Mais si le format rave fonctionne vite et bien c'est aussi parce que d'autres individus, moins enclins à ce type de festivités, n'ont plus que cette possibilité pour faire la fête. L'implication de facteurs extérieurs est ainsi primordiale pour saisir le phénomène.

¹⁸ R. LIOGIER, « Entre marginalité magnifiée et récupération « postindustrielle », in B. MABILON-BONFILS (dir.) *La fête techno, tout seul et tous ensemble*, Autrement, 200, p.149

Comme nous l'avons vu plus haut, la première étape du choix de la marginalité se définit lorsque que le gouvernement Thatcher fait passer une loi obligeant les clubs à fermer à deux heures du matin au maximum. Les clubbers qui voulaient danser encore une bonne partie de la nuit se sont retrouvés à la porte et ont tenté de trouver des solutions pour continuer de faire la fête, y compris de manière légale. Mais il était très compliqué de parvenir à louer un lieu puisque personne, aucun propriétaire, n'était dupe. L'idée d'investir, pour un temps donné, des lieux abandonnés tels que des usines désaffectées, des champs et autres endroits délaissés commence à germer dans l'esprit de quelques passionnés de musiques techno. Autrement dit les amateurs de techno décident petit à petit d'abandonner les lieux usuels et habituels pour faire la fête. C'est justement ce schéma qui a amené des jeunes britanniques dans une situation où faire la fête dans l'illégalité devient une option plus qu'évidente. Surtout que, qu'elles soient légales ou non, les raves se retrouvent dans le viseur du gouvernement. Et finalement ce sont les raves légales qui subissent le plus de répression, étant particulièrement facile à trouver et à contrôler. Lutter contre la musique techno dans les lieux classiques était aisé. Dans les nouveaux espaces, illégaux, dédiés aux musiques techno, les forces de l'ordre se sont retrouvées face à un vide juridique.

L'effet quasi immédiat fut de voir se développer un peu partout – en campagne, dans des hangars ou entrepôts désaffectés – des fêtes alors clandestines. Il faut aussi garder en tête le contexte sociaux-économique du pays, en pleine crise industrielle, qui participe à la désertification des entrepôts et hangars. Cela laisse la possibilité à une jeunesse en quête de festivités de les occuper et de les habiter le temps d'une soirée. C'est la naissance des *warehouse parties* (traduit par fête de hangars). Le gouvernement britannique sanctionne immédiatement ce type de rassemblement avec le « *Criminal Justice and Public Order Act* ». Il est voté en 1994 mais déjà depuis 1989, les amateurs de techno faisaient face à de nombreuses contraintes.

Or, la vie collective est rythmée, comme l'a affirmé Durkheim, par deux séquences temporelles distinctes. Un premier temps est consacré à la vie quotidienne, au travail, aux rapports sociaux codés et normalisés, pour dans un second temps (de manière ponctuelle), laisser place à des manifestations d'effervescence où les hommes inventent de nouvelles règles, construisent de nouveaux rapports. En suivant son raisonnement, les raves parties correspondent parfaitement à la seconde séquence temporelle, puisqu'elles permettent aux ravers de s'inventer, se réinventer l'espace d'un temps ponctuel. La rave déconstruit, transgresse, pour un temps les normes et règles du social pour en réinventer d'autres. La transgression partagée et commune permet l'exaltation du collectif.

Face à la répression, les autorités poussent les amateurs de ce type de soirées de s'expatrier en milieu rural. Mais là aussi, très rapidement, les raves ont été la cible de restrictions et de répression de la part des pouvoirs publics britanniques. Lorsque le gouvernement Thatcher met en place sa législation concernant les rassemblements musicaux, une clause est réservée à la définition de la rave party. Dans la clause 58 du « *Criminal Justice and Public Order Act* », votée au parlement 3 novembre 1997, la rave est définie comme « *un rassemblement en plein air de 100 personnes et plus autorisées ou non d'occuper le lieu dans lequel de la musique amplifiée est jouée pendant la nuit, caractérisée par l'émission d'une succession de battements répétitifs* ».

En plus de l'implication des autorités, les médias, après avoir décrié le milieu de la techno en général, se saisissent du phénomène, très rapidement qu'ils associent, une fois de plus, à la drogue (et principalement l'ecstasy, encore et toujours). Ils alertent l'opinion publique de ces soirées présentées comme sauvages qui ne peuvent être tolérées plus longtemps. De plus, le fait d'avoir légiféré donne immédiatement aux forces de l'ordre la possibilité et les moyens d'intervenir afin de faire quitter les lieux. Ce qu'ils ne pouvaient pas faire avec autant d'efficacité auparavant.

Les Sound Systems ayant acquis une certaine mobilité grâce à leurs camions aménagés et la répression accrue du gouvernement Thatcher étant bien réelle, certains Sound Systems nomades tels que les Spiral Tribe s'expatrient en France pour échapper à une condamnation anglaise.

C'est ainsi que les premières raves font leur apparitions en France au début des années '90, sur le même modèle que les *acid parties* anglaises. Le nombre de fêtes se multiplie assez vite et le phénomène prend de l'ampleur. La scène free party se développe avec la création de Sound Systems français (Teknocrates, Nomades, Psychiatrik ou encore OQP) qui calquent leur organisation sur les Sound Systems anglais. Si la situation s'est stabilisée à cette période en Grande Bretagne, elle continue d'évoluer en France. Notons que l'implantation du phénomène free party n'a pas le même sens des deux côtés de la Manche. Il y a eu un décalage entre le phénomène né en Angleterre et son arrivée en France. Le premier vivait sous le très conservateur gouvernement Thatcher alors que le second arriva dans une période d'ouverture culturelle sous la présidence Mitterrand.

« J'ai découvert la musique techno par accident. Alors encore étudiant, j'étais avec un ami qui m'a parlé de soirées interdites, en 1991 : « Ça s'appelle des raves, ça vient d'Angleterre. Il y a une soirée qui va se faire à Cannes. » C'était dans une boîte, là, pour le coup. « Il faut à tout

prix qu'on aille voir, il paraît que c'est génial, que tout le monde est déguisé et qu'il y a une pure ambiance ! La musique n'a rien à voir avec ce qu'on écoute, c'est complètement nouveau ! » J'ai dit ok et on est partis. C'est vrai qu'en arrivant là-bas, j'ai vu une ambiance, les déguisements à l'entrée, et puis surtout pas de discrimination à la porte. Qu'on soit noir, blanc ou arabe, on pouvait rentrer : à l'époque c'est tendu à ce niveau-là ! Ça me plaisait, c'était vachement bien ! »¹⁹.

Au-delà d'un développement artistique et esthétique propre au mouvement techno, il est important de saisir que les raves offrent un espace de participation que l'on retrouve assez rarement dans les milieux festifs. Cet espace est possible et même sollicité de par le positionnement marginal des raves au regard du circuit classique et établi de la musique et de la fête. Au-delà d'une question d'adhésion à un groupe de pairs, l'expérience des raves est riche en ce sens où les individus ont la possibilité de tenir un rôle plus actif que dans la plupart des lieux festifs. Les raves étant en effet moins cadrées que les lieux de festivités habituels, les tâches sont moins spécialisées et l'espace d'action moins délimité.

« Par exemple, l'absence de scène ou encore de loges pour les musiciens brouille les frontières entre public et artistes. De même, l'absence d'une équipe organisatrice professionnelle clairement identifiée incite chacun à participer, en aidant à l'organisation, au bon déroulement de l'évènement, ou encore au nettoyage du site après la fête »²⁰. Nelly ajoute, « Lors de nos expériences musicales précédentes, on était assis, à écouter passivement. Là, on était à fond ! »²¹.

Les raves sont en réalité le travail quasi exclusif d'individus qualifiés d'amateurs en comparaison à la professionnalisation de l'univers musical et artistique. Il n'y a pas de starification, les individus allant dans ce type de soirée pour écouter tel ou tel style musical plutôt qu'un DJ en particulier. *« Si quelques gros évènements sont organisés par des professionnels du spectacle, tels que la grande rave organisée à l'initiative de Libération au parc des expositions de La Villette en 1993, ou encore les scènes techno intégrées au festival rock des Transmusicales de Rennes ou du printemps de Bourges, la grande majorité des fêtes est organisée par des amateurs, des groupes d'amis qui se lancent dans l'aventure de*

¹⁹ Témoignage de William dans G. KOSMICKI, *Free party : une histoire des histoires*, Le mot et le reste, 2010, p.162

²⁰ A. PETIAU, « L'expérience techno, des raves aux free parties », in B. MABILON-BONFILS (dir.) *La fête techno, tout seul et tous ensemble*, Autrement, 2004, p. 33

²¹ Témoignage de Nelly, dans G. KOSMICKI, *Free party : une histoire des histoires*, op.cit., p.179

l'organisation. Les activités de production, d'édition et de diffusion se développent en grande partie hors des circuits institués »²².

Le contexte extérieur, encore une fois, de fin de Guerre Froide, qui voit arriver la guerre du Golfe, paralyse toute une génération qui vit la peur d'une nouvelle guerre. Faire la fête devient un acte de vie, et la fête ne se fait que plus vive encore, avec des nouvelles sonorités, de nouvelles décorations et ambiances.

Mais le pic de répression des années 1995/1996, en lien avec des lois relatives à l'organisation de spectacles vivants, a accéléré la professionnalisation des amateurs de raves qui ont voulu s'inscrire dans des structures plus pérennes et plus sûres. Autrement dit, la répression croissante oblige les adeptes de ce style musical à choisir entre clandestinité totale (free party) et professionnalisation. C'est ici que l'on retrouve le clivage le plus important dans le monde de la rave entre ceux, qui, se professionnalisant, proposent de plus en plus de soirées payantes et les adeptes des soirées gratuites (free parties et teknivals).

Au milieu des années '90, des compagnies majeures sponsorisent les événements raves à des fins commerciales. Les amateurs de free parties définissent leurs festivités comme plus authentiques, plus vraies, non dégradées par l'aspect commercial que l'on retrouve dans les fêtes payantes. A l'inverse, la musique que l'on peut entendre en free parties est décriée par les autres acteurs du milieu qui la considère comme trop rapide, trop dure.

D'année en année, une scission s'opère et raves et free party correspondant alors à deux univers bien différents. En réalité, plus les raves se sont institutionnalisées, plus les free parties s'en sont démarquées en optant pour l'illégalité.

Au-delà de cette scission qui va être à l'origine du mouvement free party sur lequel nous reviendrons plus en détail par la suite, les questions de la répression sont particulièrement instructives. En effet, *« le développement des raves et la recherche de la clandestinité apparaissent comme une conséquence des contraintes administratives et économiques qui pèsent sur l'organisation des fêtes techno, bien plus que comme une démarche originelle du mouvement techno »²³.*

C'est bel et bien la répression à l'encontre des raves parties de la première génération qui permet l'explosion de fêtes clandestines (teknival et free parties). Ces soirées illégales vont être les

²² A. PETIAU, « L'expérience techno, des raves aux free parties », *op. cit.*, p.32

²³ L. LARFARGUE de GRANGENEUVE, *L'Etat face aux raves parties : les enjeux politiques du mouvement techno*, Presses universitaires du Mirail, 2010, p. 20

manifestations typiques de la deuxième génération de technoïdes. Même si les raves vont diminuer voir quasiment disparaître au profit des free parties, elles auront cristallisé une culture juvénile qui ne considère pas la rave party comme une fête mais comme la fête au sens métaphysique du terme. Et en cela, continuer de faire vivre ce phénomène est primordial.

Cette culture naissante va s'avérer être extrêmement adaptable et donc résistante aux pressions politiques et sociales qu'elle va subir comme nous allons le voir dans la suite de ce travail.

Section 3 : L'avènement des free parties

Le mouvement free party, avec la répression qu'il subit, suit une logique du « jusqu'au-boutiste » de la fête : faire la fête sans contrainte et quand on le veut malgré le risque répressif, les saisies et amendes. *« Ce qu'on a organisé, c'est dans l'ordre naturel des choses : c'est comme cuisiner pour manger, c'est un truc que tu fais parce qu'il faut le faire »*²⁴. Laurent Tessier rajoute à cet égard que *« l'imagerie rebelle des free parties, paradoxalement accrue par les politiques d'interdictions des gouvernements britanniques puis français, ont ainsi sans doute fortement encouragé l'extension de ces mouvements. Une grande partie des jeunes britanniques et des jeunes français adhéraient alors à différents courants de musiques rock et punks. Ces musiques avaient pour point commun de revendiquer une attitude « authentique », « anti-commercial ». Ils ne pouvaient donc que rejeter la techno, musique synthétique de boîte de nuit. En devenant illégales, les fêtes techno ont ainsi pu gagner une image « contre-culturelle », « rebelle », indispensable à leur succès »*²⁵.

Encore une fois, c'est l'interdiction ou du moins la difficulté de réussir à organiser une rave party en respectant la légalité qui a amené sa variante illégale et clandestine : les free parties. Tout en s'inscrivant dans l'univers techno et son esthétique, la free party en reste une spécificité avec ses propres codes et valeurs mais aussi ses sonorités, souvent qualifiée de plus dure, plus « hard ».

C'est l'annulation de la fête Oz prévue à Amiens le 10 juillet 1993 qui signe réellement la fin de la période rave ainsi que le début d'une prise de conscience plus politique des organisateurs d'événements techno, las de ne pouvoir jamais être sûrs de la tenue d'une soirée lorsqu'elle est légale. Logiquement programmée, la fête fut interdite avec comme motif le manque de forces

²⁴ Témoignage de Minh-Thu, dans G. KOSMICKI, *Free party : une histoire des histoires*, Le mot et le reste, 2010, p. 147

²⁵ L. TESSIER, « Musiques et fêtes techno : l'exception franco-britannique des free parties » *Revue française de sociologie*, op.cit., p. 16

de l'ordre disponibles (étant en pleine période du Tour de France). Une manifestation instantanée eu lieu sur l'esplanade des Droits de l'Homme au Trocadéro, à Paris. C'est à la suite de cette annulation qu'est organisé le premier teknival²⁶ : une manifestation gigantesque, libre, gratuite et surtout sans autorisation.

A partir de 1993, de plus petits rassemblements, envahissent les campagnes, comme les raves l'avaient fait en Angleterre après que la house et la techno se soient faites exclure des clubs londoniens en 1989. Ce type de rassemblements prend directement d'assaut « des lieux à la physionomie bigarrée, voués à l'oubli, désertés, pour les transformer en esplanade festive éphémère où convergent les affranchis »²⁷.

« Certains l'interprète comme profondément contestataire, quand d'autres n'y voient que de simples pratiques hédonistes et la revendication d'espace de liberté pour en jouir. Ce qui fait l'unanimité, c'est qu'il s'agit d'un mouvement entièrement fondé sur la musique, élément central unissant le tout »²⁸. Mais finalement, revendiquer des espaces de liberté quand il en manque n'est-il pas contestataire et politique en soit ? « Dans une société majoritairement sédentaire, le nomadisme de la free party a ouvert l'esprit de nombreux jeunes engagés à leur tour dans ce mode de vie marginal »²⁹.

Ainsi, une nouvelle génération réinvestit les lieux marginaux, et les marges de manière plus globale, que les raves avaient fini par abandonner. Ceux que l'on va à présent nommer les teufeurs pensent leur modèle festif en lien avec le concept d'Hakim Bey³⁰ : la zone d'autonomie temporaire (TAZ en anglais). « On se réclame beaucoup de H. Bey et de la TAZ. Que ce soit dans l'univers qu'on développe mais aussi au niveau politique. Ouvrir une parenthèse un week-end pour faire la fête de manière safe (sans oppression, barrières etc), rien que ça c'est politique en tant que tel. Montrer qu'on peut faire autrement : pas d'argent, autres relations, organisation horizontale. Tout le monde peut participer. Bien sûr il y a une sorte de mini hiérarchie mais la plus horizontale possible. C'est politique aussi du point de vue intellectuel de montrer qu'on peut vivre comme ça, autrement. Tout l'individualisme libéral et capitaliste est balayé par la notion de collectif très important dans la teuf »³¹. Ces zones sont entendues

²⁶ Contraction de « tekno » et de « festival », les teknivals sont des événements pouvant rassembler des milliers de personnes.

²⁷ S. QUEUDRUS, « La free-party. Le corps sous influence, ambiance, lieux et scansions », *Ethnologie française*, Vol. 32, n°3, Presses Universitaires de France, 2002, p. 522

²⁸ G. KOSMICKI, *Free party : une histoire des histoires*, op.cit., p.188

²⁹ *Ibidem*, p. 355.

³⁰ H. BEY, *Zone autonome temporaire, TAZ*, Paris, éd. De l'Eclat, 1997

³¹ Témoignage reçu en entretien

comme des lieux où l'autorité étatique est remise en cause le temps de la fête, jusqu'à ce que celle-ci se dissolve pour se reformer à un autre endroit et ainsi de suite. Pour Christina Gicquel « *malgré la transgression, cette expérience individuelle ne s'inscrit pas dans un programme en rupture avec la société. La free party est plutôt une zone d'autonomie temporaire qui donne aux teuffeurs le sentiment d'exister* »³². Les endroits socialement normés pour faire la fête, comme les boîtes de nuit, les salles de fête, sont donc désertés. En effet, ces rejets et refus sont des éléments importants pour comprendre de quelle manière les free parties se sont construites, tout comme s'étaient construites les raves auparavant.

Lorsque les free parties voient le jour, elles défraient immédiatement la chronique. En effet, après la répression importante qu'ont subi les raves, l'opinion générale pensait que les amateurs de techno s'étaient mis à nouveau à fréquenter les lieux de festivités conventionnels, surtout que ces lieux commençaient à intégrer la musique techno dans leurs programmations. Pourtant, la société voit arriver une nouvelle génération de teufeurs investissant champs et hangars, et qui, *de facto*, s'éloignent encore des lieux de festivités établis. De plus, des sonorités dites techno (auxquelles l'opinion publique avait fini par s'habituer), le monde de la free évolue vers des sonorités dites hardcore, qui, pour les oreilles du non initié, sont parfaitement inaudibles et violentes.

Par ailleurs, l'élection du territoire festif ne se fait pas au hasard. Elle répond à une kyrielle de critères : camouflage et possibilité de quitter le lieu facilement, qualités pratiques pour l'aménagement, l'esthétisme et l'univers symbolique. La manière dont le lieu est choisi révèle le rapport à l'espace qu'entretiennent ces individus, avec des variables tant sociales que culturelles mais aussi symboliques et politiques. En effet, décider de venir faire la fête sur un terrain militaire par exemple, peut être vu comme un moyen d'exprimer certaines revendications et valeurs. « *L'appropriation de sites tombés en désuétude ne serait alors que la traduction symbolique d'une représentation de la société : un champ de ruine sur lequel on fait la fête* »³³.

Par de-là l'élection du lieu festif, la gratuité des fêtes, le principe du don et le rejet du profit posent les bases de l'univers free party. « *La fête libre n'est pas à vendre* »³⁴, voilà le maître mot de ceux qui se sont éloignés de l'univers technoïde commercial.

³² C. GICQUEL, « Free-party Une aire de je(u) dans l'air du temps », *op.cit.*, p.14

³³ S. QUEUDRUS, « La free-party. Le corps sous influence, ambiance, lieux et scansions », *op.cit.*, p. 523

³⁴ Slogan mentionné sur le flyer annonçant le teknival d'août 2003

Les free parties deviennent alors le symbole d'un renouvellement de l'esthétique techno mais aussi celui d'un espace participatif qui n'est plus d'actualité au sein des raves tant le mouvement se professionnalise. La free party échappe aux logiques des professionnels du spectacle étant donné que les collectifs – les Sound Systems – ont pris en charge l'organisation complète de ce type de soirée. « *A travers l'organisation des free parties, c'est l'expérience, partielle, limitée dans le temps et dans les domaines d'activités, d'un mode de vie alternatif. Un rapport original au temps, au travail, à l'argent va permettre l'élaboration de normes et de valeurs déviantes* »³⁵.

Comme toute chose qui nous est inconnue, la free party fait peur, notamment à l'Etat et aux institutions qui craignent de ne pas pouvoir contrôler ce type de manifestations qui échappent à la festivité établie. Musique des marges, matérielle, interdisant toute espèce de communication entre les individus ; musique dangereuse, violente, liée à la drogue... On retrouve ces stéréotypes autour de la musique techno mais surtout en ce qui concerne les free parties. Ils traduisent une incompréhension collective devant cette musique du présent, dont les mécanismes, enjeux et rouages demeurent pour beaucoup inconnus. Cependant, être en marge ne signifie pas être hors de l'espace social. Ce sont les capacités d'auto-organisation de ces groupes sociaux qui ont, dès lors, moins l'obligation de suivre les règles sociales instituées, qui donne cette impression d'être « à côté » de la société.

Les free parties, événements illégaux et gratuits, vont, *a posteriori*, se voir greffer une idéologie libertaire et engendrer un « *corpus de valeurs fondant un mouvement culturel juvénile* »³⁶.

Pour saisir un peu mieux le phénomène, revenons rapidement sur son déroulé. Une free party commence généralement dans la nuit du samedi et se termine le dimanche en début d'après-midi. Le droit d'entrée est basé sur un principe de donation, qui peut être marchand ou non (tabac, drogue ...). Les organisateurs sont ceux qui disposent de matériel (acheté ou loué) et que l'on nomme Sound Systems. Ils disposent d'une logistique importante (matériel de sonorisation, groupes électrogènes, véhicules...), qui leur garantit une autonomie et une capacité d'adaptation importantes. L'initiative individuelle et l'autogestion sont les deux modes d'organisation principaux. « *L'autogestion c'est aussi responsabiliser les gens : sur les poubelles, sur l'écologie, sur la consommation de produits* »³⁷. A côté de la musique, de

³⁵ L. POURTAU, « Les Sound Systems technoïdes, une expérience de la vie en communauté », in B. MABILON-BONFILS (dir.) *La fête techno, tout seul et tous ensemble*, Autrement, 2004, p. 100

³⁶ L. POURTAU, *op. cit.*, p.101

³⁷ Témoignage de Line dans G. KOSMICKI, *Free party : une histoire des histoires*, *op.cit.*, p. 569

nombreuses autres activités concourent au bon déroulement de la fête : vente d'artisanat, de vêtement, de nourriture. Ces activités participent et s'inscrivent parfaitement « *dans la revendication du Do It Yourself* »³⁸.

Il existe un rapport d'horizontalité, où il n'est pas question que ce soit seulement l'artiste (comme dans d'autres styles musicaux) qui fasse la fête. Tout le monde doit y participer et c'est l'énergie du groupe et son organisation momentanée qui vont créer le moment festif. Selon Lionel Pourtau³⁹, il n'existe pas de leaders dans le mouvement free car il existe trop de contre-pouvoir au sein de ce type de tribus pour qu'un leader puisse émerger. Il note que cela fragilise le mouvement mais en même temps le protège d'une organisation verticale habituelle trouvée dans les rassemblements musicaux usuels. Sans espace à proprement spectaculaire, la free party accentue la dimension participative. « *Avec le recul, c'est super relatif : tu en as toujours qui profitent d'une voix plus forte que les autres, qui ont plus de charisme. Il y en a toujours qui possèdent plus d'argent que les autres aussi, par quelque moyen que ce soit, ou qui gardent en vue que certaines choses sont plus à eux qu'au groupe. Mais c'est quand même vraiment infime par rapport à la vie ordinaire : notre vie était communautaire à 95%, sans hiérarchie, sans argent personnel, et sans clef en poche, sans aucune propriété, je vivais dans les cabines des camions* »⁴⁰.

Pour saisir le principe d'intégration dans le groupe, il faut se pencher sur les différents rôles sociaux que l'on retrouve en free party. Sandy Queudrus a formalisé ces différents groupes : « *le traveller, l'organisateur, l'habitué, le touriste, la racaille* »⁴¹. De toute évidence, endosser un rôle est un enjeu de sociabilisation puisqu'en jouant un rôle actif, on se reconnaît et on reconnaît l'autre comme faisant partie du même groupe. Cet aspect est primordial dans l'univers de la free party : le fait que chacun participe de manière active aux festivités permet de voir les amateurs de free party comme des acteurs à part entière de leur milieu. On pourrait même aller plus loin en disant que les free parties, se positionnant à la marge des circuits classiques de la musique et de la fête, permettent un espace de participation active, ce que l'on ne retrouve pas dans d'autres milieux festifs, y compris au sein des raves qui se sont plus vite institutionnalisées. Cela est aussi possible parce que ce mouvement, comme le mot l'indique, est un phénomène

³⁸ G. KOSMICKI, *Free party : une histoire des histoires*, op.cit., p. 201

³⁹ L. POURTAU, *La subculture technoïde*, op.cit..

⁴⁰ Témoignage de Raff dans G. KOSMICKI, *Free party : une histoire des histoires*, op.cit., p.244

⁴¹ S. QUEUDRUS, « Un maquis techno. Modes d'engagement et pratiques sociales dans la free party », *Volume !*, Ed. Mélanie Séteun, 2000, p.84

dynamique et mouvant. Il est donc plus facile de vivre une expérience participative dans un milieu qui s'invente et se construit au jour le jour.

Malgré tout, « *L'adhésion repose sur le partage de valeurs communes, de point de vue identiques sur la société. Le partage de ceux-ci soude le groupe puisqu'il fixe une éthique, une morale commune. Les participants aux free parties n'élaborent pas de discours construits, de justification théorique de leurs pratiques. Les valeurs émanent déjà des principes même de la free party : une fête gratuite, accessible, libre, dans contraintes spatiales et temporelles imposées par les lieux institués de la fête* »⁴².

Gardons néanmoins en tête que la free party, plus que d'être un regroupement homogène est en réalité une manifestation éphémère et hétérogène d'individus, qui pour un temps, abolissent statuts et rôles sociaux conventionnels. Dans les personnes rencontrées, il y a un salarié en intérim bientôt en formation de technicien du son. Il y a aussi des individus qui se considèrent avant tout passionnés de nature. D'autres vivent en camion aménagé depuis plusieurs années. Une chose est sûre, aucune des personnes interrogées ne conçoit le phénomène d'étiquetage : « *je ne suis pas un grand fac des étiquettes / j'aurais du mal à mettre une étiquette, je me retrouve dans beaucoup de mouvement / j'aime pas trop les étiquettes* »⁴³ etc... Même si, finalement, surtout du côté des organisateurs, nous retrouvons principalement des individus se réclamant de tendances anarchistes et libertaires.

Selon Lionel Pourtau⁴⁴, on ne peut pas parler de communautarisme car le lien présent en free party n'est pas exclusif par rapport à d'autres communautés ou à la société. Néanmoins, c'est un lien supplémentaire, se superposant à d'autres sans les remplacer. Pour autant, ce lien supplémentaire les affaiblit pendant le temps de la participation à la communauté technoïde.

Par ailleurs, la free party est un mouvement qui cultive le secret. Face au bras de fer avec les autorités, le principe du secret est une arme importante. Les informations quant à la position géographique de la soirée sont données au dernier moment, via des boîtes vocales. La plupart du temps, un convoi est organisé pour que la majorité des véhicules arrivent au même moment, ce qui peut s'avérer être primordial si les forces de l'ordre sont déjà sur le qui-vive. Si certains se lassent vite de partir à la recherche d'un point GPS laissant entrevoir la localité de la fête, la

⁴² A. PETIAU, « L'expérience techno, des raves aux free parties », *op.cit.*, p.36

⁴³ Témoignage reçu en entretien

⁴⁴ L. POURTAU, « La subculture technoïde, entre déviance et rupture du pacte hobbesien », *Sociétés*, Vol. 4, n°90, De Boeck Supérieur, 2005

grande majorité des adeptes jugent le secret utile, notamment grâce aux liens et à la complicité qu'il développe.

Cette communauté se reflète dans la manière dont la free party est pensée. Pour une partie des chercheurs qui ont écrit sur le sujet, on retrouve l'idée qu'une « *free party est une œuvre au sens où c'est quelque chose que l'on fait avec les siens, du début à la fin, qui réunit travail physique et activité intellectuelle. On discerne clairement son rôle et en plus on rencontre un succès et de la reconnaissance. Peu d'activités offrent autant aux jeunes adultes* »⁴⁵.

On peut donc déjà ici relever quelques valeurs et contre-valeurs propres à ce mouvement : le désir d'évasion, un esprit libertaire où le principe de leader n'existe pas et le rejet du contrôle social. Il existe une critique forte de la société marchande et du capitalisme. Selon L. Pourtau, « *même si l'ordre de la fête se présente contre le pouvoir, les acteurs de la fête ne prennent conscience de son rôle politique qu'après la fête* »⁴⁶.

Même si l'on retrouve en creux une certaine idée de résistance face au « système », autrement dit la société globale, il s'agit surtout d'une contestation symbolique et d'une attitude générale plutôt que d'une critique formulée et élaborée. Ainsi, pour S. Dupouy⁴⁷, l'opposition dont fait état la free party est avant tout symbolique, schématique voire magique (Balandier). En convoquant M. Mauss, l'auteur amène l'idée des rituels sacrés et rites magiques présents dans cet univers. Il fait même le parallèle entre le fait de se rendre en free-party et le fait de faire un pèlerinage. Pour se faire, la free party s'est doté d'une « *structure souple et mobile adaptée au son contexte spécifique et à « la chasse aux sorcières* »⁴⁸ dont elle fait l'objet. La part de mystère qui entoure la fête permet une certaine connivence entre les individus. Le sentiment de partager ensemble un moment extra-ordinaire est fondateur pour le groupe. Cette zone de confidentialité permet l'émergence d'une intimité de groupe.

« *Sur ce parvis festif, qui accepte et protège ces digressions comportementales, les initiés peuvent donc s'abandonner à des comportements régressifs, exprimer physiquement les tensions et pulsions refoulées. La free party apparaît comme une soupape face à une contrainte sociale étouffante : elle autorise la libération des pulsions et des énergies et nous montre le*

⁴⁵ L. POURTAU, « Les Sound Systems technoïdes, une expérience de la vie en communauté », *op. cit.*, p.103

⁴⁶ L. POURTAU, Les interactions entre raves et législations censées les contrôler, *Déviance et Société*, Vol. 29, n°2, 2005, pp. 127-139, p.128

⁴⁷ S. DUPOUY, « Rôle de la symbolique contestataire dans l'agrégation d'une culture jeune. Le cas des free-parties », *Sociétés*, Vol. 4, n°90, De Boeck Supérieur, 2005, pp. 9-24

⁴⁸ S. QUEUDRUS, *op. cit.*, p. 82

retour d'une forme de célébrations païennes et des sabbats du Moyen Age circonscrits – en milieu urbain – puis interdits par l'Eglise dans un souci de contrôle social »⁴⁹.

Certains principes vus comme néfaste du point de vue sociétal sont perçus autrement dans ces festivités. Ainsi, « *la free party est le réceptacle d'un défoulement collectif et individuel révélé par des expositions de soi particulières, marquées par un laisser-aller corporel plus ou moins démonstratif dénotant un mode d'affranchissement du contrôle des sensations* »⁵⁰ : elle permet aux individus de se débarrasser de leurs carcans et d'expulser tracas et tensions du quotidien.

Pour S. Dupouy⁵¹, la free-party est entendue comme un contrepied à l'isolement et à l'individualisation imposés par la société. De tels rassemblements puisent ainsi leur fondement dans une critique acerbe du Monde, en particulier celui des adultes, mais aussi du « système » en tant que tel. Il s'agit donc d'un regroupement d'individus ayant comme principal point commun le refus. L. Pourtau⁵², affine cette idée en montrant qu'en réalité, les teuffeurs se sont construits face à une répression importante. Pour cet auteur, la free party s'est construite de manière *ad hoc* sur des valeurs de liberté et de partage que l'on retrouve aujourd'hui comme valeurs fondamentales au sein de cet univers.

Pour autant, S. Dupouy remarque que la free-party est un lieu de contestation certes, mais sans les formes habituelles que les groupes d'individus en revendication prennent généralement. Selon lui, il s'agit plus d'un retraitisme collectif qui agit comme tactique d'évitement des contraintes en fuyant la société. Cela rejoint la pensée de Pourtau, qui, en amenant le fait que la free-party est devenue contestataire parce qu'elle a été victime de répression, laisse sous-entendre, *de facto*, que les méthodes de revendications ne sont pas classiquement ce que l'on peut retrouver ailleurs. Ainsi, l'auteur nous amène à pousser notre réflexion en considérant ce phénomène social comme une rupture du pacte hobbesien. L. Pourtau développe sa pensée en intégrant le fait qu'il ne s'agit pas d'aller contre le Léviathan mais bien « par-delà » car, selon lui, la culture technoïde ne s'oppose pas aux postulats de Hobbes mais les pousse à leur terme.

On peut ainsi d'ores et déjà amener ici une idée importante : pas de free-party sans société et sa critique. Kosmicki⁵³ relève d'ailleurs, que le fameux « boum-boum » de l'univers free-party est

⁴⁹ *Ibidem*, p.15

⁵⁰ *Ibidem*, p.16

⁵¹ S. DUPOUY, « Rôle de la symbolique contestataire dans l'agrégation d'une culture jeune. Le cas des free-parties », *op. cit.*, p.18

⁵² L. POURTAU, *op. cit.*,

⁵³ G. KOSMICKI, « Le sens musical en free-party aujourd'hui : entre idéologie et utopie », *Sociétés*, Vol. 2, n°72, 2001, pp. 35-44

en réalité une double métaphore illustrant parfaitement la dialectique musique-société (référence aux battements du cœur mais aussi à une mécanique des plus implacable). Reste à savoir de quelle manière free party et société vont cohabiter au XXIème siècle et quelle(s) influence(s) ces deux entités vont avoir l'une sur l'autre.

CHAPITRE 2 : LES EVOLUTIONS DE LA FREE PARTY DE SES DEBUTS A LA VEILLE DES ANNEES 2020

Section 1 : La relation free party – Etat à ses débuts

Dans nos sociétés que l'on qualifie de postmodernes, régies par la technique et la raison, le social n'échappe pas non plus à cette gestion. Les free parties nécessitent de la technique, certes, mais le social n'est pas géré de la même manière. Si les free parties sont hors institutions, elles ne sont pas pour autant hors société : elles sont même l'expression de notre « *sociabilité en gestation* »⁵⁴. Les teufs⁵⁵ peuvent être entendues comme le symptôme d'une époque. Il faut donc étudier ce phénomène en prenant en compte le contexte économique et social qui l'entoure.

Depuis quelques années maintenant, voire dizaines d'années, nous observons une sorte de désenchantement des instances productrices de sens collectif : Ecole, Famille, Eglise perdent de leur pouvoir anciennement institué. Nous sommes face à une société qui évolue, et les individus ne se retrouvent plus forcément dans de vieilles institutions à l'heure ou schéma familial et vision de l'éducation change radicalement. Selon Bruno Etienne « *sans père ni repères, les groupes de pairs créent des repaires/repères* »⁵⁶.

Les rassemblements techno n'ont pas pour vocation ni pour but de changer le monde. « *Je n'ai jamais pensé que la free changerait le monde. C'était comme une grosse récréation apolitique, c'était un mélange de genres : des gens d'extrême droite et d'extrême gauche qui dansaient sur un dance floor, ça symbolisait bien quelque chose ! Les barrières étaient tombées, la politique n'avait plus d'importance. Pendant un instant, les gens étaient tous au même niveau* »⁵⁷. Nous remarquons ici que la personne interrogée pense que faire danser ensemble des gens d'opinions opposées n'est pas en soit politique. On pourrait remettre en doute cette affirmation. Parvenir à ce que deux individus différents et ne croyant pas aux mêmes choses puissent se côtoyer sans heurts est peut-être politique au fond, puisqu'il s'agit de vivre ensemble.

De plus, si l'on ne parvient pas à identifier clairement le mouvement c'est aussi parce « *très peu de textes fondateurs ont servi de soubassement au mouvement, à l'origine. [...] Alors toutes*

⁵⁴ L. TESSIER, « *Musiques et fêtes techno : l'exception franco-britannique des free parties* », *op.cit.*, p.76

⁵⁵ Fête en verlan

⁵⁶ B. ETIENNE, *Dialogues politiques*, n°0. Disponible sur www.la-science-politique.com (Consulté le 6/7/2021)

⁵⁷ Témoignage de Defflo dans G. KOSMICKI, *Free party : une histoire des histoires*, *op.cit.*, p. 152

*les opinions sont bonnes à ce sujet, les plus contradictoires sont possibles et sont toutes valables : mouvement politique ou totalement apolitique, engagé, contestataire ou uniquement hédoniste »*⁵⁸.

Quoiqu'il en soit, nous pouvons affirmer que les adeptes de ce type de rassemblement y viennent pour le plaisir, c'est la seule revendication claire et partagée des années 2000. Selon Séverin Dupouy, « *force est de constater que les objectifs de ce mouvement se cantonnent à l'organisation des fêtes, et la stratégie adoptée consiste en un retraitisme collectif, entendu comme une tactique de l'évitement des contraintes, de la fuite de la société, de ses règles et de ses normes* »⁵⁹.

Pourtant, la techno, musique de fête à part entière, subit le poids des préjugés et des stéréotypes, notamment concernant les drogues. Dès le début des années 90, les médias prennent ce type de rassemblement en grippe. En guise d'anecdote, la radio NRJ refuse par exemple de diffuser de la musique techno. La une de l'Humanité du mardi 15 juin 1993 est consacrée à la techno, ainsi que quatre pages caricaturales qui seront repris par des hommes politiques de droite comme de gauche pour décrier le mouvement. On y retrouve une phrase clé : « *la musique techno a ses rites, ses chefs et ses croix gammées* ».

Pour ses détracteurs, elle serait une musique des machines, impersonnelle et refléterait une certaine indifférence face à notre époque. Mais on pourrait aussi se dire qu'au-delà de ces apparences trompeuses, la fête techno reconstitue une idée de collectif, au sein d'un social qui se tisse en réseau. Derrière les attitudes souvent qualifiée d'indifférentes se cache peut-être un comportement collectif qui dit beaucoup de notre société et de la citoyenneté qu'elle construit. C'est le point de vue de B. Mabilon-Bonfils⁶⁰ qui amène l'idée que, peut-être, les corps de chacun ne sont pas seulement des objets de consommation, mais des sources d'investissement dans le pluriel, dans le collectif conçu non comme unité mais comme foisonnement des diversités individuelles. Selon elle, cet être ensemble serait alors bien un mode de participation au politique, qui ne reposerait non pas sur le mode du rationnel et du raisonnable mais sur un mode du sensuel, autrement dit des sens.

La free party est mouvement qui prône la subversion et condamne sans appel l'ordre social, vu comme injuste et répétitif, mais il ne s'attache pas à transformer la société ni à élaborer des

⁵⁸ G. KOMISKI, *Free party, op. cit.*, p.147

⁵⁹ S. DUPOUY, « Rôle de la symbolique contestataire dans l'agrégation d'une culture jeune. Le cas des free-parties », *Sociétés*, Vol. 4, n°90, De Boeck Supérieur, 2005, p.11

⁶⁰ B. MABILON-MONFILS, *op. cit.*,

stratégies visant la prise du pouvoir. Alors « *rapprocher musique techno et participation politique peut paraître surprenant voir même politiquement incorrect* »⁶¹. Pourtant, l'objectif de ce travail est de mettre en lumière et de questionner le principe de politisation au sein du mouvement free, notamment dans sa relation aux institutions et autorités.

Si l'on se penche sur ce qu'a mis en évidence la science politique concernant la participation politique, on ne retrouve que deux types de participation : la participation politique conventionnelle et la participation politique protestataire. La première fait essentiellement référence au vote et activités habituelles militantes. La deuxième concerne les manifestations, pétition et toutes les autres voies de mobilisation qui passe par les canaux classiques de la démocratie participative. L'idée que développe B. Mabilon-Bonfils est que la participation au politique, conçu à part égale entre la notion de *polis* et de *polemos*, doit être appréhendée comme « *un ensemble de relations intimes que tissent entre eux les citoyens* »⁶². Elle amène alors le concept de participation politique affinitaire qui désigne « *l'ensemble des activités par lesquelles les citoyens tissent des liens invisibles de civilité dans une relation intime au politique conçue comme construction conflictuelle et/ou consensuelle d'un vouloir-vivre ensemble* »⁶³.

Ainsi, « *limiter l'analyse sociologique de la musique techno à la description d'une contre-culture ou d'une sous-culture serait gommer la mise en représentation symbolique d'une cité par elle-même, à la fois quête d'identité de chacun et construction collective d'un Mit-sein. Et c'est d'ailleurs en ce sens que toute identité est politique ; ce vécu n'est rien d'autre qu'une forme de participation à la vie sociale, à la construction de la vie de la Cité* »⁶⁴.

Pour B. Mabilon-Bonfils⁶⁵, la musique techno est donc une expression originale et contemporaine de construction d'un être-ensemble politique. Tout comme les grands mouvements sociaux, la techno peut réunir des milliers de personnes. Cependant, toute la particularité de la politisation de la free party est non pas d'influencer ni de s'appuyer sur des formes classiques du jeu politique (tels que les partis ou les syndicats) mais plutôt de leur trouver des alternatives et de déjouer les institutions. Au-delà de déjouer, c'est surtout faire sans. Montrer qu'il est possible de vivre ensemble, avec des normes choisies ensemble, le tout sans intervention étatique.

⁶¹ *Ibidem*, p. 74

⁶² *Ibidem*, p. 74

⁶³ *Ibidem*, p. 74

⁶⁴ *Ibidem*, p. 86

⁶⁵ *Ibidem*

A ce sujet, Christina Gicquel cite, dans son article⁶⁶, Alexis, un adepte des free parties avec lequel elle s'est entretenue. Il dit : « *si l'on demande d'avoir le droit de danser et de faire la fête, c'est de la politique de rue. Mettre un pied en free, c'est de la politique, mais la force de la techno c'est l'absence de paroles et d'idées politiques droites et définies. C'est faire du bien à son quotidien. C'est de la politique mais pas de la politique de partis* ».

Si l'on se réfère aux catégories habituelles de la contestation, les free parties ne correspondent pas à un mouvement social ou à une organisation militante ayant des objectifs clairs et un projet sociétal remettant en cause celui existant. Et ses adeptes n'optent pas pour des moyens concrets d'action. Les seuls cas de résistance sont dus à des forces extérieures, autrement dit les forces de l'ordre venues empêcher la tenue de l'évènement. C'est en cela qu'il est possible de penser le mouvement techno comme très largement construit dans son rapport aux autorités publiques. D'après Loïc Lafargue de Grangeneuve, la politisation des acteurs du mouvement résulte en partie de l'intervention publique. « *Le mouvement techno s'est construit en grande partie dans une relation d'évitement vis-à-vis des pouvoirs publics* »⁶⁷. Pourtant, si la free party contient une dimension politique c'est aussi parce qu'elle a fait son entrée dans les débats publics, notamment à l'Assemblée. En mai 1996, le Ministre de l'Intérieur, Jean-Louis Debré, déclare à l'Assemblée nationale à propos de « *l'ecstasy et des soirées rave, que des instructions très précises ont été données aux services de police pour le système répressif se mette en marche, sans complaisance à l'égard de ceux qui organisent de telles soirées, parce qu'il y a danger pour un grand nombre de nos enfants* »⁶⁸.

Comme nous l'avons vu, c'est le lien entre drogues et free party qui est souvent établi par les médias et les politiques. C'est d'ailleurs ce point qui a été initialement relevé au moment de légiférer sur ce phénomène. Ce n'est pas tellement le fait qu'un terrain soit occupé illégalement mais la drogue qui s'y trouve qui semble déranger l'opinion publique et les médias. Il serait erroné de dire qu'il n'y a pas de drogue dans ce milieu. Mais le crédo de ses adeptes est de dire que oui, il y en a, et que ce n'est juste pas caché comme dans la plupart des autres endroits festifs. En effet, il n'y a aucun moyen d'affirmer qu'il y a plus de drogues dans les free parties que dans les boîtes de nuit, puisque la consommation y est à l'inverse totalement masquée. En réalité le fait de se focaliser sur les deals présents en teufs ont eu l'effet inverse. Au tout début, ce sont les Sound Systems qui s'occupaient de réguler et de vendre les stupéfiants. Devenant

⁶⁶ C. GICQUEL, « Free-party Une aire de je(u) dans l'air du temps », *op.cit.*, p. 32

⁶⁷ L. LAFARGUE de GRANGENEUVE, *L'Etat face aux raves : les enjeux politiques du mouvement techno*, *op.cit.*, p.14

⁶⁸ Voir Bédarida « Les raves, un cauchemar pour les organisateurs et la police », *Le Monde*, 8 juin 1996

une cible pour les autorités, ils ont dû arrêter cette activité et c'est là que d'autres vendeurs ont pris place dans le milieu et que l'idée que les free parties sont un énorme marché de la drogue est arrivée.

Comme les musiciens de Jazz étudiés par Becker, le fait d'assumer pleinement l'usage de stupéfiants, place les adeptes des free parties dans une position de déviance par rapport à la majorité de la population. Leur groupe est alors plus stigmatisé que les groupes de consommateurs qui n'affichent pas leur position concernant les drogues. Selon L. Pourtau, les free parties représentent « *une déviance initialement non recherchée* »⁶⁹ pour la grande majorité des teufeurs. L'auteur prend le parti pris de dire que la déviance n'est pas un état mental mais une conduite qui s'apprend au contact d'autrui. Au contact des pairs mais aussi des ennemis (en l'occurrence, autorités et représentants de la techno marchande) qui « *participent activement ou passivement à la construction de l'identité de ceux qu'ils stigmatisent* »⁷⁰. S. Dupouy suit cette idée en disant que c'est parce que les teufeurs sont perçus comme délinquants ou du moins comme transgresseurs qu'ils recherchent tous ce qui est déviant. La directrice de l'association Technopol estime : « *avec les free parties, il y a une nouvelle perception de la fête. Tu vas en free, ça veut dire quelque chose. Ça veut dire que, quelque part, tu es contre quelque chose* »⁷¹.

Toujours dans la même réflexion, nous ne pouvons que constater que la chasse aux free parties et la répression qu'elles subissent rend difficile l'accès à ce type de soirée. Or, quel meilleur moyen existe-t-il pour être sûr de pouvoir participer à une free party quand on le souhaite ? C'est ici que l'on retrouve les mécanismes d'entrée dans une culture déviante comme nous en a parlé H. Becker⁷². En effet, en rentrant dans une culture dite déviante, il devient plus facile d'atteindre l'objet recherché et difficilement trouvé, en l'occurrence ici, la free party. On assiste aussi à ce que l'on pourrait qualifier de retour de stigmatisme : la déviance que représente la free party se retrouve progressivement valorisée et politisée. Laurent Tessier met ainsi en lumière la manière dont les « *politiques publics britanniques et français ont contribué à la création et à la diffusion des free parties et à la diffusion progressive d'une identité politique* »⁷³.

Loïc Lafargue de Grangeneuve pose ainsi une question centrale dans son ouvrage *L'Etat face aux raves parties* : Pourquoi une musique considérée initialement comme apolitique est

⁶⁹ L. POURTAU, « La subculture technoïde, entre déviance et rupture du pacte hobbesien », *op.cit.*, p.129

⁷⁰ L. POURTAU, « Les interactions entre raves et législations censées les contrôler », *op.cit.*, p. 12

⁷¹ L. LAFARGUE de GRANGENEUVE, *op. cit.*, p. 149

⁷² H. BECKER, *Outsiders*, Paris, Métailié, 1985

⁷³ L. TESSIER, « *Musiques et fêtes techno : l'exception franco-britannique des free parties* », *op.cit.*, p.20

devenue un problème public ? Comment se fait-il que le phénomène finisse par être traité par le ministère de l'Intérieur et non de la Culture ?⁷⁴

L'élargissement de la notion de la culture et des évolutions au sein du ministère depuis 1981 avaient permis une certaine reconnaissance du mouvement techno. En 1988 paraît une circulaire intitulée « *Instruction sur les manifestations rave et techno* » signée par les ministres de la Culture, de l'Intérieur et de la Défense qui reconnaît de manière explicite le caractère culturel de la techno. « *Une courte parenthèse s'est alors ouverte, au cours de laquelle les raves n'ont plus été exclusivement considérée sous l'angle de la toxicomanie mais comme des événements culturels* »⁷⁵. On pourrait alors s'attendre à ce que le ministère de l'intérieur laisse le pas au ministère de la culture pour trouver des solutions face aux pratiques technoïdes. Mais puisque les free parties sont organisées sans tenir compte des normes traditionnelles qui encadrent les événements culturels, elles posent rapidement soucis au ministère de la Culture. « *Le ministère de la culture, déjà embarrassé par une forme culturelle assez éloignée des manifestations artistiques classiques et qui ne rentrait pas dans ses catégories administratives, s'est rapidement désengagé du traitement politique des raves* »⁷⁶.

Malgré tout, le ministère de la Culture a tenté quelques initiatives, notamment en tant que médiateur entre Sound Systems et autorités politiques. En guise d'exemple, en Bretagne, on observe une tentative de mettre en place un échange entre élus locaux, acteurs du mouvement techno et services de l'Etat. Dans un territoire, probablement le plus vivant de France concernant ce mouvement, qui a souvent été le terrain d'affrontement violent entre teufeurs et forces de l'ordre, le ministère de la Culture ainsi que d'autres acteurs associatifs et élus locaux ont essayé d'entrevoir une autre voie possible pour le traitement du problème free party.

En 1993, année de césure définitive entre rave et free party, un premier teknival⁷⁷ a lieu en France à Beauvais. Il a lancé le début de la multiplication des événements illégaux, teknival et free party, un peu partout en France. Face au développement du phénomène, la réponse répressive se ne fait pas attendre. En 1995, une circulaire intitulée « *fête techno, soirée à haut risque* »⁷⁸ voit le jour.

⁷⁴ L. LAFARGUE de GRANGENEUVE, p. 101

⁷⁵ R. ESPTEIN, A. FONTAINE, « De l'utilité des raves : consommation de psychotropes et action publique », *op.cit.*, p. 15

⁷⁶ L. LAFARGUE de GRANGENEUVE, p. 97

⁷⁷ Un teknival est une gigantesque free party durant plusieurs jours et qui réunit des dizaines de Sound Systems et, de facto, des milliers de participants

⁷⁸ L. LAFARGUE de GRANGENEUVE, p. 22

Dès le 29 mai 1996, Jean-Louis Debré, alors ministre de l'Intérieur, répond au député Ernest Chénier concernant une question relative aux free parties, sa volonté de mettre en œuvre « *sans complaisance* » l'appareil répressif qui permettra de mettre un terme » à ce type de rassemblement.

On remarque alors une singularité française dans la manière de gérer des rassemblements dédiés à la musique techno. On y retrouve des « *idées développées, paternalistes, hygiénistes et réactionnaires* » qui « *forment le terreau nécessaire au mouvement anti-techno* »⁷⁹ et qui mettent en route la période de diabolisation à l'égard des free parties.

Une légère accalmie envers le mouvement se fait néanmoins en 1997. Après le succès de certains DJs et l'engouement pour les raves parties « *s'est amorcé un mouvement de reconnaissance institutionnelle de la culture techno* »⁸⁰. Un an plus tard, une circulaire interministérielle concernant les « *instruction sur les manifestations rave et techno* » recommande aux préfets de faire preuve de souplesse quant aux demandes d'autorisations administratives mais aussi aux forces de l'ordre dans les fêtes clandestines.

Ainsi, de 1993 à 2002, l'objet free party, cœur de la culture technoïde, trouve une forme stable en France. Mais, « *notre histoire démocratique française, celle qui n'a jamais rompu avec la violence despotique de l'Etat, y compris dans et par la Révolution, est d'essence conservatrice. Elle est gardienne d'un ordre qui exclut a priori qu'il puisse être produit à partir du désordre et qui perpétue les conditions d'une amnésie tenace, sorte d'impensé plus puissant encore que le premier, à savoir que l'ordre produit aussi du désordre* »⁸¹.

Section 2 : Les évolutions dans le courant des années 2000

Il est clair maintenant que les teufeurs dérangent, inquiètent, gênent, là où ils souhaitent s'adonner à leur passion. « *Leur besoin d'espace, cette quête incessante de territoire, semble contredire la mécanique réglée du jeu politique démocratique. Elle la neutralise même. En ce sens, ce qui relève d'un droit démocratique, le droit au rassemblement, ce qui relève d'un temps social utile au ressourcement de la force de travail, le loisir et la fête, inquiète dans la mesure où ils sont pensés en tant que moments de possibles de débordements, de passage à l'acte transgressif, de mise entre parenthèses des interdits, de dérivations supposées ou réelles*

⁷⁹ C. VIX, « Fêtes libres ? Une histoire du mouvement techno en France (1989-2004) », *Vacarme*, vol. 3, n°28, 2004, p. 31

⁸⁰ S. QUEUDRUS, *op. cit.*, p. 11

⁸¹ B. MABILON-MONFILS, *op. cit.*, p. 119

difficilement contrôlables, de création ludique de relations politiques échappant aux normes dominantes »⁸². Comme nous l'avons vu, c'est donc l'engouement croissant pour la free party combiné à la peur de voir un phénomène d'un genre inconnu et de format différent qui défraie la chronique et qui va amener le pouvoir public à augmenter la répression et à légiférer davantage encore.

Les maires, notamment, sont exaspérés même si, sur le papier, leurs attributions sont juridiquement suffisantes pour empêcher ou encadrer une rave parties. En réalité, elles sont insuffisantes face à l'ampleur du mouvement.

En 2001, le teknival des Vieilles Charrues se déroule à Paule en juillet avec plus de 25000 participants. Chez les riverains la colère monte : des engins agricoles et des barrages routiers à l'aide de tronc d'arbre et de bottes de paille sont déployés. La gendarmerie tente aussi de stopper le rassemblement. Mais à l'issue d'échanges virulents, les barrages sont forcés par les teufeurs et la fête à finalement lieue. Le maire et son équipe démissionnent directement à la suite de cet événement en guise de protestation contre les autorités, vues comme pas suffisamment actives et ayant fini par laisser faire.

Si l'on suit la théorie de vitre cassée (broken window), qui reste très controversée dans le champ criminologique, une infraction non sanctionnée est synonyme d'incitation à la délinquance. Pris dans un raisonnement similaire, il s'agit pour les pouvoirs publics de statuer légalement sur ce type d'infraction afin de les combattre et de les faire cesser.

Ainsi, poussé par de nombreux élus et partisan avéré des clubs et boîtes de nuits, le député RPR du Vaucluse, Thierry Mariani, dépose en 2001 un amendement au projet de loi sur la sécurité quotidienne (LSQ) proposé par le gouvernement de gauche plurielle de L. Jospin. L'amendement vise à encadrer les free parties, désignées comme « *sauvages* », en imposant une déclaration préalable pour pouvoir organiser une soirée, qui peut dès lors être interdite si le lieu est jugé incompatible. Le texte prévoit aussi une saisie du matériel et de possibles poursuites judiciaires en cas de manquement à la règle. Mariani correspond ainsi à la définition que H. Becker a fait de l'entrepreneur de moral : « *Le prototype du créateur de normes, c'est l'individu qui entreprend une croisade pour la réforme des mœurs. Il se préoccupe du contenu des lois. Celles qui existent ne lui donnent pas satisfaction parce qu'il subsiste telle ou telle forme de mal qui le choc profondément* »⁸³.

⁸² *Ibidem*, p. 119

⁸³ H. BECKER, *op. cit.*, p. 171

Ainsi, la loi dote les forces de l'ordre d'outils légaux particulièrement efficaces : saisie du matériel de sonorisation, des instruments, des disques et des véhicules des organisateurs. En clair, elle prive les artistes de leurs œuvres et de leurs véhicules, qui, pour les organisateurs adeptes du nomadisme, correspondent à leur maison.

La proposition de l'amendement ne fut pas faite sans heurts à l'Assemblée. L'amendement est dans un premier temps repris par le gouvernement et notamment Daniel Vaillant, alors Ministre de l'Intérieur. Mais la majorité parlementaire se divise : nombre de députés socialistes, communistes ou Verts s'opposent à la ratification de cet amendement y voyant une dérive sécuritaire pour un rassemblement qui est avant toute chose une manifestation festive.

« Officieusement, le régime d'autorisation a un objectif, ou tout du moins un effet d'interdiction et de forte limitation des événements techno des acteurs issus de la scène free party »⁸⁴. C'est ainsi que du côté teufeurs, face aux dangers qui pourraient faire courir cet amendement, certains de tentent de se mobiliser via des manifestations dans l'espace public mais ce n'est pas chose aisée surtout quand le nombre de manifestants n'est pas à la hauteur du nombre d'adeptes du mouvement. Malgré tout le gouvernement joue la prudence et l'amendement est retiré à la fin du mois de juin 2001.

Il est intéressant de remarquer que pour les partisans de cet amendement, il s'agit non seulement de limiter les nuisances sur l'environnement mais aussi de protéger une jeunesse contre elle-même. C'est le fameux paradigme de la « jeunesse en danger » que l'on retrouve souvent dans la stratégie des politiques jeunesse : la jeunesse peut inquiéter, déranger, l'ordre public mais elle peut aussi se mettre elle-même en danger. Au moment où la musique techno en tant que telle se banalise, c'est sur les pratiques sociales non-marchandes que se concentrent les attaques des acteurs normatifs.

L'été se passe alors avec de nombreux cas de free parties recensés, ce qui ne plaît pas aux élus locaux. « La radicalisation du mouvement, principalement en France, est aussi allée avec celle de la musique. Pour affirmer leur combat contre les autorités ainsi que pour prôner leur appartenance à l'underground, la plupart des artistes et des Sound Systems ont adopté les styles les plus dures avec en premier lieu et en grande majorité le hardtek »⁸⁵.

Puis le 11 septembre 2001 arrive. La dérive sécuritaire presque mondiale qui s'en suit touche tous les secteurs, notamment les rassemblements festifs alors même que le rapport entre ces

⁸⁴ B. ETIENNE, *Dialogues politiques*, op.cit., p. 203

⁸⁵ G. KOMISKI, op. cit., p.199

derniers et le terrorisme paraît faible, voire inexistant. A la veille des élections présidentielles et législatives de 2002, le gouvernement ne peut pas se permettre d'être accusé de laxisme et l'amendement Mariani revient à l'ordre du jour. La mobilisation des teufeurs est de nouveau faible. On remarque d'ailleurs à ce sujet que le monde de la free party comporte beaucoup de partisans mais au moment de manifester pour son droit à faire la fête, la mobilisation n'est jamais grande dans le courant des années 2000.

L'amendement est intégré au projet de loi et le tout est voté en octobre 2001. Le décret d'application correspondant paraît début mai 2002. Cette nouvelle réglementation proposée par Mariani a été vue par de nombreux élus comme nécessaire, y compris du côté gauche de l'hémicycle. Ainsi depuis 2002, l'acteur central en charge des questions de free parties est définitivement le ministre de l'intérieur et non celui de la culture puisque les free parties sont dorénavant définies sous un angle essentiellement sécuritaire. Le 3 mai 2002, Lionel Jospin creuse encore le fossé en amenant et signant le décret d'application de l'article 53 de la LSQ qui crée une nouvelle catégorie de fête. Le décret stipule que les fêtes produites par des personnes physiques ne disposant pas de licence de spectacle réalisées sur des lieux publics en présence de plus de 250 (contre 1500 auparavant) sont désormais soumises à autorisation du préfet. De plus, le décret d'application du 7 mai concerne « tous les rassemblements donnant lieu à de la musique amplifiée », rassemblant plus de 250 personnes. Désormais, les organisateurs doivent déclarer leur intention de festivité à la préfecture un mois avant le rassemblement et avoir tout un tas d'autorisations : du maire, du propriétaire du terrain etc.

A niveau de la gauche, on remarque qu'elle est complètement absente du débat. En 2002, elle avait critiqué l'objectif du ministère de l'Intérieur. Cela est d'ailleurs paradoxale puisque c'est elle-même qui avait rédigé le décret. Beaucoup de teufeurs avaient d'ailleurs souligné ce drôle de constat. Depuis cette époque, les prises de position de la gauche sur le phénomène free party se font rares et ce jusqu'à aujourd'hui.

Face au décret d'application de l'article 53 de la loi LSQ, l'association Technopol⁸⁶ dépose un recours auprès du Conseil d'Etat pour demander l'annulation du décret d'application au motif que le texte fait peser un régime d'autorisation et non un régime de déclaration comme il a été présenté initialement par le gouvernement aux députés de l'Assemblée Nationale. Le recours est rejeté et le texte continue d'être appliqué de manière floue.

⁸⁶ Association pour la défense, la reconnaissance et la promotion des cultures, des arts et des musiques électroniques.

Pour beaucoup d'auteurs qui ont écrit sur le sujet des free parties, ce texte de loi signe soit un arrêt de ce type de festivité (et que le mouvement devienne encore plus marginal) soit, comme à l'instar des raves, une augmentation de la professionnalisation déjà amorcée par certains acteurs de la free party.

En effet, le résultat de cette politique sécuritaire anti-free parties a permis une diminution notable du nombre de free parties. Après une forte expansion entre 1990 et 2000, une régression du nombre de free parties recensées et à noter.

Mais ce à quoi ces auteurs non pas cru, c'est-à-dire un maintien voire une augmentation des free parties, va avoir lieu, malgré le décret, la criminalisation et les risques encourus. Par exemple, les petites free parties, sous le seuil du nombre de participants autorisés, n'ont pas tellement subi la répression en comparaison des plus gros événements qui ont réellement chutés en termes de nombre. Au-delà d'autres variables cela s'explique aussi par l'option de gestion du phénomène retenue par le ministère de l'Intérieur. S'il cherche à stopper le mouvement free party, il cherche aussi à éviter la confrontation au maximum. Dans ces circonstances, les petits rassemblements, qui se situent dans la limite légale, ne représente pas un danger majeur du point de vu des autorités. Même s'il s'agit de les contenir et de les contrôler, l'intervention musclée des forces de l'ordre sur le terrain occupé est bannie. On peut notamment observer une certaine souplesse des forces de l'ordre puisqu'une augmentation du seuil des 250 personnes dans la pratique ne signifie pas en réalité une intervention directe.

La saisie du matériel qu'autorise la loi est un outil efficace à court et moyen terme. Sans musique, il n'y a plus de fête et la plupart des participants quittent le lieu rapidement. De plus, l'aspect économique que peut représenter le matériel de sonorisation est un aspect non négligeable. Parfois le fruit de plusieurs années d'économie et/ou d'achat à plusieurs, le risque de le voir se faire confisquer se révèle être un bon argument dissuasif. Néanmoins, la saisie du matériel ou du moins arriver au mur du son pour le saisir n'est pas si évident. Les forces de l'ordre sont souvent peu nombreuses et si le nombre de participants est important, c'est quasiment mission impossible. Il a alors fallu trouver d'autres moyens, comme par exemple, différentes techniques d'usage de la force. La fermeté et la criminalisation développées à l'encontre de ce type de rassemblements ne se sont modifiées qu'à la marge et au compte-gouttes.

De son côté, depuis 2001 le mouvement free s'est organisé et constitué en collectifs régionaux, eux-mêmes réunis en collectif national qui dispose de quelques représentants, comme par

exemple, le sociologue Lionel Pourtau. Beaucoup ont continué la tradition nomade, bonne arme contre la répression. A bouger un peu partout, y compris en France, il est plus compliqué pour les forces de l'ordre de vous connaître et de vous reconnaître. Encore une fois ici, ce sont bien les mesures prises à l'encontre du mouvement, dans une volonté de criminalisation qui a poussé les amateurs de free parties à développer de nouvelles techniques et subterfuges pour y échapper au maximum.

« Lors de nos premiers évènements, ça discutait déjà de la loi, mais on ne s'en souciait pas plus que ça. Je crois que je me sentais appartenir à quelque chose. Oui, pour moi, c'était un mouvement très alternatif et nouveau dans lequel je croyais. Je défendais une nouvelle culture, je voyais ainsi que c'était hyper marginal, et il y avait quelque chose là-dedans qui me plaisait »⁸⁷.

Selon les chiffres officiels, entre 2002 et 2006, on observe néanmoins une baisse du nombre de free parties portée à la connaissance des services en ZGN (Zone gendarmerie nationale). On passe d'environ 350 free parties en 2002 à moins de 150 en 2006. On relève également qu'en 2006, un tiers des free parties ont eu une autorisation, ce qui indique que seulement une centaine de free parties illégales ont été recensées par la gendarmerie. Sur ce seul point, la répression fut efficace. Mais rester sur cette affirmation serait oublier un point important : la persistance de grands rassemblements illégaux et d'affrontements violents.

Malgré la baisse du nombre de free parties et la répression qu'elle subit, une sorte de tournant plus radical voit le jour. Tout comme les pionniers anglais du mouvement qui ont dû s'organiser face au risque répressif, les teufeurs français se radicalisent face à l'état à ses actions qu'ils jugent totalement disproportionnées. *« La répression exercée à l'encontre des petites free parties crée en retour une sorte de radicalisation au sein du mouvement free, qui se traduit par une volonté d'échapper coûte que coûte au droit français »⁸⁸.*

Cette radicalisation trouve son point culminant lors d'un teknival dans le col de Larche, à la frontière franco-italienne, le 15 août 2002. Lors de cet évènement, des barrages de CRS ont été mis en place, empêchant la venue de participants. Face aux affrontements, les barrages sont levés. Plus que quinze mille personnes se réunissent pour faire la fête, et pas n'importe où : du côté italien, qui de facto, échappe à la législation française. L'ancien ministre de la culture, Jack Lang dit à ce propos : « avec la création de la techno parade, voici quatre ans, nous avons cru

⁸⁷ Témoignage de Nils, dans G. KOSMICKI, *Free party : une histoire des histoires*, op.cit., p. 523

⁸⁸ L. LAFARGUE de GRANGENEUVE, op.cit., p. 44

sortir la techno de la clandestinité et de l'excommunication. Nous assistons malheureusement aujourd'hui à un retour en arrière et au bannissement de ce genre musical, alors même que la musique électronique française est mondialement réputée ».

Du côté du gouvernement, ils se disent prêts à recevoir les organisateurs. Mais le député RPR, Thierry Mariani, doute du bienfondé de cette rencontre. De leur côté, les teufeurs comprennent qu'ils ont une force non négligeable pour imposer leur manière de faire la fête : être en nombre et s'organiser.

C'est d'ailleurs par rapport à ce point, qui met en lumière une certaine capacité d'action de la part du mouvement free party, que le Ministre de l'intérieur va changer de cap et inverser la tendance gouvernementale face à ce type de rassemblement. Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'intérieur, opère un changement de politique face au phénomène. Face à un mouvement free déterminé à faire la fête de la manière qu'il veut et selon ses propres modalités, rester seulement dans la répression pourrait finalement provoquer plus de drames que le fait de trouver un espace de négociation entre teufeurs et gouvernement. Après avoir voulu faire disparaître le mouvement free, le gouvernement pense à ce moment-là à entamer des discussions et négociations dans le but de trouver des compromis.

Depuis, certains teknivals sont autorisés par l'Etat et les organisateurs composent alors avec le pouvoir en place. Certains les ont alors appelés les « sarkoval », en référence au ministre de l'Intérieur qui les a mis en place.

Dans cette période, les Sound Systems ne sont plus essentiellement vus comme des ennemis mais aussi comme de potentiels interlocuteurs qui pourraient être utiles. Malgré un refus catégorique de faire émerger des leaders, des voix se font entendre. « *Le côté sulfureux du milieu techno a longtemps servi de filtre. Venait en free party une population attirée par la forme de la fête mais aussi par sa dimension clandestine. Une minorité était déjà en délicatesse avec l'Institution. On avait là des jeunes gens qui se sentaient dans l'incapacité de répondre aux systèmes de reconnaissance proposés par la société mais qui pour autant avaient quand même naturellement envie de cette reconnaissance* »⁸⁹. Ce besoin de reconnaissance, inhérent à l'espèce humaine, a ainsi permis un certain dialogue entre teufeurs et Etat.

Mais ce changement ne peut se faire en un claquement de doigts. Pour pouvoir dialoguer et négocier avec les autorités, les acteurs de la free party doivent sortir d'une logique

⁸⁹ B. MABILON-MONFILS, *op. cit.*, p.105

d'affrontement et de la clandestinité. Petit à petit, il s'agit d'institutionnaliser un dialogue de part de nombreuses rencontres et de nombreux courriers⁹⁰. Le fait de communiquer avec les autorités amène le mouvement à devoir trouver des représentants du mouvement. Ces représentants sont un outil inespéré pour le gouvernement qui trouve en eux des interlocuteurs capables de les aider à comprendre et à traiter les problèmes relatifs aux free parties. « *Les Sound Systems se font l'écho des difficultés rencontrées sur le terrain qui « remontent » ainsi vers l'administration centrale ; réciproquement, le ministère de l'Intérieur peut utiliser les représentants des Sound Systems comme une « sorte de courroie de transmission » visiblement très efficace pour diffuser des informations auprès de la base des teufeurs. A l'instar d'autres politiques publiques initiées également par le ministère de l'Intérieur, un des objectifs principaux et de faire émerger des porte-parole* »⁹¹.

Les efforts cumulés des représentants du mouvement techno et d'une partie des pouvoirs publics semblent mener la techno vers la voie de l'institutionnalisation et des teknivals légaux (les « sarkovals »). Mais le mouvement n'est pas un monolithe et ses adeptes ne conçoivent ni la techno, ni son avenir, ni le rapprochement des institutions de la même manière. Des tendances se dessinent et les orientations diffèrent selon les acteurs. On observe à ce moment-là ici une scission dans les acteurs de la scène free party, entre ceux qui souhaitent une indépendance totale et ceux qui ne sont pas complètement contre à une intervention conjointe avec l'Etat.

Malgré cette reconnaissance progressive de la scène techno dans le paysage culturel français, la répression continue de faire rage. En juillet 2003, durant une free party qui a lieu en marge du festival des Vieilles Charrues (Bretagne), des affrontements violents ont lieu entre teufeurs et forces de l'ordre. Le nombre de blessés à déplorer est important. « *Le point culminant a été atteint l'été 2003, quand il y a eu la tentative de Tekos au Faouët. Là, ça a été le truc de warriors : l'organisateur avec fait un appel aux sons en disant que c'était bon, qu'il fallait tous venir, alors qu'il n'y avait rien du tout de posé. Le terrain n'était pas du tout un endroit viable [...], l'entrée est une zone pavillonnaire. Les CRS l'avaient bloquée et les gens essayaient de forcer au maximum. Toutes les maisons à côté ont ramassé, c'était rempli de gaz lacrymo. Un mec s'est fait éclaté la main par une grenade* »⁹².

⁹⁰ Le site internet du Collectif des Sound Systems contient de nombreuses archives qui concernent notamment ses relations avec le ministère de l'Intérieur : courriers, comptes rendus de réunions etc...

⁹¹ L. LAFARGUE de GRANGENEUVE, *op.cit.*, p. 51

⁹² Témoignage de Py dans G. KOSMICKI, *Free party : une histoire des histoires*, *op.cit.*, p. 544

Face à ce jeu proposé par le gouvernement, considéré comme hypocrite et injuste, les teufeurs change leur position. Il n'est plus question d'esquiver la confrontation puisque faire la fête devient compliqué et surtout hautement dangereux. Les zones d'autonomie temporaires que sont les free parties deviennent ou redeviennent (comme à leurs débuts) des lieux de contestations virulentes.

En 2005, premier « fuck sarkoval » dans le sud de la France ainsi que d'autres free parties plus discrètes. La même année, lors d'un teknival en République Tchèque, un teufeur est tué lors d'une charge de police. Partout en Europe, des mobilisations ont lieu avec un nombre de manifestants plus importants qu'auparavant. Tout comme le fait d'avoir été chassé d'Angleterre, le fait de risquer de mourir pour avoir fait la fête devient un motif largement suffisant pour entériner l'esprit revendicatif du mouvement techno.

Par ailleurs, il existe des exemples de teknivals qui n'ont pas suscité l'intervention des forces de l'ordre. On peut citer le teknival d'août 2006 sur le plateau du Larzac que l'Etat n'a pas cherché à mettre fin. On remarque ici que le fait de ne pas intervenir n'a pas signifié débordements extrêmes et délinquance incommensurable.

Pourtant les services de police et gendarmerie, soutenue par la préfecture, continuent de mettre en marche un courant répressif. En mai 2009, on observe la plus grosse saisie de l'histoire des free parties avec une saisie de matériel de sonorisation évaluée à environ 1.6 millions d'euros. Cette saisie a eu lieu suite à la tenue d'un teknival pour le 1^{er} mai alors qu'il était organisé en concertation avec l'Etat. Suite à cet événement, une escalade de répression balaie les tentatives d'organiser des free parties ce qui pousse l'apparition d'un mouvement déterminé bien plus que lassé. En 2010, la répression continue, même lors des multisons légaux. En fin d'année, par exemple, on relève qu'une teufeuse s'est retrouvée défigurée par un tir de flashball lors de la Rav'olT.

Finalement, à la différence d'autres mouvements spécifiquement politiques (syndicats et partis), les Sound Systems n'ont jamais cessés de se multiplier, même pendant des années fortement répressives. Pourquoi ? Parce que, contrairement aux autres types de militantisme, ils ne demandaient pas à leurs adeptes « *d'espérer ou de construire d'ambitieux projets sur un avenir pourtant toujours plus fuyant, de s'organiser en machine de guerre pour défendre ceci ou cela, mais juste d'être, d'appartenir* »⁹³.

⁹³ B. MABILON-MONFILS, *op. cit.*, p. 49

Politique dans le sens *polis* et du vivre ensemble, les free parties sont aussi devenues en intégrant définitivement le débat public et en ayant une couverture médiatique de plus en plus importante. Le vote de l'amendement Mariani, qui a projeté les free parties dans le débat politique, est aussi celui qui a emmené les amateurs de free party à mieux s'organiser, quel que soit le niveau (communication, soutien juridique, création de collectifs, représentants etc...).

Ainsi, en 2011, les Sound Systems s'organisent pour se défendre avec la création d'Unis-Sons. En 2012, techno + est créé. L'association permet de faire office d'observatoire de la répression en collectant les témoignages de violences policières tout en assurant leur présence lors des rassemblements festifs afin de d'y faire de la prévention et du renseignement (drogues, addictions, test de produit stupéfiants...).

En 2013, on observe une certaine convergence entre les partisans de la légalité et ceux qui prônent l'autonomie afin de lutter ensemble contre la répression que subit la culture techno, y compris pour les « simples » participants. Par exemple, en 2013, les militants déplorent que 99% des demandes faites en préfectures de façon réglementaire sont refusées. En guise d'action directe, les teufeurs ont organisées une opération escargot de camion pour bloquer la rocade de Rennes. Dans la foulée, une free party s'installe dans le département. Plus de 10 000 teufeurs répondent présents. Pétition et revendications circulent pour lutter contre la répression des amateurs de techno et la saisie du matériel. On retrouve des slogans du type : « *Malgré vos lois liberticides, vos matraques, vos amendes, vos saisies, vos fermetures administratives, nous continuons à danser. Notre culture n'est pas moins légitime qu'une autre* ».

En février 2014, une reprise des négociations entre acteurs de la scène free party, représentés par des associations, et l'Etat se fait. Le but pour les amateurs de free party et de techno en général est de faire changer la loi concernant la culture musicale. Pour se faire, le mouvement s'organise de plus en plus au niveau national. Deux organisateurs écopent de 191 000 euros⁹⁴. Cela a pour effet de couper les négociations avec l'Etat.

Néanmoins, le décret dit Vaillant est abrogé par le décret n°2011-1113, qui prend effet le 1^{er} janvier 2014 et qui crée la partie réglementaire du Code de la sécurité intérieure. Il est remplacé par des dispositions similaires, prévues à la section II « Rassemblements festifs à caractère musical » du chapitre Ier du titre Ier du livre II de ce code. Cette modification fait passer du régime d'autorisation à un régime de déclaration dès lors que le festival comptabilise plus de

⁹⁴ Organisateurs de la Rav'olT.

500 personnes. Malgré tout, les saisies de matériel se poursuivent et un appel à manifestation mobilisant les Sound Systems les 24 et 30 janvier 2015.

Ainsi, comme nous venons de le voir, le premier point de politisation concrète des free parties tient à sa place dans la scène publique. Autour de 2002 et de l'amendement Mariani, l'univers de la free party s'est vu propulsé au sein des débats publics.

Mais de leur côté, les teufeurs aussi se politisent aussi. Ce n'est pas seulement parce que leur passion est à l'agenda politique qu'eux étaient forcément politisés. Mais face à la répression, à la sensation d'être brimés, de ne pas pouvoir s'exprimer de la manière dont ils le souhaitent, une réflexion contestataire plus construite qu'auparavant se faire ressentir. La free party a toujours été un phénomène synonyme, en partie, de refus : refus du jeu politique, des règles sociales verticales et injustes, de la norme etc. Mais l'évolution des free parties et en lien avec leur médiatisation et s'inscrit dans la société via le cadre médiatique dont elles dépendent. Le refus est alors allé plus loin : refus de la récupération, refus de la discrimination, refus d'être traités et vus comme des sauvages, refus d'être maltraités – dans les médias comme sur le terrain. C'est d'ailleurs ce qui a entraîné une multiplication des revendications de la free party, toujours en accord avec la maxime initiale « laisser nous danser ».

« En 1999-2000, énormément de jeunes découvrent la free, alors que les teknivals et teufs deviennent de plus en plus énormes en raison de leur affluence. Dans la continuité des années 90, beaucoup adhèrent à l'esprit car ils sont séduits par les valeurs du mouvement qu'ils découvrent. Certains d'entre eux s'investissent alors, mais ils le font précisément au moment de la loi, alors que beaucoup d'anciens se retirent, déçus ou lassés. Bien des choses vont changer dans leur engagement par rapport au passé. Internet, par exemple, est beaucoup plus important que dans les années précédentes. Qu'ils empruntent de nouvelles voies associatives ou qu'ils suivent le modèle ancien des Sound Systems, qu'ils participent ou non aux négociations autour de la loi, qu'ils adhèrent ou pas aux événements légaux, leurs aventures constituent l'histoire de la free party des années 2000, qui ne s'arrête pas là »⁹⁵.

A la base simple innovation artistique, la musique techno, par la répression et la stigmatisation qu'elle subit, entraîne une modification des comportements de ses amateurs, qui vont bien au-delà de la simple question artistique. Issue d'une réaction-adaptation à la répression d'un mouvement artistique, certaines pratiques sociales du mouvement se transforment. Si la

⁹⁵ G. KOSMICKI, *op. cit.*, p. 497

politisation du teufeur est peut-être un mythe pour Christophe Vix⁹⁶, en cela, il ne concrétise que rarement sa participation à la fête par une appartenance politique ou même associative, on remarque que depuis quelques années cette affirmation se doit d'être discutée.

Section 3 : Le mouvement free party à la veille des années 2020

Nous venons de le voir, la répression à l'égard des free parties fut ponctuée de tentatives de dialogues sans pour autant parvenir à une relation stable et apaisée entre autorités et teufeurs. Pour Christophe Vix, membre de l'association Technopol, « *les fêtes techno en France ont un avenir incertain mais déjà une histoire : celle du déni de reconnaissance qu'accompagnent les tours de passe-passe engagés avec les différents gouvernements autour du statut juridique des espaces festifs* »⁹⁷.

Ces tours de passe-passe ont influé sur la pensée et l'implication des teufeurs dans le mouvement. « *Bien souvent, pour ne pas dire toujours, l'investissement exclusif des acteurs du mouvement free débouche tôt ou tard sur une sorte de gueule de bois, un sentiment d'échec, de désillusion ou même de trahison. Les causes en sont multiples et souvent liées : le passage à l'âge adulte qui s'accompagne de la recherche d'une stabilité nouvelle et de l'envie de passer à autre chose ; un investissement trop passionnel et aveugle qui amène lorsqu'il s'affaisse à une prise en compte modifiée de la réalité des teufs ; la suraccumulation d'efforts, de privations, d'excès qui use les protagonistes ; et enfin, non des moindres, la déception face à l'évolution d'un mouvement qui change progressivement de visage et qui n'appartient plus tout à fait à ses premiers acteurs, qui le trouvent dégradé. La teuf ne cesse de changer, de se modifier* »⁹⁸.

Mais une chose reste assez stable. Président de l'association Technopol à ses débuts, Brice Mourer, dénonce une sorte d'exception française qui diabolise le courant musical techno. Selon lui, le décret d'application va plus loin que la loi et c'est ce qui pousse les acteurs de la scène free party à se radicaliser. Selon L. Tessier, « *la répression pousse ainsi les organisateurs et les participants des free parties à se fédérer afin de faire valoir leurs droits et de tenter d'enrayer le mouvement de « diabolisation » de la techno. Loin de décourager les organisateurs, ces restrictions ont encore une fois pour effet de renforcer leur combativité : l'extension du phénomène des free parties ne doit donc pas être expliquée seulement à partir de causes*

⁹⁶ C. VIX, *op. cit.*, p. 32

⁹⁷ C. VIX, *op. cit.*, p. 33

⁹⁸ G. KOSMICKI, *op. cit.*, p. 409

« anthropologiques » (*besoin de fusionner sans entraves à travers la fête etc*) mais s'inscrit dans une interaction avec des institutions et avec des contextes sociaux précis »⁹⁹. Ainsi, « la politisation du mouvement free est donc au moins autant le résultat de l'influence punk que l'effet de l'action publique »¹⁰⁰.

Dès le début ou presque, le gouvernement a montré que personne ne pouvait se passer de lui et que des rassemblements illégaux, qui plus est sous cette drôle de forme, ne pouvait avoir lieu sans son consentement. Après une lueur d'espoir concernant une gestion culturelle plutôt que sécuritaire, la répression s'est accrue de nouveau. On est face à une captation des free parties par le ministère de l'Intérieur et à un abandon de cette question par le ministère de la Culture. Notons que l'on peut expliquer cette affirmation par le fait qu'il existe une extension du champ de la sécurité à plein d'autres domaines jusque-là réservé à d'autres ministères. Les teufeurs finissent par être écœurés des revirements politiques mais ne sont pas finalement si inquiets quant aux possibles poursuites judiciaires : « 90% des saisies matérielles sont rendues après le procès. Avec amende parfois, mais on la paie tous ensemble donc ça va. Et le mini casier pour organisation de soirée, ça ne ferme aucune porte. Après tu ne donnes plus ton nom parce que si t'es en récidive c'est plus compliqué. En fait côté judiciaire en tant que tel, n'est pas flippant »¹⁰¹.

Pour Renaud Epstein et Astrid Fontaine « *Force est donc de constater que la stratégie développée au tournant du siècle, visant à produire du changement social et politique par la connaissance, en prenant fortement appui sur les fêtes techno, est aujourd'hui un échec. Mais pouvait-il en être autrement, s'agissant d'une politique de prévention et de réduction des risques qui présentait la double tare d'être libérale sur le plan moral et communautaire dans ses modes d'actions ? Dans le contexte politique actuel, marqué par la réduction du libéralisme au néolibéralisme et l'assimilation de tout phénomène communautaire à une remise en cause de la république, on peut en douter* »¹⁰².

Les manifestations techno, que les divers pouvoirs tentent de brider, sont les symptômes d'une « *soif de l'infini* »¹⁰³. Selon Michel Maffesoli, les effervescences musicales introduisent la part

⁹⁹ L. TESSIER, *op. cit.*, p. 20

¹⁰⁰ L. LAFARGUE de GRANGENEUVE, *op.cit.*, p. 155

¹⁰¹ Témoignage issu de mes entretiens

¹⁰² R. EPSTEIN, A. FONTAINE, *De l'utilité des raves : consommation de psychotropes et action publique*, in *Mouvements*, 42, 2005, p.14

¹⁰³ B. MABILON-MONFILS, *op. cit.*, p. 60

de désordre dont le corps social a besoin. Les acteurs de ces rassemblements ne seraient donc pas (ou plus) les marginaux que l'on se plaît à décrire. D'après Maffesoli toujours, la notion de transgression n'est pas en soi pertinente. En effet, la transgression est entendue comme « je m'oppose à » or, dans les fêtes techno, il y a une sorte de « plain-pied avec le mal ». Il n'y a ainsi pas de sentiment de transgression puisque c'est cette loi morale qui n'est plus acceptée.

Si le mouvement free se différencie dans la communauté traditionnelle c'est qu'il ne s'agit pas d'être lié à un groupe social par obligation et que les positions ne sont pas immuables. « *L'agrégation des individus se fait sur un mode affinitaire et non par filiation ou dépendance à une tradition ou à une classe sociale déterminée* »¹⁰⁴. Participer à une free party, loin de toutes autorités témoigne de la sensation des teufeurs d'être étouffés par le poids des institutions, si présentes et éloignées à la fois. La free party devient le symbole d'un moment de partage d'une expérience vécue dans le présent, avec l'apport de perceptions sensorielles, autorisant une certaine appartenance au groupe. « *C'est de l'expérience sensible que va naître l'émotion, et c'est le partage de cette émotion qui fonde, par suite, l'agrégation esthétique intégrative* »¹⁰⁵.

Dans notre société actuelle, aux prises à un contexte sanitaire qui mène un contrôle encore plus important des individus, de leurs corps et de leurs activités, la free party représente un espace de liberté. « *Les premières années, j'avais pas l'impression que le mouvement était si politique que ça. J'y allé pour faire une soirée. C'était le côté festif* »¹⁰⁶. L'investissement se fait dans l'instant présent et dans la recherche du plaisir. Il n'est pas question de voir les individus comme des hommes sages et rationnels mais plutôt comme des hommes imaginatifs, qui multiplient les possibilités d'actions.

Pour la société globale, il y a beaucoup de risques de dilution des valeurs communes vers une valorisation d'alternatives. Si l'on écoute les médias et les politiques, les free parties constituent des espaces dangereux et de périls pour la jeunesse, ce qui appelle à un encadrement ferme et répressif par les pouvoirs publics.

Il est intéressant de noter qu'il n'en a pas toujours été ainsi. A ses débuts, la techno n'était pas un problème du point de vue des autorités, et est même apparue, pendant une courte période, « *comme une solution, ou tout du moins un des principaux leviers mobilisés pour amorcer la réforme d'une politique aussi anachronique qu'inefficace* »¹⁰⁷. Si l'on suit ce point de vue, la

¹⁰⁴ C. GICQUEL, *op.cit.*, p.6

¹⁰⁵ B. MABILON-BONFILS, A. POUILLY, *op. cit.*, p.203

¹⁰⁶ Témoignage issu de mes entretiens

¹⁰⁷ S. QUEUDRUS, *op. cit.*, p. 33

vague de répression qui a commencée en 2002 n'est finalement pas seulement le signe d'une France qui se crispe sur les thématiques d'ordre public. On peut tout à fait imaginer que ce fut le point de départ d'une politique que l'on pourrait qualifier de réactionnaire et qui touche plusieurs domaines.

Quand les instances productrices de sens continuent de décliner, « *quand l'autre doit devenir le même, la musique techno en est un symptôme : l'effervescence et la proximité que génèrent les rassemblements contemporains sont une forme alternative de participation politique* »¹⁰⁸. La free party ne reproduit pas le vide ressenti mais tente de lui apporter une alternative. Elle met en commun les existences singulières plutôt que de recouvrir un idéal politique et propose alors une solution nouvelle de socialisation face aux échecs des formes traditionnelles et institutionnelles.

Dans la même idée, selon Séverin Dupouy¹⁰⁹, dès lors que les procédures initiatiques assurant l'insertion des jeunes dans l'ordre social et culturel des adultes ont perdu de leur efficacité, et, par ailleurs, que les repères en termes de classes d'âge deviennent toujours plus imprécis, les jeunes se fédèrent moins autour de leur âge qu'autour d'attributs identitaires et culturels.

Toujours selon S. Dupouy, « *dans une société déjà sur-réglée et sur-organisée, dans laquelle le quadrillage des individus se fait toujours plus étroit, la teuf, par sa forme, prend l'aspect d'une anomalie, d'une tentative chaotique d'échapper à l'emprise du système social, perçu comme un contrôle excessif, arbitraire et liberticide* »¹¹⁰.

C'est sur ce sujet de l'arbitraire et la diminution de la liberté que les adeptes du mouvement se retrouvent, qui plus est dans une période de restriction comme nous la vivons depuis plus d'un an. Sous couvert d'un « anti-système » général, ils mettent en avant l'absence de liberté dont ils disposent en tant que citoyens au sein de l'Etat Nation. Pour se faire, le fait d'organiser un temps social propre, qui est alternatif à celui proposé par la société globale, est un facteur important d'autonomie, y compris culturelle. Le but n'est toujours pas de créer un système alternatif mais plutôt de réussir à continuer de créer zone d'autonomie temporaire, régulée et régie par d'autres valeurs et normes.

Les rassemblements de type free party sont, en plus d'être finalement une fête de jeunes comme les autres, avec les débordements et excès et que l'on attribue souvent à la jeunesse, prend, pour

¹⁰⁸ B. MABILON-BONFILS (dir.), *op.cit.*, p.32

¹⁰⁹ S. DUPOUY, *op. cit.*, p. 12

¹¹⁰ S. DUPOUY, *op. cit.*, p. 11

certain participant la forme d'un mode de vie. « *L'expérience vécue lors des teufs dépasse ce contexte ponctuel et envahit la vie quotidienne* »¹¹¹. Ainsi, pour quelques membres du mouvement, la free party est un fait social total et pour d'autres, un pôle d'attraction qui offre un certain positionnement dans la société.

Dans une société où l'impact du processus de civilisation a marqué l'intériorisation des pulsions et l'éviction de l'usage de la violence physique¹¹², la free party semble tenir le rôle de garde-fou d'une jeunesse délaissée et en manque de reconnaissance. Pour Kosmicki néanmoins, la free party se meurt petit à petit. Ce n'est pas une question d'âge des adeptes, qui, vieillissant, délaissent pour la plupart le mouvement, mais plutôt d'un désenchantement de la fête qui perd de son sens en reproduisant ce qu'elle critique.

Pour autant, le désenchantement culturel et social que l'on connaît depuis plus d'un an maintenant, sans parler des dérives sécuritaires, nous fait dire que la critique acerbe du gouvernement redevient première. Même si, il est possible que la free party ait commencé à reproduire des schémas sociaux que le mouvement critiqué (tel que la catégorisation sociale et la starification par exemple), les derniers mois ont été tellement liberticides que la free party représente aujourd'hui la capacité d'un être ensemble qui permet un mode de participation collectif. Pour imager, après quelques scissions et désaccords au sein du mouvement, l'arrivée ou plutôt la résurgence d'un ennemi commun, puissant, et identifiable n'a fait que renforcer les liens et les appartenances au groupe.

« *La free est politique. Poser une free c'est un acte politique de base. Des gens ont du mal à saisir ça, même dans les organisateurs : « oui non moi la politique je m'en fou, je veux faire la fête ».* A force de discussions, d'échanges : « *ah oui poser une teuf c'est un acte politique* ». Si c'est ta façon de voir est différente par rapport à un modèle dominant, et bien c'est politique »¹¹³. On remarque ici l'importance de se démarquer d'un modèle de société au main des dominants. Ainsi, proposer un autre modèle, qui est faire vivre le collectif avec l'individu, c'est politique puisque la modèle dominant libéral instaure la primauté de l'individu. « *C'est un côté politique que de vouloir montrer qu'autre chose est possible. C'est dans cet aspect politique que je me retrouve. Vu qu'il y a beaucoup de personnes, autant en profiter pour passer par la politique pour bouger les choses. Avec d'autres modes de vie, d'autres relations sociales. Et ça, ça peut largement refléter bien plus qu'un moment éphémère. On fait ce qu'on peut sur*

¹¹¹ S. DUPOUY, *op. cit.*, p. 15

¹¹² N. ELIAS, *La dynamique de l'occident*, Coll. Liberté de l'esprit, Calmann-Lévy, 1975

¹¹³ Témoignage issu de mes entretiens

un week-end mais ça pourrait se faire plus longtemps. Voilà pourquoi le mouvement zad est si présent, parce qu'il y a beaucoup de liens. Financièrement ça ne fonctionne pas pareil que la société classique. C'est là que je vois le côté politique de la teuf. Pas besoin d'avoir un plan, d'avoir une organisation de dingue, pour dire que c'est politique. Pas besoin de changer toute la société »¹¹⁴.

Les solidarités mécaniques dont Durkheim parle et toutes les autres formes de solidarités vues comme non utilitaristes qui étaient vouées à être laminées par la modernité scientiste, ressurgissent. On peut alors légitimement amener l'idée selon laquelle ces formes d'expressions sont proprement politiques, puisqu'elles répondent à une « *dé légitimation institutionnelle des liens de solidarités traditionnels* »¹¹⁵.

Si le recours à la force n'était, jusque-là, pas permanent, il devient de plus en plus présent voire même quasi-systématique. Si la violence physique légitime du gouvernement n'était que la seule violence présente pour la grande majorité des événements, le rapport de force change petit à petit. Las de ne pas entendre, pas reconnu et d'être violenté, le mouvement montre événement après événement que sa capacité d'action n'est pas imaginée mais bien réelle.

« Je pense que le projet de départ n'a pas abouti. C'était bien parti mais ce n'est pas arrivé. C'est notamment à cause des flics, c'est-à-dire du gouvernement, mais surtout de la frilosité des Français qui a fait que c'était beaucoup trop fort pour eux ! On a rencontré plein de gens formidables qui ont été cassés par les flics »¹¹⁶. Cette affirmation est remise en cause depuis 2019. En effet, la relation avec la répression a participé à la création d'un mouvement free party, avec des valeurs propres qui se sont greffées de manière *ad hoc*. Mais l'histoire récente nous montre que les rapports avec les forces de l'ordre ont été un élément primordial pour que le mouvement se pérennise et développe un esprit définitivement contestataire. Comme à ses débuts, la free party doit composer avec la répression et s'adapter pour y faire face et c'est un moteur pour le mouvement : « des gens ont en chié avant nous pour qu'on puisse faire ça maintenant. A nous de ne pas baisser les bras »¹¹⁷.

¹¹⁴ Témoignage issu de mes entretiens

¹¹⁵ B. MABILON-BONFILS, *op. cit.*, p. 80

¹¹⁶ Témoignage de Marko dans G. KOSMICKI, *Free party : une histoire des histoires*, *op.cit.*, p. 410

¹¹⁷ Témoignage issu de mes entretiens

CHAPITRE 3 : LA FREE PARTY AUJOURD'HUI AU REGARD DE NOTRE SOCIÉTÉ ACTUELLE

Section 1 : Focale sur trois événements marquants

Fête de la musique 2019 à Nantes. Quelques Sound Systems se réunissent sur le quai Wilson pour faire la fête. Vers quatre heures du matin, les forces de l'ordre demandent l'interruption du son. Les Sound Systems acceptent mais avant de couper définitivement la diffusion de son, certains font le choix de passer une musique des Berruriers Noir antifasciste. La tension monte. L'intervention policière s'organise face aux fêtards et les forces de l'ordre finissent par charger. Des gaz lacrymogènes recouvrent le quai Wilson. Dans ce laps de temps, un animateur périscolaire de 24 ans tombe dans Loire et s'y noie. Son corps est retrouvé le lendemain dans la Loire. Une enquête de l'Inspection Générale de la Police nationale (IGPN) n'établit aucun lien entre la mort du jeune homme et l'intervention policière.

Le gouvernement saisit alors l'Inspection Générale de l'Administration (IGA) pour mieux saisir les faits qui se sont produits lors de la soirée de Nantes. L'enquête judiciaire fut dépaycée à Rennes afin de calmer les tensions dans la région nantaise. Fortement attendues depuis la mort tragique du jeune homme, les conclusions de l'IGA ont été rendues publiques le vendredi 13 septembre 2020 par Christophe Castaner. Selon le rapport, « *les décisions prises par le commissaire divisionnaire ont manqué de discernement* ». Tout en estimant que la préfecture et la mairie de Nantes « *n'ont pas apporté une attention suffisante à la présence de Sound Systems sur le quai Wilson* », le ministre de l'Intérieur de l'époque annonce néanmoins la mutation du commissaire Chassaing, en charge des opérations ce soir du 21 juin 2019.

La disparition du jeune homme a suscité une vive polémique autour de l'intervention controversée des forces de l'ordre du côté de l'opinion publique. Pour les teufeurs aussi, pour qui le drame devient un symbole de la répression contre le milieu techno mais aussi des violences policières. Des marches blanches, des manifestations (musicales ou non) et des free parties en son hommage se multiplient.

En guise d'exemple, intéressons-nous au plus grand rassemblement d'hommage et de revendication qui a eu lieu suite à cet événement tragique : **le Tek'Steve'All**. « *Un jour, peut être que nos gouvernants comprendront qu'ils peuvent certes empêcher un événement par la*

violence mais qu'ils ne pourront jamais empêcher le futur de se produire... »¹¹⁸. Cet évènement est, comme nous l'avons déjà dit, organisé en hommage à Steve mais aussi contre les répressions policières et gouvernementales.

C'est ainsi que le 11, 12 et 13 octobre 2019, à Sainte-Luce-sur-Loire, près de Nantes, un teknival en hommage à Steve Maia Caniço a lieu. Ce teknival est d'emblée revendicatif. Son existence est clairement liée à la disparition du jeune homme. Notons d'ailleurs que plus de 80 collectifs étaient présents pour faire danser ceux qui voulaient rendre hommage à Steve. A côté de ces collectifs, 36 intervenants et 4 associations étaient présentes pour se relayer et permettre au 15 000 teufeurs présents de réduire les risques liés à leurs pratiques festives. Notons ici que, finalement, seules 25 prises en charge sont à relever, principalement bénignes. Les acteurs considèrent par ailleurs que le dialogue avec la gendarmerie a été fait avec intelligence, ce qui permis de maintenir une route dégagée pour de potentielles interventions de secouristes.

L'évènement, traditionnel dans sa forme, donne l'impression d'une prise de conscience politique, qui était peut-être déjà présente, mais que la mort d'un jeune de 24 ans lors d'une fête de la musique qui a redonné du souffle. On retrouve par exemple lors de la fête des slogans du type : « *Justice pour Steve, mort pour avoir dansé* », « *Partout comme en teuf, défendons-nous face aux keufs* », « *Légitime défiance, la police est coupable* », « *La police tue... pas nos basses !* », « *UnisSONs-nous et RAVE'oltons-nous contre la répression* ».

On remarque ici un investissement politique différent de ce qu'on avait l'habitude de voir dans les free parties. Certes, on y trouvait déjà quelques messages de ci, de là, mais durant le Tek'Steve'All, les messages sont équivoques, nombreux et ont tous une visée politique.

Quelques mois plus tard, le 31 décembre, a eu lieu une autre free party à Lieuron (Ille-et-Vilaine) : la *Maskarade*. Face à l'impossibilité de faire la fête et de se rassembler, la solution la plus radicale mais aussi la plus efficace consiste à organiser des rassemblements clandestins qui donnent lieu à la répression policière, qui se trouve encore plus accrue depuis la crise sanitaire puisque ces rassemblements constituent une « mise en danger de la vie d'autrui ».

Depuis le premier confinement les médias ont rendu compte de plusieurs fêtes clandestines pouvant réunir des centaines de personnes. Ce fait indique particulièrement que, malgré le

¹¹⁸ Signé : les Sound Systems du mouvement Tekno

contexte sanitaire, une partie de la population considère que faire la fête est une liberté et un droit essentiel. Le cas de la free-party du **Nouvel An à Lieuron** a justement été particulièrement commenté. Premièrement, parce que 2500 personnes (de France et de l'étranger) s'y sont réunies en plein confinement, et deuxièmement, parce que les forces de l'ordre ont mis plus de 36 heures avant de pouvoir arrêter la fête.

En effet, les gendarmes du groupement de gendarmerie d'Ille-et-Vilaine ont tenté d'empêcher l'installation de la free party mais ce sont retrouvés face à un groupe de teufeurs déterminés à s'installer et à faire la fête. Durant leur tentative d'intervention, un véhicule de gendarmerie a été incendié, trois autres ont été dégradés et certains gendarmes ont reçu des jets de bouteilles et de pierres. Par la suite, un important dispositif de gendarmerie est mis en place. Le préfet d'Ille-et-Vilaine a décidé l'activation du centre opérationnel départemental en préfecture afin de gérer l'événement. Par Arrêté, il a interdit ce rassemblement festif musical non déclaré. Une majeure partie des organisateurs ont réussi à quitter le site avec leur matériel de sonorisation mais une petite quantité de matériel a tout de même été saisie lors de l'intervention des gendarmes en fin de matinée pour faire évacuer les lieux.

En fin de compte, 1600 verbalisations ont été dressés, dont 1225 infractions liées à la Covid et 420 infractions diverses.

Les images de la free party font le tour du pays. Du côté étatique c'est un affront : alors que la France est confinée depuis presque un an, 2500 teufeurs se réunissent pour fêter le Nouvel An. Ce taulé médiatique et politique immédiat, qui s'est même propagé de manière étonnante dans la majeure partie des grandes médias internationaux, a amené le gouvernement à réagir immédiatement, notamment en procédant à des arrestations et perquisitions. Le Parquet a confié une enquête à la brigade de recherches de la gendarmerie de Redon.

Six hommes âgés de 21 ans à 26 ans ont été interpellés en Ille-et-Vilaine et placés en garde à vue. Deux d'entre eux étaient connus de la justice pour des infractions liées aux stupéfiants et l'un avait été condamné pour avoir organisé, sans déclaration, un « rassemblement festif à caractère musical ».

Dans les jours suivants, trois autres arrestations ont lieu.

Le procureur de Rennes, Philippe Astruc, a souligné que « si certains des gardés à vue reconnaissent avoir été présents sur les lieux de la free party le 31 décembre 2020, ils contestent en revanche avoir participé à l'organisation de celle-ci ». Un des six gardés à vue a été placé

sous le statut de témoin assisté. Les cinq autres ont été mis en examen pour de nombreux motifs. On y retrouve :

- Organisation illicite d'un rassemblement festif à caractère musical ;
- Violences volontaires sur personnes dépositaires de l'autorité publique ;
- Dégradation du bien d'autrui ;
- Dégradation du bien d'autrui en réunion ;
- Travail dissimulé ;
- Tenue illicite d'un débit de boissons ;
- Infractions à la législation sur les stupéfiants et notamment la facilitation de l'usage.

Dernier évènement marquant de ces derniers mois, le ***Teknival des musiques interdites*** qui s'est déroulé à Redon, dans la nuit du 18 au 19 juin 2021, autour de l'hippodrome de Redon. 400 gendarmes ont été mobilisés pour empêcher la tenue de la fête non autorisée. Ils font face à des jeunes venus rendre hommage à Steve Maia Caniço, décédé deux ans plus tôt lors de la fête de la musique après une intervention policière.

Ce n'est pas la première fois que l'Etat réprime un évènement culturel technoïde mais, pour autant, le *Teknival des musiques interdites* de Redon a essuyé ce qui paraissait improbable concernant un rassemblement musical et festif : des blessés graves - dont un jeune homme de 22 ans qui a vu sa main se faire arracher par une grenade - sont à déplorer. 1422 lacrymogènes, 48 tires de LBD et 29 grenades de désencerclement, ont été utilisés à l'encontre des teufeurs, le tout en moins de 24 heures. Au regard de ces chiffres, nous avons du mal à y voir une simple volonté de maintien de l'ordre.

Au-delà de ces chiffres qui paraissent improbables, un autre scandale majeur est révélé par Médiapart¹¹⁹ qui dresse une enquête heure après heure de ce qui s'est passé sur l'hippodrome de Redon. Selon les documents et témoignages recueillis par le journal, la préfecture a bloqué les pompiers à l'entrée du site, mettant ainsi des vies en danger. « *J'ai honte d'être pompier. Un jeune risquait de mourir. Nous le savions. Mais nous ne pouvions pas intervenir* ». La préfecture se défend de ce fait en mettant en avant qu'aucun plan d'évacuation des blessés n'avait été anticipé et que l'accès des pompiers n'était donc pas sécurisé. Accès, qui,

¹¹⁹ P. PASCARIELLO, « Redon : la préfecture a empêché les pompiers de secourir les blessés », 30 juin 2021. Disponible sur <https://www.mediapart.fr/journal/france/300621/redon-la-prefecture-empeche-les-pompiers-de-secourir-les-blesses?fbclid=IwAR0gsI4KOnAWlYoxrI0AgYm8fdUgxaNPXShTiZK12WuH5glMv24KuiDiTAs> (Consulté le 5/08/2021)

bizarrement, devient sécurisé pour aller chercher des gendarmes blessés : « *Quand il s'agissait d'aller chercher des gendarmes blessés à l'intérieur, il n'y avait pas de problème, d'autres gendarmes nous escortaient* ». Un autre secouriste ajoute même « *nous suivions ce qu'il se passait sur les réseaux sociaux. Cela en dit long sur notre absence d'information* ».

De son côté, l'association de réduction des risques Techno+ alerte sur les barrages et obstacles dont elle a été victime. Association reconnue par le ministère de la santé, l'accès est pourtant refusé aux membres par les gendarmes malgré de nombreuses tentatives de rentrer en communication avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour réclamer plus de moyens et plus de secouristes. Ce sont les teufeurs eux-mêmes qui ont dû se rendre aux urgences par leurs propres moyens y compris pour le jeune à la main arraché qui s'est fait conduire à l'hôpital par une jeune participante.

Quand, le samedi après-midi, la présidente de l'association Techno+ interroge encore une fois le sous-préfet en l'alertant des dangers d'une intervention policière face à des jeunes épuisés, alcoolisés et sur un site en bordure de rivière, on lui répond qu'aucune charge n'est prévue. Mais finalement, une heure plus tard, autour de 17 heures, les tirs de grenades reprennent.

La charge finale des forces de l'ordre a eu pour effet de stopper le rassemblement. Logiquement censés saisir le matériel, conformément à la loi, les forces de l'ordre ont détruit le matériel à coups de haches, de matraques et de cutters. Il existe pourtant bel et bien une procédure pour ce type d'évènement : le matériel de sonorisation est saisi et, après, un jugement est rendu ou non. Pourtant, vidéos à l'appui, des collectifs dénoncent les actions des forces de l'ordre : coups de hache dans les enceintes, coups de pied dans les platines, extincteurs ouverts sur le matériel, génératrice de location cassée à coup de matraques.... Médiapart nous révèle d'ailleurs qu'en plus de ces actes illégaux, une antenne du GIGN a participé à la destruction du matériel prévu pour la free party.

Section 2 : Analyse de ces trois évènements

Ces deux dernières années ont, *a posteriori*, été un moment charnière dans l'histoire de la free party. Elle n'avait jamais été autant réprimée en France, et encore moins avec de tels moyens. De plus, la prise en charge judiciaire des débordements policiers tarde à se faire.

Ce n'est que deux ans après la mort de Steve lors de la fête de la musique que l'enquête a fini par établir un lien entre sa mort et l'intervention policière. Il s'avère en effet que Steve Maia

Canigo est tombé dans la Loire dans le temps de l'intervention de police qui voulait disperser le rassemblement, a annoncé le Parquet de Rennes le 17 juin dernier. C'est l'analyse des relevés de son téléphone qui a permis de situer le moment de sa chute, en l'occurrence à « 4 heures et 33 minutes, soit dans le temps de l'intervention de la police nationale », a annoncé Philippe Astruc, le procureur de la République de Rennes. « Le magistrat instructeur a adressé cette semaine différentes convocations pour le mois de juillet, pouvant aboutir à une mise en examen ou au placement sous le statut de témoin assisté, à six personnes physiques et deux personnes morales » a précisé le procureur. Il s'agit notamment du « directeur départemental de la sécurité publique de Loire-Atlantique par intérim » et du « commissaire divisionnaire en charge du dispositif sur le Quai Wilson au moment des faits ». La Maire de Nantes et son adjoint à la sécurité au moment des faits sont également convoqués, tout comme le Préfet de Loire-Atlantique et le sous-préfet. L'information judiciaire pour homicide involontaire est toujours en cours.

Notons que ces conclusions se focalisent principalement sur la responsabilité des acteurs dans la charge de police et moins sur le fait d'apporter un éclairage sur les circonstances de la disparition de Steve.

Mais ce qui a aussi marqué l'opinion publique ces derniers mois, ainsi que les adeptes du mouvement, ce sont les moyens mis en œuvre pour contrer un mouvement culturel et musical ainsi que la lourdeur des peines encourues. L'exemple de Tristan, jeune homme de 22 ans, sans dossier judiciaire, qui se retrouve en détention provisoire pour trois semaines dès le 4 janvier a fortement mobilisé le milieu de la free party mais aussi d'autres milieux qui y voyaient un abus de pouvoir injustifié. Le Procureur de la République, P. Astruc, annonce en effet une peine exemplaire de « 10 ans d'emprisonnement » à l'encontre de deux organisateurs placés en garde à vue. Sous couvert du contexte sanitaire, la peine se retrouve alourdie et pas des moindres. Ce que les adeptes du mouvement techno retiennent c'est que cet ensemble de sanction est rarissime et lourd pour tout le mouvement techno. « Cette répression est disproportionnée. Nous demandons la libération immédiate de ce participant qui n'est absolument pas un des organisateurs », indique Robin, acteur du mouvement et référent de la Coordination Nationale des Sons et du Fonds de Soutien Juridique aux « Sound Systems ». Il n'est pas le seul. Culture4Liberty, les collectifs d'organisations, dont le syndicat des culturels libres et engagés, demandent « la libération immédiate de l'un des organisateurs présumés de la rave party bretonne et l'arrêt de toutes les poursuites judiciaires démesurées contre les fêtes alternatives ».

Ainsi, à l'issue de ces soirées et des poursuites judiciaires qui s'en sont suivies, de fortes mobilisations ont eu lieu. La mouvance des free party, rarement unie, fait front commun pour condamner une répression disproportionnée après la fête de Lieuron qui a réuni 2 500 personnes pour le Nouvel an. Les comités de soutien « *aux inculpés de la Maskarade* » ont appelé à une « *mobilisation massive* » dès le samedi 16 janvier et une manifestation nationale le 31 janvier dans le but de « *stopper les poursuites démesurées contre les inculpés* ».

La préfecture a, pour sa part, souligné que cet appel à manifester ne s'inscrivait « dans aucun cadre légal », n'ayant pas été déclaré préalablement. Le Préfet a donc interdit l'utilisation, samedi à Rennes, de « sound system ayant pour but de transformer une manifestation en événement festif à caractère musical ». Le samedi 16 janvier la préfecture de police de Paris a empêché des camions sonorisés de défiler lors d'un « cortège des musiques électronique pour une défense festive des libertés globales ». À Rennes, les manifestations pour demander sa libération dégénèrent et convergent avec celles contre les violences policières. C'est donc un combat s'est enrichi d'une autre casquette. « *Le Procureur a demandé la libération tellement ça a bougé après les arrestations. Donc ça nous redonne confiance, en se disant que la menace judiciaire n'est pas une véritable menace. Et puis le taulé a tellement été énorme que je me dis que ça ne peut pas se reproduire tout de suite* »¹²⁰.

Après la libération du teufeur en détention provisoire, les organisateurs de la *Maskarade* écrivent dans un communiqué¹²¹ « *nous avons remporté cette bataille, mais l'instruction suit son cours pour condamner les organisateurs d'une simple fête devenue affaire d'Etat* ».

Tous ces événements ont amené une augmentation de la réflexion politique au sein du mouvement. C'est cela qui nous amené à considérer la free party sous un autre regard que celui des drogues et de l'excès comme c'est souvent le cas dans la littérature. La mort de Steve Maia Caniço - lors d'une charge policière à l'encontre de Sound-Systems qui s'étaient réunis à Nantes pour célébrer la fête de la musique – a marqué un tournant définitif dans la relation Etat - Free parties. On pourrait croire qu'il s'agit ici d'un énième revirement répressif ayant pour conséquence une clôture des dialogues entre autorités et organisateurs avant que les échanges ne reviennent. Mais malgré le manque de recul pour pouvoir l'affirmer, il nous semble que les deux dernières années ont scellé pour longtemps la pensée d'une jeunesse brimée et en manque de sociabilité.

¹²⁰ Témoignage issu de mes entretiens

¹²¹ Disponible en annexe.

Incarner le temps d'une fête, d'un week-end, la possibilité de vivre autrement, c'est contester l'ordre établi. C'est montrer qu'un *autre chose* est faisable et réalisable. L'esprit contestataire et revendicatif du mouvement est, nous l'avons vu, pas nouveau. Sa volonté de créer une *zone d'autonomie temporaire* non plus. Pourtant, les récents événements nous montrent que malgré l'histoire riche en répression de la free party, personne n'aurait pu prédire de telles altercations.

Evidemment, on ne peut pas nier que beaucoup de teufeurs ont eux aussi été violents à l'encontre des forces de l'ordre, surtout lors du Teknival des musiques interdites de Redon. Il ne s'agit pas tellement de savoir « qui a commencé » comme certains essaient de le montrer dans les médias mais plutôt de mettre en avant l'iniquité de l'affrontement. Face à des jeunes pour la plupart en tee-shirt et short, venus fêter la réussite de leur baccalauréat pour certains, des centaines de gendarmes, entraînés et armés qui les attaquent alors qu'ils sont venus écouter de la musique et danser. « *C'était une scène de guerre, sauf que nous on n'était pas armés* » nous décrivent certains participants dans les médias. D'autres ajoutent : « *quoi de plus légitime que de défendre cette intelligence collective, celle qui permet de créer un festival avec les moyens du bord, de se faire plaisir grâce à ses seules mains, cette fierté de construire ces moments de répit, de rencontre, de joie, en dehors du monde de la fête marchande. Quoi de plus légitime que de renvoyer la pierre à ceux qui canardent une fête, qui gazent, qui grenadent à l'aveugle* »¹²².

Sans les images relayées, l'impact de ce week-end d'affrontements aurait sûrement été moindre. Mais c'était sans compter le pouvoir des réseaux sociaux grâce auxquels le débat autour des moyens employés pour disperser les rassemblements festifs (interdits au-delà de 10 personnes dans l'espace public) a été relancé. « J'aimerais comprendre sur quelle base légale les forces de l'ordre peuvent se permettre de détruire la propriété d'autrui, quelle que soit la légalité de l'événement à la base », s'étonne l'avocate Marianne Rostan¹²³. D'autant plus que la musique avait alors cessé et que le rassemblement prenait fin.

Il serait erroné de dire que le mouvement ne s'attendait pas à de la répression. Comme nous l'avons vu précédemment, l'histoire du mouvement est une histoire de déni de reconnaissance et de répression. Mais une répression aussi violente, spontanée et aussi longue marque un tournant dans la gestion de ce type de rassemblement. Une main arrachée à 22 ans, des gaz lacrymogènes dispersés par hélicoptères, des grenades, des insultes, des jets de projectiles,

¹²² Témoignages qui ont circulé sur les réseaux sociaux à la suite du teknival de Redon

¹²³ Le journal *Le Monde* du 23 juin 2021

environ 200 000 euros de matériel détruit à coups de haches et de tonfas... la liste est longue pour un simple rassemblement festif. Surtout qu'au lendemain des affrontements et des jours qui ont suivi, ni le Parquet, ni le Préfet, ni le ministère de l'intérieur n'ont donné l'ordre de détruire le matériel, ce que plusieurs avocats condamnent. « Les gendarmes ont procédé sur instruction du Parquet à la saisie conservatoire d'une platine, de trois tables de mixage et de trois amplificateurs », a indiqué le Procureur de la République de Rennes, Philippe Astruc. Rien de plus. « Je n'ai donné aucun ordre de destruction de matériel », a déclaré de son côté le préfet d'Ille-et-Vilaine Emmanuel Berthier à l'Agence France-Presse, avant de préciser au journal *Le Monde* que « certains systèmes de son ont pu être saisis, d'autres ont dû être rendus inopérants », sans plus de détails.

Lorsque nous nous intéressons aux seuls moyens déployés, nous pourrions nous attendre à ce que le sujet d'une telle répression soit un rassemblement terroriste avéré. Pourtant il s'agit de musique et de jeunes. Les teufeurs rencontrés font part du fait que « leurs sacs à dos » quand ils se rendent en free party « *n'est plus le même depuis 1 an et demi* »¹²⁴. Personne, en réalité, ne s'était préparé à voir un tel déchainement de violence. Même si auparavant, ça ne se passait pas toujours sans heurts, il y avait un certain dialogue. « *Avec cette augmentation de la violence, je ne peux plus me dire que je vais juste faire la fête. Le sérum phy, les compresses font partis de mon sac à dos à chaque fois que je retourne en free party* »¹²⁵.

Mais même si les teufeurs s'y accommodent, « *ce n'est pas normal de s'équiper comme ça pour aller en free party. Je ne pensais pas arriver à ce point-là. A Redon, 7h d'affrontement, l'installation, 1h après que le son soit démarré, ils essayaient encore de rentrer sur le site alors qu'on était installés. Ils étaient venus en affrontement. Pas pour virer les gens. C'était purement et simplement de l'affrontement. C'est complètement disproportionné. Déjà sur une zad ou un squat ça me paraît anormal mais pour un rassemblement éphémère, qui n'est pas contre un projet d'utilité publique, je trouve ça fou. D'en arriver au GIGN pour arrêter des basses et casser des caissons, c'est dingue* »¹²⁶. Toutes les personnes rencontrées sont unanimes même leurs mots ne sont pas les mêmes. On pourrait résumer la pensée en disant qu'ils s'habituent « *alors c'est moins choquant mais oui c'est assez hallucinant* »¹²⁷.

¹²⁴ Témoignage issu de mes entretiens

¹²⁵ Témoignage issu de mes entretiens

¹²⁶ Témoignage issu de mes entretiens

¹²⁷ Témoignage issu de mes entretiens

Face à tant de violence physique et matérielle, l'on pourrait croire que la stigmatisation des teufeurs et leur mouvement pourrait s'arrêter là. Pourtant, des voix s'élèvent pour montrer à quel point la violence qu'ils ont essuyé ne s'arrête pas là. En guise d'anecdote, les teufeurs n'ont, par exemple, pas pu avoir de l'eau dans les bars de la ville car ils avaient ordre de ne pas les servir. Le seul qui a fait fi de cette règle et qui les a servi, a écopé d'une amende.

Parallèlement, le gouvernement décide d'honorer les musiques électroniques à l'Elysée lors de la fête de la musique, le 21 juin 2021. Pris comme un canular à son annonce, la fête de la musique à l'Elysée s'est bien faite dans l'univers des musiques électroniques sous l'aberration totale de certains. *« Je me réjouis que pour la deuxième fois, le président de la République, Emmanuel Macron, consacre l'importance des musiques électroniques à l'occasion de la Fête de la musique, en invitant Jean-Michel Jarre et Cerronne et en recevant les représentants des gérants des discothèques. C'est un acte symbolique fort dont on doit se réjouir, après deux années d'enfermement et de brimades à l'égard de cette culture musicale. J'espère que ce sera l'occasion pour le président de rendre hommage à Steve Maia Caniço, mort noyé dans la Loire à la suite d'une charge de police illégitime, et d'annoncer des mesures à même de rétablir la confiance entre l'Etat et les créateurs et amateurs de ces musiques. Il faut en finir avec les incidents tels que ceux de la rave party de Redon, où un jeune homme a été mutilé. En mon temps, j'avais obtenu des ministres de l'Intérieur J-P Chevènement puis N. Sarkozy qu'ils trouvent avec les organisateurs de raves parties un modus vivendi assurant, pendant plusieurs années, un climat de respect et de paix pour les musiques électroniques, symbolisé par la création de la Techno Parade. Je souhaite, à la veille de cette nouvelle fête de la musique, que l'on redonne pleinement droit de cité à cette expression musicale, dont les artistes français sont célébrés dans le monde entier »*¹²⁸.

Face à tant de haine dispersée en si peu de temps, la colère prend le pas sur la tristesse et la peur. Pour beaucoup, il existe une différence entre acte illégal et immoral. Oui, organiser (et même participer) à une free party est illégal mais ce n'est pas immoral. Pour le mouvement free party il est clair que les gendarmes ont aussi commis des actes illégaux mais, en plus de ça, ils sont immoraux. *« Le choix d'organisation de free party est caractéristique, selon nous, de la déviance à l'heure de la postmodernité. La fragmentation du système de valeurs entraîne des décalages de plus en plus importants entre ce qui est perçu comme légal et ce qui est légitime.*

¹²⁸ A la suite de la free party qui a eu lieu à Redon, Jack Lang publie sur Facebook le 19 juin 2021 à 9H10 un texte qui prend radicalement parti pour les teufeurs et la musique électroniques en général.

Organiser une fête clandestine, c'est à la fois désobéir à la loi et à l'ordre moral qu'elle défend sans pour autant avoir l'impression de faire du mal, voire ne pensant faire du bien »¹²⁹.

A la suite de ce rassemblement, on a pu lire sur les réseaux sociaux ou dans les médias des commentaires relayant le fait que la réaction des autorités était parfaitement normale étant donné que c'était un événement illégal. Mais les adeptes du mouvement ainsi que toute une part de l'opinion publique considèrent que le fait que la free party soit illégale ou non importe peu. Cela ne justifie pas les moyens déployés, de charger sans sommation, de refuser d'évacuer les blessés, de bloquer les journalistes à l'extérieur et d'empêcher ceux de l'intérieur de sortir. Comme très souvent, le constat est identique : c'est l'intervention des forces de l'ordre qui a créé un désordre sans nom.

Quand on observe le dérouler de ces trois événements, qui rappelons-le, n'est qu'un rassemblement festif à caractère musical, on peut douter de l'objectif de gouvernement. Est-ce interdire de faire la fête dans un champ ? Ou plutôt anéantir un mouvement qui dure depuis plus de 30 ans et qui semble de pas s'essouffler, bien au contraire ? Prônant la liberté, l'expérimentation, l'autogestion, toujours en étant hors du circuit classique et institutionnalisé, les free parties dérangent toujours. Qui plus est dans une société bridée culturellement et socialement depuis des mois.

Au regard du *teknival des musiques interdites* et de sa répression sans précédent, il est difficile de ne pas voir la France comme un pays autoritaire qui réprime la culture et la jeunesse. « *Nous le sentiment c'est qu'à chaque étape ils ne pourront pas faire pire. Lors de la fête de la musique de Nantes, il y a eu un mort dans un contexte festif, une première en France. A Lieuron, un pote se retrouve en taule, une voiture de flics est cramée, neuf personnes sont inquiétées, six perquisitions avec des milliers d'euros de matériels saisis, on s'est dit que ce n'était pas possible. Et puis il y a eu Redon...* »¹³⁰. Le plus sinistre dans cette affaire, c'est que l'événement réprimé avait une portée symbolique. Le *Teknival des musiques interdites* entendait rendre hommage à Steve, mort noyé il y a deux ans, lors de la fête de la musique, après une intervention policière, qui, déjà à cette époque, avait semblée disproportionnée. « *Mais finalement la défense s'organise en même temps que l'attaque. C'est toujours de pire en pire mais on s'adapte en réalité* »¹³¹.

¹²⁹ B. MABILON-MONFILS, *op. cit.*, p.105

¹³⁰ Témoignage issu de mes entretiens

¹³¹ Témoignage issu de mes entretiens

Cette capacité d'adaptation et d'organisation s'est accentuée au fur et à mesure de la répression. Et puis, on ne peut pas se voiler la face : une grande partie de la jeune génération s'est sentie et sent sacrifiée depuis le début de la crise sanitaire. Plus de lieux usuels de sociabilités, plus d'activités sportives, plus de voyages. Ces privations ont entraîné un certain désenchantement pour cette génération qui avait probablement commencé avant l'arrivée des mesures sanitaires et qui s'est vu accentué par des politiques restrictives et sécuritaires. Dans ce contexte, se tourner vers des valeurs de groupe, de communauté, quitte à se mettre en illégalité, est une option valable. Surtout que, paradoxalement, la répression à l'encontre du mouvement a créé de la solidarité et de la détermination.

C'est ce que certains adeptes du mouvement relèvent : *« ils n'ont pas réussi leur coup médiatique. A la base ils voulaient montrer que les pouilleux qui écoutent des basses dans des champ, n'allaient pas ridiculiser la République. Nous c'est pas notre but. Mais ils veulent montrer qu'ils sont fort, avec de forts moyens répressifs. Mais ça n'a pas marché. Au final de teufs se sont maintenues quand même. Au final c'est pas une bonne image qu'ils donnent de leur politique. Maintenant ils n'ont rien gagné, mais sont forcés de laisser faire au maximum »*¹³².

Et puis la capacité d'adaptation s'étant renforcée, les teufeurs ont pour eux des moyens d'actions qu'ils n'avaient pas avant. *« Pour les questions physiques de confrontation, on a nous (grâce aux échanges avec d'autres) des techniques, on sait comment se protéger, on connaît les armes des flics donc on sait faire la différence entre grenade de désencerclement, de lacrymo. Donc je n'en ramasserais jamais une. Plutôt une question de confiance en moi, avoir un œil un peu partout, savoir où sont les LBD dans les lignes. Développement de techniques presque militaires pas vouées à connaître à la base. Grâce au milieu militant on a appris des choses. Une fois que t'es formé, c'est hyper rassurant même si on n'est jamais à l'abri. T'es quand même plus confiant dans ton action. C'est pour le public que c'est dangereux. Ils sont beaucoup moins militants pour la plupart. Et heureusement. Mais c'est plus risqué pour eux »*¹³³.

Un autre interviewé ajoute que : *« le risque répressif on l'accepte, même s'il devient de plus en plus gros. Même nous qui étions assez militants à la base, on a dû développer des stratégies d'organisations qu'on n'avait pas avant. On avait juste des applications sécurisées pour*

¹³² Témoignage issu de mes entretiens

¹³³ Témoignage issu de mes entretiens

communiquer entre orga et des discussions parfois houleuses avec les gendarmes lors de nos soirées. Maintenant on fait appel à des informaticiens, développeurs, hackers, pour être sûr d'être bien protégé. On développe des trucs de plus en plus sécurisés. Pour la plupart, on a d'autres téléphones qui ne servent qu'à ça parce que rien que borner à un endroit peut nous mettre dedans. On utilise des techniques qui appartenaient à d'autres groupes (ZAD par exemple). Alors que nous c'est que de la musique. En réalité, le risque judiciaire on lui passe au-dessus parce que l'amour de la musique plus fort »¹³⁴.

Ceux qui ne seraient peut-être jamais allés en free party y vont et ceux qui y allait déjà se radicalisent encore plus. L'esprit contestataire de la free party revient en force. Ainsi, à l'inverse de Guillaume Kosmicki¹³⁵ qui pense que le mouvement free party se meurt plus que lui ne vieillit, nous pensons, au contraire, que le phénomène grandit autant que nous vieillissons.

Par ailleurs, les trois événements marquants dont nous parlions plus haut dans le présent travail ont amené de nouvelles prises de décisions. En guise d'exemple, le commissaire Grégoire Chassaing, responsable du dispositif de sécurité lors de la charge policière à Nantes le 21 juin 2019, a été mis en examen le 20 juillet 2021 pour homicide involontaire. L'Inspection Générale de l'Administration a notamment mis en cause sa responsabilité : *« les enquêteurs ont établi qu'il aurait décidé d'intervenir, alors même que la consigne inverse lui avait été donnée par sa hiérarchie »*. On peut y voir ici une certaine avancée puisque ce même commissaire avait été décoré cinq jours avant la fête de la musique pour la réussite des interventions contre les Gilets Jaunes. Avancée aussi puisque qu'il aura donc fallu plus de deux ans pour que la justice amène de nouvelles informations. On peut y voir ici une victoire pour les proches de Steve mais aussi pour tous ceux qui ont manifesté, organisé des free parties et tous les autres qui se sont mobilisés pour Steve et contre la répression.

Et puis, n'oublions pas le déferlement de rassemblements techno sous le format free dans toute la France et même en République Tchèque, où un teknival¹³⁶ a eu lieu pour rendre hommage aux victimes de la répression policière contre les musiques techno en France. Depuis les affrontement de Redon, beaucoup de petites free parties ont eu lieu un peu partout en France et un appel à une résistance festive, la « Nuit des meutes » a été lancé pour le 31 juillet. Des dizaines de free parties ont pris place dans toute la France, et surtout dans le Grand Ouest, pour

¹³⁴ Témoignage issu de mes entretiens

¹³⁵ G. KOSMICKI, « Le sens musical en free-party aujourd'hui : entre idéologie et utopie », *Sociétés*, Vol. 2, n°72, 2001, p. 35-44

¹³⁶ Qui s'est intitulé « Rave4Redon »

protester contre la répression abusive et rendre hommage, une fois de plus, à celui qui est mort pour avoir voulu danser. « De la lacrymo à la techno, De vos matraques à nos spectacles, Vous avez la répression, Nous avons la passion »¹³⁷.

Section 3 : La dialectique Free party – Société d’aujourd’hui

Dans les sociétés traditionnelles la fête occupait d’importantes fonctions sociales, religieuses et politiques. Dans le monde des sociétés modernes et post-modernes, la fête s’est progressivement transformée en une activité qui se devait d’être économiquement rentable. Aujourd’hui et depuis quelques mois maintenant, on nous a imposé une distinction entre ce qui est essentiel et ce qui ne l’est pas. La fête a, pendant longtemps, été considérée comme essentielle à la vie. Mais depuis quelques mois, elle n’est plus considérée comme telle. C’est comme cela que la fête est devenue non essentielle en France. Elles sont même devenues un problème de santé publique voire de sécurité. En effet, depuis le début de la crise sanitaire liée à la Covid 19, un grand nombre de fêtes ont été annulées pour des raisons sanitaires. Face à la lutte contre la pandémie, les fêtes effraient. Elles sont le signes de rassemblements qui peuvent devenir incontrôlables, le tout dans une promiscuité bénéfique à la propagation du virus. Même si respecter les gestes barrières pendant un temps de fête paraît délicat, peut-on pour autant se passer de faire la fête ?

Existant dans toutes les sociétés humaines et toutes les civilisations, la fête est un invariant. Néanmoins, ses significations sont variables d’une société à l’autre. Dans sa pensée, Durkheim définit les fêtes comme la réunion du divertissement et de la célébration. Selon lui, les fêtes sont des moyens parmi d’autres de faire pénétrer le sacré dans la vie sociale.

De son côté, Freud, dans *Totem et Tabou*, insiste sur le côté transgressif de la fête dans laquelle il est possible de se libérer et de faire ce qui est défendu en temps normal. C’est à partir de cet apport théorique que de nombreux auteurs ont suivi sa pensée en analysant les fêtes comme des moments-clés de la vie collective au sein de la société.

D’après ces auteurs, les fêtes se présentent donc comme essentielles. Elles sont ancrées dans la culture. Depuis le début de la crise sanitaire, la majeure partie des fêtes ont été annulées. Pourtant, les entreprises ont continué de fonctionner. La fête est pourtant dotée de fonctions primordiales pour le groupe social comme la célébration, la socialisation et la transgression festive. La fête revêt ainsi un aspect politique dans une société où elle est devenue interdite,

¹³⁷ Slogan vu lors de La coalition à Braspart (29), le 17/07/2021

non essentielle, pendant de longs mois. Les individus rencontrés pour ce mémoire insistent ainsi sur le fait que faire la fête est un acte politique. Pas seulement la free party, mais la fête de manière générale.

Beaucoup d'exemples en Europe ou ailleurs nous montrent que la fête a été instrumentalisée par les autorités afin de l'apprivoiser et de lui enlever ses aspects paraissant les plus subversifs. De plus, elle a été marginalisée, condamnée, et renvoyée aux désirs de résistance de ceux qui souhaitent s'écarter de la majorité. Nous remarquons ici que la fête est au cœur d'un double discours. Elle est d'un côté offerte par le gouvernement au peuple afin d'acheter une certaine forme de paix sociale mais elle est aussi toujours vécue comme un moment de désordre inquiétant et transgressif.

Si les adeptes de la free party, surtout les organisateurs, peuvent être vus comme des individus politisés c'est aussi parce qu'ils ne s'investissent pas seulement pour le mouvement free mais ce dernier est en réalité à la croisée des chemins de plusieurs luttes : homophobie, écologie, sexisme.... C'est d'ailleurs ce fait qui nous a amenés à considérer le concept de nouveaux mouvements sociaux (NMS) comme étant une notion qui pourrait peut-être nous aider à comprendre le mouvement d'une autre manière.

Ces nouveaux mouvements sociaux font référence à de nouvelles modalités d'actions politiques qui sont apparues dans les années 60/70. Les nouveaux mouvements sociaux rompent avec le militantisme dit classique, autrement dit, les actions au sein des syndicats ou partis. Très souvent, on pense aux nouveaux mouvements sociaux quand on parle de féminisme, d'écologie ou encore du mouvement LGBT+. Le point commun de ces mouvements est de ne pas tant se focaliser sur le contrôle excessif de l'Etat mais plutôt sur les manières possibles de résister. C'est d'ailleurs en ça que les nouveaux mouvements sociaux sont parfois vu comme non politiques.

Les free parties, après s'être longtemps attachées à être contre le système, à se focaliser justement sur le contrôle excessif de l'Etat, deviennent de plus en plus dans les faits un moyen de résistance. Il ne s'agit plus tant de faire la guerre à l'Etat en tant que telle mais de montrer comment il est possible de faire sans lui, au moins le temps d'un week-end et de remettre les individus dans un environnement qui ne les isolent pas. Les nouveaux mouvements sociaux sont des *« luttes qui mettent en question le statut de l'individu », affirmant le « droit à la différence » et s'attaquant « à tout ce qui peut isoler l'individu (...) contraindre l'individu à se replier sur lui-même et à l'attacher à son identité propre (...) Ces luttes ne sont pas exactement*

pour ou contre l'individu, mais elles s'opposent à ce qu'on pourrait appeler le gouvernement par l'individualisation »¹³⁸. Bien sûr, le créneau de la free party est toujours de montrer les enjeux du contrôle étatique sur les individus et leur liberté. Mais la finalité demeure aujourd'hui de parvenir à faire la fête ensemble dans une société dirigée par le libéralisme.

Selon S.M. Buechler¹³⁹, on ne peut pas parler d'une théorie des nouveaux mouvements sociaux mais plutôt diverses tentatives d'action collectives qui auraient remplacé les principes des anciens mouvements sociaux de la révolution prolétarienne. Ces mouvements sociaux s'organisent ainsi non pas comme des partis centralisés, encore moins comme des lobbies mais plus comme des réseaux relativement désorganisés¹⁴⁰, c'est-à-dire comme autonomes.

En cela, le mouvement free party semble pouvoir prendre place au sein de ces nouveaux mouvements sociaux. Premièrement, il comporte de nombreux adeptes. Deuxièmement, il paraît plutôt désorganisé au regard de l'Etat et d'autres organisations et, troisièmement, l'objectif de ces rassemblements est de montrer que face à l'individualisme présent et poussé par le libéralisme de notre société, le collectif comporte en lui une force et une énergie sans pareil. Enfin, pour les adeptes de free parties, le message devient de plus en plus clair : « notre mouvement existe pour faire vivre les musiques électroniques de la manière dont nous les concevons et ce quelle que soit la répression ».

Certes, classer définitivement les free parties dans les NMS est encore hasardeux mais il semble que le phénomène s'en rapproche de plus en plus. En effet, les teufeurs ne sont plus tellement les individus qui se mobilisent seulement lors d'une free et moins lorsqu'il s'agit de défendre son mouvement dans les rues. Depuis deux ans, les manifestations ont été nombreuses et ont mobilisé plus de teufeurs qu'on n'en avait jamais vus dans la rue.

Néanmoins, l'Etat reste malgré tout l'ennemi numéro un, celui qui contrôle. Nous pourrions ainsi résumer le phénomène comme un mouvement d'opinion qui se définit moins par ce qu'il veut que par ce qu'il combat. Christina Gicquel rapproche ainsi les free parties et SOS racisme parce qu'ils luttent tous les deux pour que les individus puissent se constituer en sujets personnels. Selon elle, il est intéressant de constater que « *la racine est identique car apparaît*

¹³⁸ M. Foucault, « Deux essais sur le sujet et le pouvoir », In Hubert Dreyfus et Paul Rabinow, Michel Foucault, un parcours philosophique, Gallimard 1984, p. 302

¹³⁹ S. M. BUECHLER, *Social Movements in Advanced Capitalism*, Oxford University Press, 1999, p.46

¹⁴⁰ P. Bryne, *Social movements in Britain*, Routledge, 1997,

le même désir de subjectivation, de sociabilité et de fraternité ». Elle rajoute même « *là aussi un style de vie est criminalisé* »¹⁴¹.

Certes le mouvement free party ne possède pas de programme et ne veut pas changer la société en tant que telle. Mais on pourrait penser aussi que la free party pose un projet politique pendant 48H. Mais un projet un peu particulier en cela qu'il n'est pas décrit et définit clairement. « *Pour proposer un projet, il faut un minimum de hiérarchie. Donc le projet se développe de lui-même quand on monte la teuf mais on ne pourra jamais le porter médiatiquement, dans la communication etc parce qu'il n'y a pas de leader, de porte-parole. Donc jamais, ou du moins pour l'instant, on ne peut pas avoir de projet précis car l'importance du collectif complique la prise de décision* »¹⁴².

A la base il s'agit donc d'un mode défensif plus qu'offensif. Les teufeurs voulaient danser et écouter de la musique, loin des standards de la société et, parfois, de petites banderoles délivraient un message que chacun était libre ou non de recevoir. Aujourd'hui, il n'est pas non plus question d'offensive pure et dure mais l'organisation du milieu devient de plus en plus professionnelle pour faire face et résister parce que « *la démocratie est toujours un effort, une contestation, une volonté de réforme qui ne parvient jamais à constituer une communauté de citoyens. C'est pourquoi la priorité appartient à la libération du Sujet sur le processus politique ; ce qui veut dire que l'objectif réel de l'action démocratique n'est pas de construire une société juste, mais d'étendre les espaces de liberté et de responsabilité dans une société toujours injuste* »¹⁴³.

Si l'on suit cette idée, les free parties rentrent parfaitement dans cette volonté de créer et d'étendre des espaces de libertés et de responsabilisation. C'est l'essence même du phénomène. La free party, alors souvent mise à la marge de notre société, serait alors partie prenante de notre démocratie en mouvement. Même si aucun candidat électoral ne conçoit qu'une free puisse être d'une organisation politique, un espace de liberté auto-organisé contraint pourtant à composer avec le politique. Et pour la très grande majorité cela est plus puissant que d'aller voter.

En quelques années, l'aspect politique de la teuf s'est enrichi. Il y a eu une « *grosse évolution dans le temps. Ça va faire huit ans que je fais des teufs. Je remarque des différences avec*

¹⁴¹ C. GICQUEL, *op.cit.*, p.18

¹⁴² Témoignage issu de mes entretiens

¹⁴³ A. TOURAINE, *Pourrons-nous vivre ensemble ? Egaux et Différents*, Fayard, 1997, p. 301

l'approche avec les forces de l'ordre. Avant il y avait deux façon de voir les choses : côté militant, politique, en dehors des normes. Et de l'autre côté, on est là pour pas se prendre la tête, on est apolitique. J'ai beaucoup entendu ça. Avec la répression accrue, de plus en plus de politisation. Peu aujourd'hui vont dire qu'ils sont apolitiques »¹⁴⁴. On assisterait donc à un glissement du groupe « juste fête » vers le groupe « militant ». « Ceux qui ont arrêté le côté militant, c'est ceux qui se sont professionnalisé à faire des petits festoch. Ceux qui sont restés, sont ceux qui y croyait à fond. La teuf c'est un acte politique fort. C'est ma vision depuis que je côtoie ce mouvement mais surtout depuis l'année dernière avec la répression super forte : prison, main arrachée, affrontements toute la nuit. On avait peur que ça dissuade les gens mais c'est tout l'effet inverse. A cause d'un maintien de l'ordre méga énervé, ils radicalisent eux même le mouvement. A la base y'a juste ce côté on veut faire la fête. Même les militants. Mais faire la fête est de plus en plus compliqué donc les gens se radicalisent pour la faire »¹⁴⁵.

D'un autre échange, nous retrouvons la même idée : « au début quand j'y suis allé, oui c'était politisé mais par une minorité de personnes. Aujourd'hui, des Sound Systems pas forcément politisés se rendent compte qu'ils ne peuvent plus poser alors ils se politisent. Les gens qui viennent en free party se politise aussi mais les gens qui n'y vont pas le font aussi. La population en générale se politise donc évidemment en free party, vu que c'est une mixité de population, on retrouve cette augmentation de politisation »¹⁴⁶.

De plus, à la suite de ce que beaucoup appellent « la bataille de Redon » et d'une année riche de répression, le rapport de force se modifie un peu : « J'arrive à me poser la question de savoir si on ne leur fait pas peur au fond. S'ils visent autant les teufs, c'est parce que c'est les derniers endroits de liberté et d'autonomie. Ils ont peut-être peur de se rendre compte que des gens et de plus en plus de gens partagent des idées qui vont à l'encontre de l'Etat. Si beaucoup se disent qu'ils ont plus besoin d'eux ça leur fait peur »¹⁴⁷. Il est vrai que la question peut se poser légitimement. Certes, organiser de telles soirées est illégal mais est-il nécessaire de déployer autant de moyens à l'encontre de ce phénomène ? Surtout lorsqu'on sait que dans la très grande majorité des cas que l'on a connus auparavant, les teufeurs quittent le site sans encombre le dimanche.

¹⁴⁴ Témoignage issu de mes entretiens

¹⁴⁵ Témoignage issu de mes entretiens

¹⁴⁶ Témoignage issu de mes entretiens

¹⁴⁷ Témoignage issu de mes entretiens

« Après ça fait des années qu'il y a de la répression, donc déjà de base ça doit déranger. Ce qui leur fait peur aussi peut-être c'est que c'est un mouvement jeune, une trentaine d'année. Mais finalement, au lieu de s'essouffler, le mouvement va continuer puisque tout le monde ou presque écoute de la musique électronique et ils iront au moins une fois, voir beaucoup plus en free party. Alors les idéaux d'autonomie vont perdurer. Le mouvement n'est pas près de s'essouffler. Le corona aurait pu éliminer ce phénomène mais au final il y a de plus en plus de monde touché »¹⁴⁸.

Même si les préfets de différents départements (notamment en Bretagne) interdisent presque chaque week-end « tout rassemblement festif à caractère musical » et « le transport de matériel de sonorisation », l'on remarque qu'au niveau de l'opinion publique et de la justice, la vision des free parties et de la répression à son égard change.

« Je trouve qu'il y a du mieux dans la société. Le milieu de la teuf se professionnalise, bosse dans le milieu artistique, donc les soirées s'améliorent, sont de meilleures qualités. En dehors des grands médias, dans l'opinion publique telle qui m'apparaît c'est : ouais c'est pas bien parce que illégal mais nous aussi on faisait des conneries en étant jeunes, c'est bien organisé etc »¹⁴⁹.

Et puis, la société globale se rend aussi compte que les adeptes du mouvement ne sont, pour la plupart, « pas en marge socialement »¹⁵⁰ même s'ils se sentent « marginalisés politiquement parce qu'on nous met sur le banc, vus comme des pestiférés »¹⁵¹. Mais « on ne choisit pas d'être en marge, c'est les décisions et les pratiques qu'on prend qui font qu'on a regard sur nous qui peut être marginalisant »¹⁵². Finalement ce n'est pas un point qui semble réellement poser problème pour les teufeurs : « c'est une question d'habitude parce que ce n'est pas la première fois que je rentre dans un mouvement qui me marginalise. C'est clairement assumé et je n'ai pas de problème à en parler »¹⁵³.

Cela est possible aussi parce que « même ceux qui ne soutiennent pas le mouvement se rendent compte que ce n'est pas normal d'avoir une main arrachée pour être allé en teuf. Oui c'est illégal mais la réponse donnée n'est pas légitime »¹⁵⁴.

¹⁴⁸ Témoignage issu de mes entretiens

¹⁴⁹ Témoignage issu de mes entretiens

¹⁵⁰ Témoignage issu de mes entretiens

¹⁵¹ Témoignage issu de mes entretiens

¹⁵² Témoignage issu de mes entretiens

¹⁵³ Témoignage issu de mes entretiens

¹⁵⁴ Témoignage issu de mes entretiens

Bien sûr, toute l'opinion publique ne soutient pas le phénomène free party. Lors de mes entretiens j'ai demandé ce que ça provoquait d'entendre parler de soi de manière négative dans les médias. Un interrogé m'a répondu que « *Les gens qui regardent BFM au premier degré et qui prennent argent comptant de ce qu'on leur dit, on ne les changera jamais. C'est une dépense d'énergie inutile que de vouloir les convaincre* »¹⁵⁵.

Alors que sans intervention policière, la grande majorité des free parties se passent sans encombre et sans incidents, la question est de se demander pourquoi intervenir avec une telle violence ? Lorsqu'on se penche sur les presses locales, on retrouve souvent que ces fêtes « se terminent sans incident », « dans le calme » et que les participants sont réceptifs aux consignes de sécurité. Pour ces fêtes réussies un constat simple : peu de gendarmes ou du moins pas de gendarmes en sur nombre, pas de grenades, pas de matériel de sonorisation saccagé, pas de jeune qui meurt noyé ou qui se retrouve avec une main arrachée. On pourrait se demander alors si ce n'est pas l'Etat qui fixe le niveau de conflit, de tension ? En effet, les témoignages recueillis ou lus amènent à penser que face à des forces de l'ordre ouvertes au dialogue, qui ne se réfugie pas derrière la violence immédiate, la relation Etat/teufeurs reste plutôt calme. Par contre, dès que du côté policier la tension monte, les teufeurs (et surtout les organisateurs) savent, aujourd'hui, comment réagir et des affrontements violents surviennent.

« *C'est clair qu'il y a toujours une légère crainte. C'est plutôt de la colère en fait, avec une certaine peur. Parce qu'être condamné, ou avoir une blessure pour ça serait bête. Mais l'envie de faire vivre ce mouvement est plus forte. Il en faudra encore des violences policières pour que ça s'arrête. Et en fait c'est même l'effet inverse* »¹⁵⁶.

En ce qui concerne les avancées autour de la free party, un interrogé nous dit « *parfois c'est désespérant de voir que depuis plus de 30 ans on a avancé sur rien, ni au niveau législatif, ni politique, ni médiatique. J'ai participé à une réunion interministérielle sur les rassemblements à caractère festif après Redon. Des choses intéressantes ont été dites mais beaucoup de « peut être que oui, peut être que non ». D'autres avaient déjà participé en 2003 et 2004 et ils m'ont dit que c'était la même chose aujourd'hui. Des échanges, puis grosse répression, puis re dialogue puis fermeture jusqu'à que la tension soit trop grande et hop, re discussion. On reprend le travail à partir 0, le tout avec plusieurs ministères donc ça n'avance à rien* »¹⁵⁷. Ce sentiment d'impuissance, ces difficultés pour s'insérer dans la vie politique telle qu'elle existe,

¹⁵⁵ Témoignage issu de mes entretiens

¹⁵⁶ Témoignage issu de mes entretiens

¹⁵⁷ Témoignage issu de mes entretiens

pourrait participer à l'effritement du mouvement et pourtant les faits nous montre le contraire : « *On pourrait avoir d'arrêter mais en fait non. On s'en fou des ministères et on va continuer* »¹⁵⁸.

Continuer à organiser des free parties mais aussi à se battre. Le jeune de 22 ans ayant perdu sa main dans la nuit du 18 au 19 juin 2021 lors de l'intervention de gendarmerie a déposé plainte pour violences volontaires. La plainte a précisément été déposée « *violences volontaires avec armes ou par personnes dépositaires de l'autorité publique et ayant entraîné une infirmité permanente* » ainsi que pour « *non-assistance à personne en danger* », a précisé le procureur de la République de Rennes Philippe Astruc. L'avocat de la victime rajoute que le fait qu'il n'y ait pas eu de possibilité pour les services de secours d'intervenir sur place est assez incompréhensible.

Finalement, ce qui est rassurant pour beaucoup de teufeurs malgré la répression et les drames c'est de « *se dire qu'en tant d'individualité pris dans un collectif on arrive à mener quelque chose qui tourne* »¹⁵⁹. Par exemple, « *je ne sais pas si je crois ou non aux théories de l'effondrement mais le fait de développer ce genre de collectivité, je me dis qu'il y a des gens sur lesquels je pourrais compter, qui savent s'autogérer* »¹⁶⁰.

Dans une société qui est de plus en plus liquide pour reprendre la pensée générale de Bauman, où les repères sont dilués, où l'individualisme est mis au centre de tout, la free party représente un espace de liberté, un modèle de vivre-ensemble avec l'aspect politique que ça comprend. Il est certes question d'individus mais la force du collectif est toujours mise en avant. La free party offre ainsi à ceux qui veulent la découvrir et la faire vivre, un endroit où construire ensemble est possible et même fortement souhaitable. Cette possibilité est en voie de devenir unique dans notre société, où un pass sanitaire est obligatoire pour se rendre au restaurant, au bar, dans les lieux culturels, où les obstacles administratifs sont lourds pour la jeunesse qui souhaite créer et imaginer des lieux de rencontres et de sociabilités. Et pour celle aussi qui souhaite simplement faire la fête, oublier le quotidien pendant quelques heures. Un quotidien aux prises des mesures sanitaires qui, maintenant, nous le savons, a eu un impact dévastateur sur la santé mentale de nombreux individus.

¹⁵⁸ Témoignage issu de mes entretiens

¹⁵⁹ Témoignage issu de mes entretiens

¹⁶⁰ Témoignage issu de mes entretiens

CONCLUSION GENERALE

En conclusion, la fête, par son caractère transgressif, est une activité riche d'enseignements. Elle libère les esprits, participe aux relations sociales des individus et amène une part de désordre nécessaire à la vie en société. Le contexte sanitaire que nous vivons depuis plus d'un an maintenant, a perturbé la mise en place de festivités, que ce soit par des normes administratives ou par peur pour certains de rentrer en contact avec autrui. Le mouvement free party s'est retrouvé doublement sous les feux des projecteurs. Toujours illégal, il s'est en plus imposé comme l'un des seuls à avoir pris le risque d'organiser des soirées en pleine pandémie. C'est d'ailleurs un des éléments qui nous ont amené à travailler sur ce sujet. Criminalisée et marginalisée depuis sa création, la free party continue pourtant d'exister et, ce, malgré les risques répressifs importants. Comment cela peut-il se comprendre ? Dans notre société régie par le libéralisme, il est étonnant d'observer que des individus continuent de penser au pluriel plutôt qu'au singulier. Organiser une free party se fait sans retour marchand, sans starification, et avec des risques judiciaires et répressifs. Pourtant, des individus perpétuent la tradition des pionniers du mouvement qui voulaient en faire un mouvement gratuit, libre, où chacun a une place et participe, quelle qu'en soit la manière. Evidemment, cela dénote dans une société très hiérarchisée et vouée aux rapports mercantiles.

On l'a vu, le mouvement techno est un mouvement qui s'est fait à la marge. Créées dans des boîtes latines, noires et gays aux Etats-Unis, les musiques house et techno sont directement associées à des pratiques marginales. A la suite de son arrivée au Royaume-Uni, ce style de musique remporta les faveurs de la jeunesse britannique et commença à se faire une place dans les clubs huppés. Mais le coût de la vie est particulièrement cher et les entrées en boîte le sont donc aussi. A cela, s'ajoute le gouvernement très conservateur de Margaret Thatcher qui promulgue une loi obligeant les clubs à fermer au maximum à deux heures du matin. Les musiques techno étant des musiques qui s'écoutent sur un temps long, les amateurs de ce style musical cherchent à continuer leur soirée d'une autre manière. Rapidement, ils investissent, pour quelques heures, les entrepôts désertés, les *warehouses*, pour y écouter leur musique et danser. La réponse du gouvernement est sans appel : les rassemblements de plus de dix personnes écoutant de la musique répétitive deviennent interdits. Face à tant de criminalisation, à la fois primaire et secondaire, certains amateurs vont fuir le pays et arriver en France. C'est la rencontre avec le milieu punk, en train de s'essouffler en Angleterre mais qui organise déjà des free festival itinérants (contre les grands festivals de rock payants) qui va amener la création

de Sound Systems. De là, commence l'aventure des raves, qui vont vite faire face à de nouvelles répressions et stigmatisations. Après quelques événements, la criminalisation du milieu techno devient trop importante et une scission s'opère au sein du milieu : certains vont se professionnaliser et quitter le monde de la rave party et les autres vont décider de passer définitivement dans la clandestinité. C'est à ce moment-là qu'apparaît le format free party.

Pendant un week-end, l'objectif est de faire la fête comme on l'entend, avec les musiques que l'on veut écouter, le tout sans barrière ou hiérarchie sociale. Les rassemblements se multiplient assez vite et les autorités publiques mettent un peu plus de temps que le Royaume Uni à réagir. Néanmoins des premières circulaires voient le jour sur les dangers de ce type de soirées, en y associant essentiellement la consommation de drogue. Dès 2002, un tournant s'opère. Le décret Mariani-Vaillant vient légiférer sur les free parties en leur instituant un statut particulier, plus dur que le régime des autres manifestations culturelles et musicales. Le dossier free party passe directement aux seules mains du ministère de l'Intérieur, malgré quelques tentatives du ministère de la Culture de s'investir. Après ce changement de réglementation, beaucoup d'auteurs ont pensé que le mouvement allait disparaître ou devenir encore plus marginal. Mais la suite de l'histoire nous démontre autre chose. Toujours en 2002, le teknival du Col de Larche a opéré un nouveau tournant dans la relation Etat – teufeurs. Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur décide de mettre en place un dialogue avec le mouvement afin d'éviter d'autres situations comme celle-ci. La discussion aboutit à ce que certains ont appelé les « sarkoval », teknival organisé conjointement avec l'Etat et donc légal. Mais de nombreuses autres free parties ont eu lieu, toujours selon le même schéma clandestin et illégal. Parfois, la répression a fait baisser le nombre de soirées, parfois elles ont été plus nombreuses. D'année en année, l'on observe des périodes de dialogues avec les autorités mêlées à des périodes de tension. D'un point de vue global, les free parties sont, certes, dans le viseur des médias et des pouvoirs publics mais sans pour autant que l'on assiste à des scènes de violence extrême. Un sorte de jeu s'était mis en place : on fait quelque chose d'illégal aux yeux de l'Etat mais on tente de le faire quand même et si les flics nous contrôlent, nous font sauter des permis ou saisissent notre matériel, on aura au moins tenté. Les souris dansent tant que le chat ne les trouve pas.

Mais le contexte sanitaire que l'on vit actuellement a bouleversé ce jeu presque institué. Sous couvert de politiques sécuritaires et de dérives policières, les free parties se sont trouvées être les cibles d'une répression policière jamais observée à l'encontre de rassemblements musicaux en France. « *La free party a fait les frais de la gestion de la Covid 19. Le gouvernement cherche*

a montrer le côté néfaste des free parties. Montrer que certains font la fête en période de crise sanitaire a été excellent moyen politique pour scandaliser l'opinion publique »¹⁶¹.

Mais finalement, « *c'est contre-productif, leur répression* »¹⁶².

Tout comme lorsque ceux qui ont créé la free party ont dû se radicaliser pour faire face aux répressions face aux raves et continuer de vivre et de faire la fête comme ils l'entendaient, les teufeurs d'aujourd'hui se radicalisent. Mais pas de la même manière. Les anciens raveurs se sont radicalisés dans le sens de la clandestinité pour faire vivre la free party. Déjà clandestins, les teufeurs se radicalisent aujourd'hui en se politisant. Non pas dans le sens où ils optent pour des partis politiques radicaux mais parce que, pour la première fois peut être, la majorité des teufeurs ne diront plus que la free party est apolitique. Alors qu'auparavant le débat n'avait jamais mis d'accord l'entière du mouvement. Aujourd'hui, la « pratique teufeuse » a changé. Certes, l'objectif premier est toujours de faire la fête, mais faire la fête revêt définitivement et majoritairement une composante critique et contestataire. La politisation du mouvement est une conséquence directe de la crise sanitaire et de ce qu'elle a amené comme bouleversements et questionnement, notamment autour des violences policières et du rôle de la fête. Si l'on a pu observer que le milieu lui-même se politisait c'est aussi parce qu'on remarque une tendance chez chaque individu qui le fréquente à se politiser individuellement. La jeunesse ne se retrouve peut-être pas dans les choix de participation politique direct, comme en atteste le taux record d'abstention aux élections départementales et régionales françaises de 2021. Pour autant, elle semble s'inscrire dans une démarche que l'on pourrait qualifier d'action collective, à la recherche d'un sens qui, en l'occurrence, se trouve - parfois et pour certains - en free party. En organisant une free party, déjà à ses débuts et de manière exponentielle aujourd'hui, les Sound Systems posent un acte politique. Venir participer à une free party, par amour de la musique, de la danse et des rencontres, alors que la répression peut aboutir à une main arrachée, à des tirs de LBD, c'est poser un acte politique. L'hypothèse qui est posée au début de ce travail est que si le mouvement free party – marginalisé et criminalisé – continue de vivre et d'avoir des adeptes, c'est sûrement parce qu'il y a autre chose que la simple volonté de faire la fête pendant un week-end. Politique parce qu'il s'agit de vivre ensemble et de s'organiser pour y arriver. Politique parce qu'il y est proposé un autre mode de vie possible, par et pour les gens qui y vont. Politique aussi parce que les questions de sexisme, d'homophobie, d'écologie et d'autres encore y sont pensées, parlées et expérimentées. Dans tous les cas, la free party est un

¹⁶¹ Témoignage issu de mes entretiens

¹⁶² Témoignage issu de mes entretiens

phénomène illégal d'ampleur assez importante qui, *de facto*, questionne le politique et la société, ce qui est suffisant pour affirmer que le mouvement free party est un mouvement politique. Alternatif au jeu politique que l'on nous propose, sans projet de société défini et présenté, mais politique quand même. Quand un mouvement se retrouve dans un débat public qui a pour objectif de le criminaliser, quand ce même mouvement fait vivre des week-end musicaux et culturels à des jeunes pour qui l'accès à la culture n'est pas forcément aisé, et qu'en plus il y règne un climat social différent de ce que l'on retrouve dans l'espace social classique, dire que la free party a des composantes éminemment politiques ne paraît pas absurde.

La free party ne renverse pas le modèle de société que l'on connaît mais montre son effritement et sa perte de sa cohérence. Contre l'hypocrisie, les violences policières, la free party s'impose comme un phénomène social alternatif au modèle de société dominant où bon nombre d'individus ne s'y retrouvent pas ou plus. Plus, car finalement, la résurgence d'un engouement pour la free party est aussi en lien avec la crise sanitaire et la politique sécuritaire qui touche la société globale depuis plus d'un an maintenant. Besoin irrépressible de faire la fête, de créer de la sociabilité. Beaucoup de nouveaux adeptes que l'on retrouve dans les free parties d'aujourd'hui n'étaient pas sensibles à ce mouvement il y a encore quelques mois ou années. Mais aujourd'hui, la free party demeure la seule option, le seul mouvement qui ose et qui offre cette possibilité, là où tous les autres lieux de sociabilité sont contraints de rester fermés ou d'ouvrir avec des mesures qui compliquent les festivités.

La free party est ainsi un mouvement dynamique qui se retrouve être le miroir de notre société. Si le mouvement free party s'est modifié, c'est qu'il évolue au sein de la société et qu'il a donc évolué au contact de la société dans laquelle il s'inscrit. Si elle se transforme, il n'y a pas de raison que la free party ne fasse de même. Peut-être que dans un moment où la démocratie est remise en cause, la free party dénote avec un fonctionnement démocratique. Démocratique parce que chacun à sa place et qu'il doit même l'y prendre. Pas question d'abstention quant au bon déroulement de la soirée. Démocratique aussi parce que chacun participe, d'une manière ou d'une autre, au vivre-ensemble du moment. À côté de ceux qui vivent cette expérience le temps d'un week-end, certains ont en fait un mode de vie. Ils sont moins nombreux mais c'est sans aucun doute ceux qui font tenir le mouvement, en pensant, organisant, des soirées dans le but de donner du plaisir à des gens pour qui, aller en teuf, est un réel moment de plaisir, de bien être, d'investissement et d'accomplissement à la fois singulier et pluriel.

L'objectif de ce travail n'est pas de dresser un tableau idyllique du mouvement free. Il y a, comme partout et de manière logique, des dysfonctionnements, des choses que l'on pourrait

discuter. Néanmoins l'analyse de la free party et de ses rapports avec les autorités publiques nous révèle qu'il y a plus de choses à comprendre au sein de ce phénomène que la seule vision simplifiée et réduite que les médias nous donnent. Nous remarquons finalement que les rapports alternent entre les moments de dialogues et ceux de fermetures. Mais les rapports ont surtout été - immédiatement pour l'Angleterre et presque immédiatement pour la France - tournés vers la répression.

L'histoire même des musiques techno est une histoire de refus et de méprise. C'est dans la suite logique que l'on observe le même type d'accueil pour les free parties. A croire que la marginalité imposée est une composante inhérente aux musiques techno. Vues comme absurdités musicales, elles ne sont pourtant qu'une simple évolution. Décriés, effrayants, marginalisés et criminalisés, les teufeurs font l'expérience (forcée) de la marge. De cette marge pourtant, Sound Systems et teufeurs y trouvent un sens. Un sens qui se veut libérateur mais aussi contestataire et militant. Pas forcément identifié et identifiable mais un militantisme qui prône notamment l'autogestion, peu enseigné dans notre société. Entendues comme rassemblements de jeunes potentiellement dangereux c'est en réalité la manière dont on regarde tous les rassemblements qui ont une moyenne d'âge basse. Alors comment cela se fait-il que le mouvement soit si réprimé ? Si décrié ? Dire qu'il fait peur aux autorités peut paraître audacieux et pourtant, peut-être que ça ne l'est pas tant. Pourquoi déplacer un hélicoptère pour survoler le lieu d'une free party de 600 personnes?¹⁶³ Pourquoi envoyer le GIGN pour détruire du matériel de sonorisation ? Pourquoi faire intervenir des centaines de forces de l'ordre pour mettre fin à un rassemblement festif éphémère ? Si les teufeurs sont ce que certains pensent, c'est-à-dire des jeunes qui ne travaillent pas, sans repères, qui écoutent de la musique de dégénérés et « *qui ont des os de poulets dans les cheveux* »¹⁶⁴, quel intérêt de déployer autant de moyens pour réduire le mouvement ? Des moyens qui sont généralement utilisés pour faire face à des actes de terrorisme avéré. Le fait que la free party, dans sa globalité, effraie, est une hypothèse qui devient de plus en plus pertinente au regard des derniers événements. Le mouvement inquiète parce qu'il est tout abord encore largement méconnu et aux prises de multiples préjugés. Ce n'est pas seulement une culture jeune qui dérange comme toute autre culture jeune. C'est aussi un autre modèle de vie, alternatif, qui y est proposé et qui séduit de plus en plus d'individus, surtout en ces temps de crise sanitaire et de politique sécuritaire. Il inquiète aussi parce qu'il démontre une certaine capacité d'action, parfois violente et organisée, et qu'il peut rassembler

¹⁶³ Lors de la « Nuit des Meutes » en Vendée, le 31/7/2021

¹⁶⁴ Phrase prononcée par un député Rassemblement National à la suite du Nouvel An de Lieuron

des milliers d'individus, souvent jeunes, qui, le temps d'un week-end ou plus, réinventent une manière d'être ensemble. Quand le taux d'abstention n'a jamais été aussi fort en France chez les jeunes, le mouvement free party nous montre que la participation politique peut aussi être de créer ensemble, le temps de quelques heures ou quelques jours, un lieu où tout le monde peut prendre place pour expérimenter, échanger, militer, danser et tant d'autres choses. Durant un temps et parfois le reste du temps, ils vivent leur vision du monde en vivant des rapports inter et intra personnels hors de la norme établie. Bref, ils vivent et incarnent leur *Polis*.

Enfin, la validité de ce travail pourrait par ailleurs être à discuter. Certes les rencontres et les observations participantes nous ont permis de nous rendre sur le terrain et de pouvoir l'analyser mais nous doutons quant à la saturation effective de mes entretiens. Néanmoins même si nous avons pu rencontrer d'autres individus, dans d'autres régions, dans d'autres Sound Systems, nous croyons que la plupart aurait dit que le mouvement ne meurt pas et qu'il se développe à mesure que sa criminalisation augmente. En cela, nous pensons avoir fourni un travail suffisamment sérieux pour qu'il demeure dans la tradition universitaire.

Malgré tout, ce mémoire mériterait d'être enrichi par l'analyse du féminisme dans ce milieu. En effet, nous n'avons pu rencontrer que des individus de sexe masculin en entretiens et pourtant les femmes ont une place importante dans le mouvement. En moindre nombre en ce qui concerne les organisateurs, elles sont néanmoins présentes et fortement représentées du côté des participants. En cela, creuser et analyser le rapport entre free party et émancipation féminine et/ou rôle de la femme pourrait être une idée intéressante pour parfaire la compréhension du phénomène.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

BECKER H, *Outsiders*, Paris, Métailié, 1985

BEY H, *Zone autonome temporaire*, TAZ, Paris, éd. De l'éclat, 1997

BRYNE P, *Social movements in Britain*, Routledge, 1997

CAILLOIS R, *L'homme et le sacré*, Coll. Idées, Gallimard, 1^{ère} éd., 1950.

DAGNAUD M, *La teuf, essai sur le désordre des générations*, Seuil, 2008

DAUNCEY H (dir.), *Sociologie comparée des musiques populaires France- Grande Bretagne*, IRMA édition, 2008

DUBET F, *La Galère : jeunes en survie*, Fayard, 1987

DUVIGNAUD J, *Fêtes et civilisations*, Weber, 1973

FONTAINE A et FONTANA C, *Raver*, Economica, 1996

FOUCAULT M, *Deux essais sur le sujet et le pouvoir*, in Hubert Dreyfus et Paul Rabinow, *Michel Foucault, un parcours philosophique*, Gallimard, 1984

KOSMICKI G, *Free- party, une histoire, des histoires*, Le mot et le reste, 2020 (nouvelle édition)

KYROU A, *Techno rebelle : un siècle de musique électronique*, Denoël, 2002

LAFARGUE DE GRANGENEUVE L, *L'Etat face aux raves : les enjeux politiques du mouvement techno*, Broché, 2010

MABILON-BONFILS B (dir.) *La fête techno, tout seul et tous ensemble*, Autrement, 2004

POURTAU L, *Techno. Voyage au cœur des nouvelles communautés festives*, CNRS Editions, 2009

QUEUDRUS S, *Un maquis techno. Modes d'engagement et pratiques sociales dans la free party*, Ed. Mélanie Sèteun, 2000

POURTAU L, *Techno 2*, CNRS Editions, 2012

RACINE, E *Le phénomène techno : club, raves, free-parties*, Imago, 2004

TERRADILLOS J.L et MARTIN M, *La techno. D'un mouvement musical à un phénomène de société*, vol 1, Poitiers, 1997

TOURAINÉ A, *Pourrons-nous vivre ensemble ? Egaux et Différents*, Fayard, 1997

VAUDRIN M.C, *La musique techno ou le retour de Dionysos*, L'Harmattan, 2004

WUNENBURGER J.J , *La fête, le jeu et le sacré*, Editions Universitaires, 1977

THESES/ MEMOIRES

BOURLE B, *Recherche de l'état de transe par la musique et les drogues en free-party*, Nantes, 2003

DA SILVA CORREIA J, *Engagement dans la contre-culture. Free-party et processus de personnalisation*, Toulouse, 2017

GUERET A, *Les rapports entre l'institution et une culture non légitime*, Nantes 2002

HAMPARTZOUMIAN S, *Effervescence techno ou la communauté trans(e)cendantale*, Paris V, 2002.

LECOMPERE N, *Etre de chair : le public et son rapport au corps dans le concert de musique amplifiée*, Versailles- St Quentin en Yvelines, 1998

LEQUET N, *L'univers techno de la teuf : entre marginalité et post-modernité*, Bordeaux 2, 2016

PINEAU D, *Les pieds sur terre , la tête dans les étoiles. Regard sur les free-parties et leur rencontre avec le champ politique*, Nantes, 2003

WALKDEN L, *Pourquoi raver ? Etude sur la dimension socio-culturelle entretenue dans l'univers des fêtes techno face à leur récupération marchande*, Sorbonne, 2018

ARTICLES

COLLETTE T, *Une identité collective : les free-parties* in La revue du MAUSS n°19, 2002

DAGNAUD M, *La teuf comme utopie provisoire* in Le Débat N° 145, 2007

DAGNAUD M, *La teuf : Ethnographie de soirées débridées* in Psychotropes vol 15, 2009

DOUVILLE O, *Fêtes et contextes anthropologiques*, Adolescence, vol. 233, no. 3, 2005

DUPOUY S, *Rôle de la symbolique contestataire dans l'agrégation d'une culture jeune. Le cas des free-parties* in Société n° 90, 2005

EPSTEIN R, FONTAINE A, *De l'utilité des raves : consommation de psychotropes et action publique*, in Mouvements, 42, 12-21, 2005.

GAILLOT M, *Les raves, « part maudite » des sociétés contemporaines* in *Sociétés* n° 72 , 2001

GICQUEL C, *Free-party Une aire de je(u) dans l'air du temps* in *Temps et temporalité des populations*, Open éditions, 2007

KOSMICKI G, *Le sens musical en free-party aujourd'hui : entre idéologie et utopie* in *Sociétés* n°72, 2001

MABILON-BONFILS B, POUILLY A, *La musique techno, art du vide ou socialité alternative ?* L'harmattan, 2002

A POUILLY, « Les facettes de la planète techno », in B. MABILON-BONFILS (dir.) *La fête techno, tout seul et tous ensemble*, Autrement, 2004,

POURTAU L, *Le risque comme adjuvant, l'exemple des rave-parties* in *Sociétés* n°77, 2002

POURTAU L, *La subculture technoïde, entre déviance et rupture du pacte hobbesien*, *Sociétés*, vol. n° 90, no. 4, 2005.

QUEUDRUS S, *La free-party : le corps sous influence, ambiances, lieux et scansions* in *Ethnologie française* Vol.32, 2002/2003

RAHAOUI R, *La techno, entre contestation et normalisation*, *Musiques actuelles : un pas de côté*, 2005.

SAYEUX A.S, *Le corps-oreille des musiques électroniques. Une approche anthropologique sensuelle*, *Communications*, vol. 86, no. 1, 2010

TESSIER L, *Musique et fêtes techno : l'exception Franco- Britannique des free- parties* in *Revue française de sociologie* vol 44, 2003

VIX C, *Fêtes libres ? une histoire du mouvement techno en France (1989-2004)*, *Vacarme*, vol. 28, no. 3, 2004

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE I. Tribune des organisateurs du Nouvel An de Lieuron
- ANNEXE II. Communiqué des organisateurs.trices du Teknival des Musiques Interdites
- ANNEXE III. Communiqué des organisateurs et organisatrices du *Teknival des Musiques Interdites* de Redon
- ANNEXE IV. Communiqué Coordination Nationale des sons
- ANNEXE V. Redon : la préfecture a empêché les pompiers de secourir les blessés
- ANNEXE VI.

ANNEXE I. Tribune des organisateurs du Nouvel An de Lieuron, dans le journal

« Libération » du 5 janvier 2021

A toutes celles et ceux qui se demandent pourquoi une telle volonté de faire la fête pour ce nouvel an, la réponse tient en quelques mots : une année de tristesse, d'anxiété et de privations. La détermination dont a fait preuve le public pour accéder à la fête n'est que la manifestation d'un désir profond de lâcher-prise. Ces espaces de liberté sont inhérents à nos sociétés depuis la nuit des temps. C'est un besoin inaliénable pour nombre d'entre nous.

Pourtant, la jeunesse, la fête et la culture sont montrées du doigt tous les jours. Nous serions les bourreaux irresponsables de nos aîné·e·s et des plus fragiles, grands vecteurs de la propagation du virus. Face à cette culpabilisation incessante, la jeunesse se retrouve réduite à ne voir qu'un obscur brouillard comme seule perspective. Et après le Covid, le climat !

Nous n'acceptons donc pas que seuls les intérêts économiques puissent passer outre les précautions sanitaires, encore davantage lorsque le malaise créé par l'absence d'espaces de culture et de sociabilisation engendre de graves conséquences sur la population. Nous comprenons que cela puisse être choquant. Nous avons tous et toutes dans nos proches une personne à risque et nous tenons aussi à les protéger. Mais il faut entendre qu'il existe aussi des vies déséquilibrées par cet état de morosité ambiante et d'isolement constant. La consommation d'antidépresseurs a considérablement augmenté. Les instituts psychiatriques sont saturés. Nombre de gens ont perdu leur emploi. Beaucoup ne supportent pas ce climat anxiogène et des alternatives socioculturelles sont nécessaires. Pourtant quasiment rien n'est fait de ce côté-là. Ni pour soigner ni pour prévenir.

Passage dérobé pour les piétons

Nous avons donc répondu à l'appel de celles et ceux qui ne se satisfont pas d'une existence rythmée uniquement par le travail, la consommation et les écrans, seul·e·s chez eux le soir. Notre geste est politique, nous avons offert gratuitement une soupape de décompression. Se retrouver un instant, ensemble, en vie.

Il aura suffi qu'une bande de *ravers* enthousiastes osent dire non à un ordre de dispersion pour que fusent les balles de défense et que les gaz lacrymogènes envahissent Lieuron, en Ille-et-Vilaine. Quelques heurts ont éclaté en réponse aux pressions policières, le temps d'ouvrir un passage dérobé par-derrière pour les piétons. Une immense joie retrouvée et un sentiment

partagé de soulagement se sont fait sentir dès que le reste du public a pu accéder à la fête. S'ensuivirent diverses scènes de liesse où l'on put même apercevoir des riverain·e·s, des pompiers et des fêtard·e·s célébrer ensemble la fin de cette terrible année !

Ce fut une belle bringue

Nos services d'Etat étant plus prompts à réprimer qu'à secourir, il est logique qu'ils aient dépêché près de 200 gendarmes armés pour empêcher la tenue de cet événement. Mais, si le danger était si grand, pourquoi n'avoir envoyé sur place un dispositif sanitaire qu'après la fin ?

Dès les premières communications, nous avons donné une place primordiale à la prévention sur le Covid. Des consignes strictes de dépistage et d'isolement ont été données en amont, à l'entrée, pendant et après. Quelques milliers de masques et des dizaines de litres de gel étaient distribués à l'entrée et disponibles en libre-service. Avec l'aide précieuse de l'association Technoplus, les adresses de centres de dépistage ainsi que de nombreuses autres informations liées aux pratiques festives en temps de pandémie ont été communiquées aux participant·e·s. Le choix du site s'est fait en calculant les volumes d'air et l'aération, conditions principales pour réduire au maximum les risques de contamination.

Quant à la fête en elle-même, que dire si ce n'est que ce fut une belle bringue. Des couleurs, des sourires, de l'amour, du partage, de la musique, des lumières. Une ardeur commune de vivre. Un instant recouvré de liberté. Suite aux menaces d'évacuation par la force, nous avons fait le choix de partir dans la nuit, afin d'éviter que la violence d'Etat ne vienne ternir ce souvenir désormais indéfectible.

« Activement recherché·e·s »

1 650 amendes. La seule réponse qu'a apportée l'Etat à cette lueur d'espoir a été de frapper au portefeuille une jeunesse pourtant déjà durement touchée par la crise économique. De les catégoriser publiquement comme « 2 500 *délinquants* ». Pire, pour ne pas perdre la face, deux participants lambda furent immédiatement arrêtés. Tout simplement parce qu'ils étaient en possession, pour l'un d'un instrument de musique électronique et pour l'autre d'une petite sono avec platines ainsi que d'un groupe électrogène de faible puissance. Eléments forts sympathiques pour une soirée chez soi mais inutiles pour une telle fête. Ces personnes furent donc humiliées et terrorisées pour une simple opération de communication.

Dans sa triste obsession de vouloir à tout prix envoyer un message d'autorité, l'Etat n'a pas hésité à engager de lourdes poursuites. Un maximum de chefs d'accusation furent alignés les uns à la suite des autres pour bien montrer la gravité de la réponse donnée. Nous, organisateurs et organisatrices, sommes dès lors «*activement recherché·e·s*», des termes habituellement réservés aux pires criminels. On voudrait donc nous voir incarcéré·e·s et décourager toute velléité de dissidence culturelle collective, quelles que soient les dispositions prises. Pourtant nous offrons ces fêtes par passion, à prix libre pour tenter de couvrir une petite partie des frais engendrés. Bien souvent, la seule chose que nous récoltons en retour, ce sont des emmerdes.

Mais ces fêtes sont un vecteur d'espoir et de cohésion sociale pour des centaines de milliers de jeunes, de toutes classes et de toutes origines. Elles sont ce qu'elles sont, mais elles sont surtout le reflet de toute une partie de notre société que nos gouvernant·e·s ne pourront éternellement continuer d'ignorer. Ainsi, en ces temps si troubles, nous sommes fièr·e·s d'avoir pu redonner le sourire à quelques milliers de personnes, ne serait-ce que l'instant d'un «raveillon» de nouvel an !

ANNEXE II. Communiqué des organisateurs.trices du Teknival des Musiques Interdites

Après une nuit sanglante, rythmée par les assauts des forces de l'ordre, dans un champ jonché de palets de lacrymogènes, la tekno se met à vibrer, enfin. Les murs de sons sont montés, les artistes sont prêt.es à s'exprimer. L'adversité des teffeur.euses n'est plus à démontrer.

La préfecture, commence alors à mener l'attaque médiatique, malgré les images flagrantes des journalistes présents sur site, montrant David contre Goliath, ou les teuffeurs face aux forces de l'ordre. Elle annonce que ceux –ci ont été visés par des projectiles divers et variés. Pour rappel, plus de 400 gendarmes étaient mobilisés, avec un ravitaillement continu en lacrymogènes et grenades assourdissantes. Le journaliste Rémi Buisine affirme que des milliers de palets de lacrymogènes ont été lancés dans la nuit. Face à ce surarmement, les teuffeur.euses ne pouvaient se défendre qu'avec le peu de matériel qu'ils avaient amené pour faire la fête. Les fêtard.es étaient tout.es en short et tee-shirt face à des militaires entraînés et équipés. La disproportion devient indéniable lorsque cette nuit, un jeune homme perdit sa main.

Malgré l'enfer de la nuit et les propos déformés par la préfecture, la fête est enfin là ! Ce moment de relâchement semble miraculeux après ces longues heures de résistance face à des forces de l'ordre déchaînées. Chacun.e reprend des forces, la musique enchante de nouveau les cœurs. La présence des gendarmes mobiles et CRS ne décroît par pour autant. Une nasse géante est en place autour du site, deux hélicoptères repèrent les lieux, des dizaines de camions et de voiture attendent, moteur tournant.

Le ratio s'élève à un militaire pour trois fêtard.es. La plupart ont entre 18 et 30 ans, viennent tout.es pour faire la fête, uniquement la fête. Comment peut-on arriver à un dispositif si démesuré ? Comment peut-on déboursier des centaines de milliers d'euros d'argent public pour réprimer une jeunesse qui pense pouvoir enfin exprimer ses talents artistiques et son amour de la fête après plus d'un an de pandémie ?

Alors que le beau temps reprenait ses droits, aux alentours de 16h, des centaines de gendarmes mobiles fondent sur les fêtard.es. Les lacrymogènes fusent pour disperser le public, les forces de l'ordre foncent alors sur les personnes qui ne se sont pas échappées et usent de tout leur arsenal possible, LBD, coups de matraques, coups de poings etc. Alors que le chaos s'installe à nouveau par l'intervention brutale des gendarmes mobiles, ceux là même décident de s'en prendre au matériel des teffeur.euses. Des dizaines d'hommes se mettent alors à défoncer absolument tout ce qu'ils trouvent sur leur passage : enceintes, amplificateurs, tables de mixage, lumières, décorations etc. Des bruits sordides de coups de matraques et de marteaux emplissent le paysage sonore. Des milliers d'euros de matériel, investis par des particuliers dans le but de

partager un mode d'expression artistique, sont perdus définitivement en quelques minutes, en toute illégalité. Après ce déchaînement de violence, les forces de l'ordre repartent, comme si rien ne s'était passé.

La folie vengeresse des forces de l'ordre, la volonté par la préfecture de nous montrer comme des gangsters et le désintéressement du gouvernement à notre scène n'a-t-elle donc pas de limite ? Après avoir tué Steve il y a deux ans, après avoir emprisonné Tristan au nouvel an, ils arrachent la main d'un fêtard de 22 ans et détruisent les moyens d'expression artistique de sa jeunesse.

ANNEXE III. Communiqué des organisateurs et organisatrices du Teknival des Musiques Interdites de Redon

Une main arrachée pour avoir voulu danser.

Encore une fois, les autorités ont choisi la violence en lieu et place de dialogue. Des pluies de lacrymos et de grenades se sont abattues sur une foule qui ne désirait que faire la fête. De nombreux blessés sont à déplorer. Un jeune homme a eu la main arrachée, ce n'est malheureusement pas la première fois. Tout cela pour avoir voulu danser...

La fête de la musique, depuis sa naissance en 1982 est une date chère au coeur de la population. Elle permet de célébrer le premier jour de l'été en musique tous.tes ensemble.

L'année précédente, le gouvernement a tout bonnement interdit cette date symbolique. Cette année, il transforme une fête de rue, populaire et spontanée, en format parqué, où les seuls événements auront lieu dans des espaces aménagés et contrôlés.

Après un an et demi de sacrifices et de restrictions et à l'heure de l'annonce d'une levée de la plupart des restrictions, nous nous attendions à ce que cette date soit rendue à celles et ceux qui la font exister. Seuls quelques encravatés dans les bureaux peuvent penser que la fête se vit assis et finit tôt, que la musique s'écoute en contenant ses émotions. La fête et la musique sont parmi les principaux vecteurs de cohésion sociale, un besoin essentiel de relâchement et de joie, surtout en ces temps sombres dont nombre n'en sortent pas indemnes et dont toute une génération a le sentiment de s'être fait voler sa jeunesse !

Malheureusement, comme depuis le début de la crise sanitaire, la culture artistique est reléguée à la cave. Nous n'acceptons pas ce traitement d'exception, à l'heure où les bars et terrasses sont pleines à craquer de fêtards et où les stades ont rouvert, disposant même de la clémence étatique pour pouvoir rentrer après le couvre-feu. Il s'agit, une fois de plus de la part de la start-up nation, de consommation, de relance économique. Sortez de chez vous malgré les risques énoncés, mais à la seule condition que vous vidiez votre portefeuille. Avec ces méthodes, la seule croissance que nous connaissons c'est celle de la destruction de la planète sur laquelle nous vivons.

Nous ne croyons plus aux attitudes démagogiques des personnes de pouvoir dont nous savons – la crise sanitaire l'a ouvertement prouvé – qu'elles mentent et manipulent les foules afin d'obtenir une adhésion massive de la population. Une étude récente démontre même l'hégémonie de la droite et l'extrême droite à la télévision avec près de 80% des temps

d'antenne par rapport à la gauche. C'est ainsi qu'une grande partie de la population française se retrouve à adhérer aux attitudes ouvertement racistes et discriminatoires qui remplissent les plateaux de télévision ou à l'idéologie gouvernementale, très largement diffusée.

C'est dans ce contexte qu'a eu lieu le battage médiatique à propos de la rave party du nouvel an à Lieuron, avec un débat politiquement orienté sur le sécuritaire et non sur le mal-être de la jeunesse. C'est aussi de cette manière qu'il y a maintenant deux ans, l'affaire Steve a été traitée. Pourtant un être humain est mort ce soir de la fête de la musique 2019 à Nantes, des suites d'une charge policière disproportionnée, alors qu'aucune inculpation n'a été faite pour sa mort à l'heure actuelle. Pire, on nous présente aujourd'hui, à la veille de l'anniversaire des deux ans de sa mort, les résultats de l'étude du bornage téléphonique pour faire croire que l'enquête avance. Quand le fils de Sarkozy s'était fait voler son scooter, il avait fallu moins d'une heure pour produire cette analyse et arrêter ledit "coupable". C'est une insulte à sa mémoire et à notre colère !

Loin des stratégies individuelles et invisibles permettant à la population d'échapper aux restrictions, nous, les organisatrices et organisateurs du Teknival des Musiques Interdites, voulions à notre tour proposer un espace de musicalité et de sociabilité pour les personnes qui en ressentiraient le besoin. Nous avons décidé, à contrario de ce qu'il est désormais coutume d'appeler des fêtes clandestines, de ne pas nous cacher dans un gîte ou une salle des fêtes en location, mais d'exposer au grand jour ce que nous considérons comme l'essence de la vie humaine : la joie, les rencontres et la sociabilité.

Car ces fêtes clandestines en intérieur ne sont que le résultat de la prohibition. Une politique qui pousse les gens à se cacher dans des pièces mal aérées où le risque de contamination est important. Cette même répression qui pousse toute une partie de la jeunesse dans les champs chaque week-end depuis 30 ans malgré les rapports permanents de scientifiques, d'analystes, de politiques ou même des services de renseignement dont la conclusion est toujours la même : le phénomène Free Party est avant tout le résultat des politiques de stigmatisation et de répression de la fête et de la jeunesse. Pour toutes ces raisons, nous avons choisi de nous installer dans la circonscription de Rennes dont le procureur, Philippe Astruc, est à l'heure actuelle le plus représentatif de ces politiques de répression et de stigmatisation. Sa gestion des dossiers de l'affaire Steve ou de la rave du nouvel an est l'exemple même d'une politique anti-jeunes et anti-fête. Une vision d'une société orwelienne que nous combattons toujours avec cette même soif de vie, de joie et de liberté. Nous ne sommes pas la cause du problème,

seulement une réaction à l'injustice et nous n'existerions pas si le choix avait été fait d'accompagner au lieu de réprimer et de mutiler !

Loin des complotismes, nous invitons l'ensemble des participants à se faire tester avant (ou après) l'évènement et à faire attention aux personnes vulnérables autour d'elles. Le COVID est une réalité et si la stratégie gouvernementale "vivre avec le virus" consiste désormais à responsabiliser les personnes, nous ne pouvons qu'encourager les fêtards à prendre soin les uns des autres face à cette pandémie. Sachant cela, ainsi que les chiffres des contaminations en baisse, nous avons appelé toutes celles et ceux qui le souhaitent à rejoindre cette grande fête libre, puisque les évènements de l'année passée nous ont prouvé qu'aucune rave party n'avait provoqué de cluster et que les contaminations sont principalement le fait de la vie quotidienne. A la mémoire de Steve Maia Caniço, en soutien aux inculpés de la Maskarade de Lieuron et pour toutes les victimes de la répression, notre seule volonté était de brandir haut et fort la musique comme étendard et comme élément indissociable de nos vies. Nous ne nous laisserons ni assassiner, ni emprisonner, ni mutiler et nous continuerons de danser. Nous sommes toujours là après 30 ans de répression et nous serons encore là tant que la seule réponse qu'on nous apportera sera celle de la violence !

ANNEXE IV. Communiqué Coordination Nationale des sons à la suite du Teknival de Redon

A la suite des tragiques évènements survenus lors du « Teknival des Musiques Interdites » en hommage à Steve, le monde des Free Party, soutenu par l'ensemble des acteurs et actrices des musiques électroniques, s'est réuni afin de ne pas rester impuissant face à la violence subie à de trop nombreuses reprises ces dernières années. Dans toute la France et ailleurs, ces violences ont choqué bien au-delà des amateurs de free party.

Loin de se laisser terroriser par la violence, les sound-systems ont choisi d'organiser de nombreux évènements cet été en réaction afin de soutenir les collectifs et les personnes impactées. Nous avons toujours été réceptifs au dialogue, mais nous n'avons jamais cédé face aux menaces et nous sommes toujours restés solidaires dans l'adversité.

De nombreuses procédures juridiques sont en cours de préparation et d'autres suivront :

Concernant la destruction illégale du matériel par les forces de l'ordre, plusieurs dizaines de plaintes seront déposées, que ce soit par les artistes qui ont vu leurs instruments de musique détruits, par les propriétaires de matériel de sonorisation qui ont acquis ce matériel avec leurs économies pour offrir gratuitement des concerts à la jeunesse ou par les loueurs, pour qui la « neutralisation » du matériel engendre des difficultés économiques et logistiques.

L'association Freeform a saisi l'IGGN (Inspection Générale de la Gendarmerie Nationale) concernant la destruction du matériel, avec pour objectif une saisie de l'IGA, et invite l'ensemble des participant.es de la fête de Redon à faire de même concernant l'usage disproportionné de la violence par les gendarmes dont ils et elles ont été victimes ou témoins.

Une plainte devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme est en cours de préparation.

Des plaintes vont également être déposées par des personnes blessées pour violences volontaires ou usage disproportionné de la force.

Enfin, Amnesty International, après avoir écrit au ministère de l'intérieur, envisage de son côté également de porter plainte contre les violences à l'encontre du public et communiquera sous peu à ce sujet.

Par ailleurs, la CNS a pu consulter deux témoignages de personnes ayant assisté à la scène de la main arrachée. Tous deux affirment clairement avoir vu la grenade atterrir et exploser au niveau de la main du blessé, apportant ainsi la preuve que la mutilation était le fait d'une grenade lancée par les gendarmes en pleine nuit. Ces témoignages seront transmis au procureur de la République en charge de l'enquête. Nous apportons tout notre soutien au blessé ainsi qu'à ses proches dans cette difficile épreuve.

Mercredi 7 juillet, une réunion interministérielle sous l'égide de l'Elysée et à la demande de Technopol, accueillera une délégation composée de la Coordination Nationale des Sons et de Techno +, aux côtés de Technopol et de Freeform.

Cette délégation sera présente pour porter des revendications claires :

La suppression de l'amendement Mariani afin de sortir du régime d'exception des rave party et rentrer dans le droit commun comme tout autre événement festif et culturel.

La reconnaissance des pratiques culturelles amateurs

L'arrêt des saisies illégales (plus de 95 % des saisies sont restituées lors des passages au tribunal)

L'arrêt immédiat des violences envers un public qui vient pour danser

Une garantie d'accès au site pour les associations de Réduction Des Risques en milieu festif.

Nous déplorons que le dialogue ait été rompu par les autorités depuis le début de ce quinquennat, avec les conséquences tragiques que l'on connaît aujourd'hui. L'escalade de la répression envers notre culture ne peut continuer. Nous condamnons fermement les violences commises et attendons un geste fort de l'État pour y mettre fin.

ANNEXE V. Redon : la préfecture a empêché les pompiers de secourir les blessés

Article de Médiapart, par Pascale Pascariello¹⁶⁵

Lors de la free party organisée à Redon les 18 et 19 juin, les gendarmes ont gravement blessé des teufeurs, dont un a eu la main arrachée par une grenade. Les pompiers, qui auraient pu intervenir pour secourir des jeunes dans un état sanitaire dramatique, en ont été empêchés par la préfecture.

«J’ai honte d’être pompier. Un jeune risquait de mourir. Nous le savions. Mais nous ne pouvions pas intervenir. » Lors de la free party qui s’est déroulée les 18 et 19 juin à Redon (Ille-et-Vilaine), un jeune homme de 22 ans a perdu sa main. D’autres ont été gravement blessés. Mais, selon les documents et témoignages recueillis par Mediapart, la préfecture a bloqué les pompiers à l’entrée du site. Mettant ainsi des vies en danger.

Cette nuit-là, responsable de la mise en œuvre des secours, la préfecture motive son refus par le fait qu’aucun plan d’évacuation des blessés n’a été anticipé, et que l’accès au site n’est donc pas sécurisé pour les pompiers. L’argument révèle un très haut niveau d’amateurisme dans la préparation de l’événement, un manque de discernement évident dans l’appréciation de la gravité de la situation. Mais aussi une bonne part de mauvaise foi selon le même pompier, bouleversé : « Quand il s’agissait d’aller chercher des gendarmes blessés à l’intérieur, il n’y avait pas de problème, d’autres gendarmes nous escortaient. »

Ce n’est que le lendemain, le 19 juin, aux alentours de 18 heures, que les pompiers auront accès directement au site afin de secourir des jeunes dont deux, signalés comme « urgence absolue », et « plusieurs tombés à l’eau ».

Dans la nuit du 18 au 19, 400 gendarmes mobilisés pour empêcher une fête qui n’a pas été autorisée font face à des jeunes venus rendre hommage à Steve, décédé deux ans plus tôt lors de la fête de la musique après une intervention policière. « À partir de minuit, nous avons commencé à recevoir de nombreux appels de jeunes qui étaient sous les tirs de grenades lacrymogènes », nous confie un pompier. « Certains étaient pris de panique, d’autres suffoquaient », poursuit-il.

« Nous suivions ce qu’il se passait sur les réseaux sociaux. Cela en dit long sur notre absence d’information », précise un autre secouriste.

¹⁶⁵ P. PASCARIELLO, « Redon : la préfecture a empêché les pompiers de secourir les blessés », *op. cit.*

À 2 h 45, les pompiers reçoivent un appel pour « un blessé main arrachée par grenade ». Il s'agit d'une « urgence vitale ». Quatorze minutes plus tard, le camion des pompiers arrive à quelques centaines de mètres du site, mais privé d'accès sécurisé, il reste immobilisé sur un rond-point.

À l'entrée du site sont aussi bloqués depuis minuit deux responsables de l'association Techno+, Omblin Pimond et Sébastien Petit. Près de l'ancien hippodrome, ils suivent à distance la situation de gendarmes qui tentent d'empêcher l'organisation de la fête.

« Depuis 1995, nous intervenons notamment sur les free parties et les raves. Nous sommes une association reconnue par le ministère de la santé et notre mission consiste à réduire les risques liés aux pratiques festives, à la prise de drogue ou d'alcool. » Cette fois, l'accès leur est donc refusé par les gendarmes. « Nous avons appelé la préfecture du Morbihan, département voisin qui était initialement prévu pour l'organisation d'une free party. Nous avons alors demandé à être mis en contact avec une personne de la préfecture d'Ille-et-Vilaine et nous avons également appelé l'Agence régionale de santé [ARS]. »

"Quels ordres a donnés la préfecture ? En tout cas, elle a interdit l'accès aux pompiers pour secourir les jeunes" Sébastien Petit, un des responsables de l'association Techno+

Il est 2 h 33 lorsque la personne d'astreinte à l'ARS décroche et découvre alors la situation. « “Je vais appeler la préfecture”, nous a-t-elle dit. Elle n'avait été informée ni de la free party ni de l'intervention des gendarmes », explique Omblin Pimond.

Alors que les forces de l'ordre intensifient les tirs de LBD, de grenades lacrymogènes, de grenades de désencerclement et de type GM2L (à composition pyrotechnique), les volontaires de Techno+ restent toujours bloqués.

Quand la situation de la main arrachée se confirme, les gendarmes ne permettent toujours pas aux pompiers d'accéder au site pour secourir le jeune mutilé. Ils laissent passer l'association pour qu'elle aille chercher le blessé. « Quels ordres a donnés la préfecture ? En tout cas, elle a interdit l'accès aux pompiers pour secourir les jeunes, selon l'un des responsables de Techno+, Sébastien Petit. C'est une hérésie de nous avoir demandé d'aller le secourir compte tenu de l'extrême gravité de sa blessure », déplore-t-il.

« Tout le monde à ce moment-là autour de nous parlait de cette mutilation. Je ne parvenais pas à imaginer que ce soit possible », rapporte la présidente de Techno+, Omblin Pimond, qui tient cependant à préciser : « Si certains volontaires se forment aux premiers secours, nous ne

sommes pas des secouristes. Nous n'intervenons que dans des fêtes et nous ne sommes absolument pas formés à ce genre de blessures ni pour intervenir au milieu de tirs de grenades.»

À tel point que seuls dix d'entre eux décident d'aller sur la zone des tirs. « Je suis la seule infirmière de l'association sur le site à ce moment-là, donc je n'ai pas hésité, bien sûr. Mais je devais également protéger les autres volontaires de l'association. C'est pourquoi nous avons formé un petit groupe plus aguerri pour aller secourir les jeunes. »

"J'ai regardé hélas vers le bas de son bras, en lambeaux. C'était hyper choquant. Une mutilation de guerre que je n'oublierai jamais" Thomas, 30 ans, venu en aide au jeune mutilé

Le problème est qu'au milieu des gaz lacrymogènes, sans être guidés et sans expérience, les bénévoles de Techno+ ne trouvent pas le jeune mutilé.

Au même moment, Thomas*, un ingénieur du son de 30 ans venu de Toulouse avec son amie pour faire la fête, se retrouve coincé à bord de son camion, en file indienne derrière d'autres véhicules, sur un petit chemin menant vers l'entrée de l'hippodrome, à quelques dizaines de mètres des tirs des gendarmes.

« L'air était irrespirable. On y voyait presque rien. » Après avoir mis à l'abri son amie dans la cour d'une ferme, Thomas retourne près de son camion. « Il y a toute ma vie dedans. Depuis le Covid, nous y habitons avec mon amie pour des raisons financières. » Après des tirs incessants de grenades lacrymogènes, « d'autres à fortes détonations explosaient à intervalles réguliers. J'attendais que ça passe avec la boule au ventre. C'était effrayant. »

Il retrouve Armel*, un de ses amis, et ensemble ils patientent alors près du camion. Lorsqu'il entend soudain « quelqu'un hurler "Ne regardez pas" ». Il voit deux personnes en train de soutenir un « jeune qui semblait en état de choc, sonné ,et j'ai regardé hélas vers le bas de son bras, en lambeaux. C'était hyper choquant. Une mutilation de guerre que je n'oublierai jamais.»

« Au cours de la soirée, certains disaient que les pompiers ne pouvaient pas venir », précise-t-il. Thomas et Armel décident donc de dégager un chemin pour que le véhicule à bord duquel le jeune homme a été installé puisse rejoindre au plus vite la route. « Certains avaient quitté leur voiture en laissant les clefs sur le contact. On en a profité. D'autres non, et nous les poussions à la main. Mais tout m'a semblé rapide, peut-être parce que nous étions dans un état d'une telle urgence que rien d'autre ne semblait exister. »

Anéanti, Thomas est aujourd'hui encore traumatisé. « Comment peut-on arriver à perdre autant d'humanité ? Détruire une vie pour interdire une fête alors que nous n'étions pas une menace...»

Heureusement, une jeune femme a réussi à conduire le jeune homme mutilé à l'hôpital. Les pompiers l'apprennent à 3 h 30. « C'était un soulagement mais qui n'efface pas la colère », nous raconte un pompier. À 3 h 48, Sébastien de Techno+ échange à nouveau avec l'Agence régionale de santé sur la situation dangereuse et sur le besoin de faire venir des secours.

Aux alentours de 4 heures, les volontaires de l'association prennent en charge un premier blessé. Une jeune fille qui a reçu des éclats de grenade à la cheville. « Aidée par une de ses amies, elle a quitté les lieux en empruntant un chemin dans les ronces. Depuis, nous l'avons eue au téléphone. Elle nous a expliqué s'être rendue aux urgences par ses propres moyens. Elle a eu un traumatisme de la malléole et une infection de la jambe due à sa prise en charge tardive », déplore Omblin.

À 4 h 8, les pompiers reçoivent un appel d'un « gendarme blessé » léger. Deux minutes plus tard, il est pris en charge, et conduit à l'hôpital où il est admis vers 4 h 30. Lorsque les gendarmes sont pris en charge, l'ambulance est parfois « encadrée par un groupe d'intervention de gendarmerie spécialisé dans la récupération des GD [gendarmes] blessés », précisent les pompiers.

Jeune homme blessé, ancien hippodrome de Redon, 19 juin 2021. © Association Techno +
Jeune homme blessé, ancien hippodrome de Redon, 19 juin 2021. © Association Techno +

Vers 6 heures, « alors que le jour se levait, la situation a commencé à s'apaiser et nous avons pu arriver vers une autre partie du site, un autre champ où nous avons pu commencer à souffler », explique la présidente de Techno+.

L'association monte alors une tente pour continuer de venir en aide aux jeunes, mais « il fallait une unité de soins avec des secours ». L'infirmière doit soigner une personne qui « semble avoir reçu un tir de LBD entre les deux yeux. Là encore, ce sont ses amis qui l'ont évacuée. »

À 7 h 29, puis à 8 h 28 et encore à 9 h 36, l'association réclame à nouveau à l'ARS des équipes de secours. En vain. Pourtant, à 8 h 25, les pompiers sont intervenus. Mais c'était, de nouveau, pour venir soigner un gendarme dont l'état ne nécessitera pas son évacuation.

Vers 9 h 40, les pompiers s'appêtent à envoyer des équipes. Ils prévoient de mettre en place un poste médical avancé (PMA) mais aussi, « en prévision d'interventions des forces de l'ordre », ils préparent 3 bateaux ainsi que des plongeurs « pour la fin d'après-midi ».

Mais à 12 h 12, toujours rien. La présidente de Techno+ demande des précisions au sous-préfet Jacques Ranchère. « “Il faut qu'on s'organise”, m'a-t-il dit. »

À 16 heures, alors que la rumeur d'une nouvelle charge des gendarmes s'amplifie, la présidente de l'association interroge de nouveau le sous-préfet et l'alerte sur les dangers que représente une telle opération, certains jeunes étant alors épuisés, alcoolisés et « le site étant en bordure de rivière ». Mais il la rassure et « lui garantit qu'aucune charge n'est prévue », rapporte-t-elle. Les pompiers, eux, s'y préparent depuis le matin.

Et effectivement, vers 17 heures, des tirs de grenades lacrymogènes recommencent. Une jeune femme reçoit des éclats de grenade au visage. Cette fois sur place, les pompiers la prennent en charge vers 18 h 30 ainsi que « cinq raveurs dont deux en urgence absolue » et « plusieurs personnes tombées à l'eau ». Dix gendarmes seront également pris en charge, « classés urgence relative ».

Mediapart a pu consulter des documents de secouristes d'Ille-et-Vilaine ainsi que les alertes lancées à la préfecture et à l'Agence régionale de santé (ARS) par l'association de prévention Techno+. Difficile de savoir combien de jeunes ont été blessés puisqu'ils sont nombreux à avoir dû se débrouiller par leurs propres moyens comme ça a été le cas pour le jeune homme dont la main a été arrachée.

L'association Techno+ a cependant réalisé un premier bilan qui chiffre à 22 le nombre de jeunes auxquels elle a pu apporter les premiers soins. Deux étaient en état de détresse psychologique et vingt autres blessés. Parmi les blessures, l'association a notamment relevé une joue transpercée et une mâchoire touchée par des éclats de grenade, des traumatismes, certainement causés par des tirs de lanceurs de balle de défense (LBD), notamment au front. Sur ces 22 blessés, seuls quatre ont pu être pris en charge par les pompiers, entrés sur le site le 19 juin, vers 18 heures.

L'un des pompiers que nous avons interrogé reste encore choqué par cette soirée. « Nous ne pouvions pas nous engager en tant que pompiers dans cette zone. C'était trop dangereux. Mais la préfecture comme la gendarmerie n'ont pas réfléchi à la mise en danger qu'ils faisaient courir à ces jeunes. C'est si inquiétant de voir cela. Ce sont nos enfants. »

« J'ai eu l'impression d'être isolée et enfermée en criant à l'aide sans être vraiment entendue », explique Omblin, qui déplore que le ministère de la santé ne l'ait pas rappelée « alors qu'il nous soutient et nous finance ».

Contactée par Mediapart, la préfecture d'Ille-et-Vilaine déclare qu'« à 1 h 51, un chef de groupe, un infirmier et une ambulance ainsi qu'un engin-pompe étaient sur place. Des moyens

supplémentaires ont été engagés à plusieurs reprises au cours de la nuit pour prendre en charge des victimes, dont certaines s'étaient entre-temps rendues à l'hôpital par leurs propres moyens ». Mais la préfecture n'apporte aucune réponse concernant l'absence de plan d'évacuation des blessés ou d'accès sécurisé pour les pompiers.

Elle ne livre pas plus d'explications sur l'absence de prise en charge de nombreux blessés, parmi lesquels le jeune homme mutilé.

Théou Valentine

Août 2021

Entre rave et réalité
Analyse du mouvement « free party » au regard de sa
criminalisation

Promoteur : Professeur Christophe Janssen

Criminalisée, marginalisée, la « free party » comporte/attire un certain nombre d'adeptes. Comment comprendre le fait que des individus choisissent l'illégalité et délaissent les lieux usuels de festivités pour faire vivre un autre type de soirée ? Quel est le sens de cette pratique pour ceux qui font vivre le mouvement ?

Depuis quelques mois maintenant et le début de la crise sanitaire liée à la Covid-19, la fête a changé de rôle. Elle n'est plus entendue comme essentielle pour la vie sociale et est même fortement réprimée. Pourtant les fonctions inhérentes à la fête restent primordiales et certains décident de prendre le risque – à la fois judiciaire et social - de se réunir pour partager un temps festif.

Il s'agit alors de saisir les mécanismes et les enjeux du phénomène « free party » au regard de sa criminalisation et d'en établir une analyse à la lumière de notre société actuelle.